



Second Session
Thirty-seventh Parliament, 2002-03

Deuxième session de la
trente-septième législature, 2002-2003

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Fisheries and Oceans

Pêches et des océans

Chair:

The Honourable GERALD J. COMEAU

Président:

L'honorable GERALD J. COMEAU

Wednesday, October 22, 2003
Tuesday, October 28, 2003

Le mercredi 22 octobre 2003
Le mardi 28 octobre 2003

Issue No. 17

Fascicule n° 17

Fifth and sixth meetings on:

Matters relating to quota allocations
and benefits to Nunavut and
Nunavik fishermen

Cinquième et sixième réunions concernant:

Les questions relatives aux allocations de quotas
accordées aux pêcheurs du Nunavut et du Nunavik,
ainsi qu'aux bénéfices en découlant

APPEARING:

The Honourable Olayuk Akesuk, Minister of Sustainable
Development, Government of Nunavut.

COMPARAÎT:

L'honorable Olayuk Akesuk, ministre du Développement
durable, gouvernement du Nunavut.

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON FISHERIES AND OCEANS

The Honourable Gerald J. Comeau, *Chair*

The Honourable Joan Cook, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Adams	* Lynch-Staunton
Baker, P.C.	(or Kinsella)
* Carstairs, P.C.	Mahovlich
(or Robichaud, P.C.)	Meighen
Cochrane	Phalen
Hubley	Trenholme Counsell
Johnson	Watt

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Cook, is substituted for that of the Honourable Senator Robichaud (*October 22, 2003*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES PÊCHES ET DES OCÉANS

Président: L'honorable Gerald J. Comeau

Vice-présidente: L'honorable Joan Cook

et

Les honorables sénateurs:

Adams	* Lynch-Staunton
Baker, c.p.	(ou Kinsella)
* Carstairs, c.p.	Mahovlich
(ou Robichaud, c.p.)	Meighen
Cochrane	Phalen
Hubley	Trenholme Counsell
Johnson	Watt

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée comme suit:

Le nom de l'honorable sénateur Cook est substitué à celui de l'honorable sénateur Robichaud (*le 22 octobre 2003*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday October 22, 2003
(29)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 6:22 p.m., in room 160-S, Centre Block, the Deputy Chair, the Honourable Joan Cook, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Cochrane, Cook, Hubley, Johnson, and Watt (6).

In attendance: Claude Emery, Research Analyst, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The committee resumed consideration of its Order of Reference pertaining to its study on matters relating to quota allocations and benefits to Nunavut and Nunavik fishermen (*See Issue No. 8 of the Committee Proceedings*).

APPEARING:

The Honourable Olayuk Akesuk, Minister of Sustainable Development, Government of Nunavut.

WITNESSES:

From the Nunavut Department of Sustainable Development:

Mr. Alex Campbell, Deputy Minister;

Mr. Carey Bonnell, Manager, Fisheries and Sealing.

From the Nunavut Wildlife Management Board:

Mr. Ben Kovic, Chairman;

Ms. Michelle Wheatley, Director, Wildlife Management;

Mr. Michael d'Eca, Legal Advisor.

The Honourable Olayuk Akesuk made a presentation and, with Mr. Bonnell and Ms. Wheatley, answered questions.

Messrs. Kovic and d'Eca made a presentation and, with all the witnesses, answered questions.

At 8:22 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday October 28, 2003
(30)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 7:12 p.m., in room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Gerald Comeau, presiding.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 22 octobre 2003
(29)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 18 h 22, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joan Cook (*vice-présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Adams, Cochrane, Cook, Hubley, Johnson et Watt (6).

Est présent: Claude Emery, analyste de la recherche, Bibliothèque du Parlement.

Sont également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi, le comité reprend l'examen des questions relatives aux allocations de quotas accordées aux pêcheurs du Nunavut et du Nunavik, ainsi qu'aux bénéfices en découlant. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 8 des délibérations du comité.*)

COMPARAÎT:

L'honorable Olayuk Akesuk, ministre du Développement durable, gouvernement du Nunavut.

TÉMOINS:

Du ministère du Développement durable du Nunavut:

M. Alex Campbell, sous-ministre;

M. Carey Bonnell, directeur, Pêches et chasse au phoque.

Du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut:

M. Ben Kovic, président;

Mme Michelle Wheatley, directrice, gestion de la faune;

M. Michel d'Eca, conseiller juridique.

L'honorable Olayuk Akesuk fait une présentation et, avec M. Bonnell et Mme Wheatley, répond aux questions.

MM. Kovic et d'Eca font une présentation et, avec tous les témoins, répondent aux questions.

À 20 h 22, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le mardi 28 octobre 2003
(30)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des Pêches et des Océans se réunit aujourd'hui à 19 h 12 dans la pièce 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Gerald Comeau (*président*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Cochrane, Comeau, Cook, Hubley, Johnson, Mahovlich, Phalen, Trenholme Counsell, and Watt (10).

Other senator present: The Honourable Senator Kenny (1).

In attendance: Claude Emery, Research Analyst, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The committee resumed consideration of its Order of Reference pertaining to its study on matters relating to quota allocations and benefits to Nunavut and Nunavik fishermen. (See Issue No. 8 of the Committee Proceedings.)

WITNESSES:

From the Department of Fisheries and Oceans:

Mr. David Bevan, Director General, Resource Management Directorate, Fisheries Management.

Mr. Bevan made a presentation and answered questions.

It was agreed — That the Chair correspond with the Canadian Food Inspection Agency in relation to certain issues raised in the committee.

Questions continued.

At 9:05 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Adams, Cochrane, Comeau, Cook, Hubley, Johnson, Mahovlich, Phalen, Trenholme Counsell et Watt (10).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Kenny (1).

Est présent: Claude Emery, analyste de la recherche, Bibliothèque du Parlement.

Sont également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi, le comité reprend l'examen des questions relatives aux allocations de quotas accordées aux pêcheurs du Nunavut et du Nunavik, ainsi qu'aux bénéfices en découlant. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 8 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS:

Le ministère des Pêches et des Océans:

M. David Bevan, directeur général, Direction générale de la gestion des ressources, Gestion des pêches.

M. Bevan fait une déclaration et répond aux questions.

Il est convenu — Que le président correspondra avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments en rapport avec certaines questions soulevées au comité.

La période de questions se poursuit.

À 21 h 05, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Till Heyde

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, October 22, 2003

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 6:22 p.m. to examine and report upon the matters relating to quota allocations and benefits to Nunavut and Nunavik fishermen.

Senator Joan Cook (*Deputy Chairman*) in the Chair.

[*Editor's Note: Some evidence was presented through an Inuktitut interpreter.*]

[*English*]

The Deputy Chairman: Honourable senators, we are meeting today to resume our consideration of the fishing quota allocations and their economic benefits to fishers in Nunavut and Nunavik. Tonight we have with us — and please forgive me if I do not get the proper pronunciation of your group — Nunavut Sivuniksavut, a unique college program for Inuit youth, and we welcome you.

We have already heard from quite a range of witnesses, and today we are joined by the Minister of Sustainable Development for Nunavut, the Honourable Olayuk Akesuk. The minister is accompanied by officials from his department, including Alex Campbell, Deputy Minister; and Carey Bonnell, Manager for Fisheries and Sealing. Also with us today are representatives of the Nunavut Wildlife Management Board. They are Mr. Ben Kovic, Chairman; Michael d'Eca, Legal Adviser; and Michelle Wheatley, Director of Wildlife Management.

Welcome to the committee, ladies and gentlemen.

I understand that the minister will begin speaking and will immediately be followed by the representatives of the Nunavut Wildlife Management Board. After that we will go to our usual round of questions and discussion.

[*Interpretation*]

The Honourable Olayuk Akesuk, Minister of Sustainable Development, Government of Nunavut: On behalf of the Government of Nunavut, I would like to thank you, the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans, for inviting me to speak before you today regarding fisheries issues in Nunavut. Joining me tonight are my Deputy Minister, Alex Campbell; my Executive Assistant, Udloriak Comeau; and my Manager of Fisheries and Sealing, Carey Bonnell. They will assist me with any questions you may have tonight.

[*English*]

I would also like to welcome the people who are taking the course at Nunavut Sivuniksavut. Thank you very much. You will probably be sitting here one day, so keep up the good work.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 22 octobre 2003

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui à 18 h 22 pour étudier, afin d'en faire rapport, les questions relatives aux allocations de quotas accordées aux pêcheurs du Nunavut et du Nunavik, ainsi qu'aux bénéfices en découlant.

Le sénateur Joan Cook (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Note de la rédaction: Certains témoignages ont été présentés par l'entremise d'un interprète inuktitut.*]

[*Traduction*]

La vice-présidente: Honorables sénateurs, nous nous réunissons aujourd'hui pour reprendre notre étude des questions relatives aux allocations de quotas accordées aux pêcheurs du Nunavut et du Nunavik ainsi qu'aux bénéfices en découlant. Ce soir, nous accueillons — et pardonnez-moi si je prononce mal le nom de votre groupe — Nunavut Sivuniksavut, programme collégial unique destiné aux jeunes Inuits. Soyez les bienvenus.

Nous avons déjà entendu un éventail considérable de témoins, et nous accueillons aujourd'hui le ministre du Développement durable du Nunavut, l'honorable Olayuk Akesuk. Le ministre est accompagné de fonctionnaires de son ministère, notamment Alex Campbell, sous-ministre, et Carey Bonnell, directeur, Pêches et chasse au phoque. Nous accueillons également des représentants du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, soit Ben Kovic, président, Michael d'Eca, conseiller juridique, et Michelle Wheatley, directrice, Gestion de la faune.

Mesdames et messieurs, soyez les bienvenus au comité.

Si je comprends bien, le ministre prendra d'abord la parole, puis ce sera au tour de représentants du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut d'intervenir. Après, nous passerons à la période de questions et aux discussions, selon notre habitude.

[*Traduction de l'interprétation*]

L'honorable Olayuk Akesuk, ministre du Développement durable, gouvernement du Nunavut: Au nom du gouvernement du Nunavut, je tiens à remercier les membres du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans de m'avoir invité à prendre aujourd'hui la parole devant lui pour parler des questions concernant la pêche au Nunavut. Se joignent à moi ce soir mon sous-ministre, Alex Campbell, mon adjoint exécutif, Udloriak Comeau et mon directeur, Pêches et chasse au phoque, Carey Bonnell. Ils m'aideront à répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Je tiens à souhaiter la bienvenue aux personnes qui suivent les cours au Nunavut Sivuniksavut. Merci beaucoup. Un jour, vous serez probablement assis ici même. Je vous invite donc à continuer votre bon travail.

It is my pleasure to be here before you for the second time in more than two years. As most of you will recall, I appeared before you in May 2001, during your discussion on freshwater and northern fisheries.

Our discussions during the appearance as well as during visits to Nunavut in 2000 were accurately reflected in your 2002 report, entitled "Selected Themes on Canadian Freshwater and Northern Fisheries." In this respect, I wish to congratulate the entire Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans for their work.

I strongly believe that this document has gone a long way toward creating a better understanding of the key challenges and issues we face in our attempts to develop a viable fishing industry in Nunavut. I would like to briefly highlight three recommendations your committee made in its 2002 report.

Recommendation number four called for the Department of Fisheries and Oceans to increase its funding for multi-year fish stock and marine mammal assessments in the North.

Recommendation number 11 dealt with the need for the Government of Canada to move to operationalize the memorandum of understanding it signed with the Government of Nunavut in August 2000.

Finally, recommendation number 12 emphasized the need for the Minister of Fisheries and Oceans to adopt a fair and consistent policy with respect to Nunavut's access to and allocations of its Atlantic fisheries resources, particularly as it relates to article 15.3.7 of the Nunavut Land Claims Agreement.

It is fair to say that the federal government has made limited progress in the past two years in recognizing or supporting these recommendations.

During my 2001 presentation, I provided you with an overview of the Nunavut territory, as well as the key challenges we face in our attempt to develop a viable and sustainable fishing industry in Nunavut. These challenges include: obtaining equitable access to, and allocation of, our adjacent resources; developing the infrastructure required to support industry development; obtaining a commitment to the ongoing science required to support a sustainable fishery; training Nunavumiut to take full advantage of employment opportunities in a developing fishery; and obtaining a commitment to emerging fisheries research and development.

I am happy to report that we have continued to make progress on some of these initiatives. In 2001, we saw the emergence of the Baffin Fisheries Coalition in Nunavut, with its long-term objectives to develop the capacity of Nunavut fishing interests to harvest the turbot resources in the waters adjacent to Nunavut,

Je suis heureux d'être ici pour la deuxième fois en un peu plus de deux ans. La plupart d'entre vous se rappellent peut-être que j'ai comparu devant vous en mai 2000, à l'occasion de vos délibérations sur les pêches en eau douce et les pêches du Nord.

Le rapport que vous avez rendu public en 2002, intitulé «Thèmes choisis sur les pêches en eau douce et les pêches du Nord» rend fidèlement compte des discussions que nous avons eues au moment de notre comparution de même qu'à la faveur de visites au Nunavut en 2000. À cet égard, je tiens à féliciter tous les membres du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans de leur travail.

Je suis fermement convaincu que le document en question a beaucoup fait pour favoriser une meilleure compréhension des principaux problèmes et défis auxquels nous faisons face dans nos tentatives de créer une industrie de la pêche viable au Nunavut. Je tiens à souligner brièvement trois recommandations formulées par votre comité dans son rapport de 2002.

Dans votre quatrième recommandation, vous invitiez le ministère des Pêches et des Océans à augmenter les fonds affectés aux évaluations pluriannuelles des stocks de poissons et de mammifères marins dans le Nord.

Votre onzième recommandation portait sur la nécessité, pour le gouvernement du Canada, de mettre en œuvre le protocole d'entente signé avec le gouvernement du Nunavut en août 2000.

Enfin, dans votre douzième recommandation, vous souligniez que le ministre des Pêches et des Océans devait adopter une politique équitable et cohérente en ce qui a trait à l'accès du Nunavut à ses ressources halieutiques dans l'Atlantique et aux allocations s'y rapportant, conformément surtout à l'article 15.3.7 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Il est juste de dire que le gouvernement fédéral, au cours des deux dernières années, a accompli peu de progrès sur la voie de la reconnaissance ou du soutien de ces recommandations.

À l'occasion de mon témoignage de 2001, je vous ai donné un aperçu du territoire du Nunavut ainsi que des principaux défis auxquels nous sommes confrontés dans notre volonté de créer une industrie de la pêche viable et durable au Nunavut. Parmi les défis en question, mentionnons l'obtention d'un accès équitable à nos ressources continues et aux allocations s'y rapportant, l'élaboration d'infrastructures nécessaires à l'expansion de l'industrie, un engagement envers la production des données scientifiques soutenues nécessaires au maintien d'une pêche durable, la formation des habitants du Nunavut, de façon qu'ils puissent profiter à fond des débouchés offerts par l'industrie de la pêche, et, enfin, l'obtention d'un engagement envers la R et D liée à la pêche.

Je suis heureux de préciser que nous avons continué de faire des progrès dans le cadre de ces initiatives. En 2001, nous avons vu naître l'organisation qui a pour objectifs à long terme de stimuler la capacité des pêcheurs du Nunavut de récolter les ressources en flétan des eaux contiguës au Nunavut, d'accroître la crédibilité des

develop the credibility of Nunavut fishermen in the Atlantic fishing industry and to maximize fisheries development over the next 5 to 10 years.

The Baffin Fisheries Coalition is a 100 per cent Inuit-owned company, with ownership consisting of 11 Inuit organizations, including the hunters and trappers' organizations of each of the communities along the east coast of Baffin Island. In its three short years of operation, the coalition has achieved a number of successes, including the development of a detailed business plan to guide its operations over the next five years.

Key priorities of the coalition over the next year are the pursuit of vessel acquisition options, as well as the implementation of a detailed five-year training program. I am pleased to say that I fully support the initiatives of the Baffin Fisheries Coalition, and I am committed to working with them over the upcoming months and years to bring the benefits of our adjacent fishery to Nunavut.

[Interpretation]

I would like to clarify further the steps that the Government of Nunavut has taken to develop and diversify our fishing industry in Nunavut. Last year, we introduced a new program — the Fisheries Development and Diversification Program — and put forward \$350,000 in funding per year, to be delivered in contributions in Nunavut. This program was primarily developed to support community-based projects such as test fisheries, technology transfer and other related fisheries initiatives.

During the 2002-03 fiscal year, we were successful in leveraging an additional \$600,000 from other sources, resulting in close to \$1 million of new research and development dollars going into Nunavut's fishing industry last year.

[English]

Probably of most significance was the launching of Nunavut's first economic development strategy. The Government of Nunavut and Nunavut Tunngavik Incorporated launched this strategy last month on behalf of more than 20 organizations and groups, including Indian and Northern Affairs Canada. The strategy sets out the values and priorities that will guide economic development in Nunavut over the next 10 years, and places significant emphasis on the fisheries sector in particular.

While we continue to make significant progress in certain areas, our development efforts are still severely constrained in a number of key areas. Let me provide you with a few examples of some of the problems we continue to face in our efforts to develop a Nunavut-based fishing industry.

pêcheurs du Nunavut dans l'industrie de la pêche de l'Atlantique et, enfin, d'optimiser l'expansion de la pêche au cours des cinq à dix prochaines années.

La Baffin Fisheries Coalition est une société appartenant à 100 p. 100 à des Inuits, en l'occurrence à 11 organisations inuites, y compris les associations des pêcheurs et de trappeurs de chacune des collectivités établies le long de la côte est de l'île de Baffin. La coalition, vieille d'à peine trois ans, a à son actif un certain nombre de réussites, y compris l'élaboration d'un plan d'activités détaillé qui régira ses activités au cours des cinq prochaines années.

Au nombre des principales priorités de la coalition pour l'année prochaine, mentionnons l'étude des options qui s'offre pour l'acquisition d'un navire de même que la mise en œuvre d'un plan de formation détaillé d'une durée de cinq ans. Je suis heureux de dire que j'appuie sans réserve les initiatives de la Baffin Fisheries Coalition et que je suis déterminé à travailler avec elle au cours des mois et des années à venir pour réaliser les avantages de la pêche dans les eaux contiguës au Nunavut.

[Traduction de l'interprétation]

J'aimerais maintenant clarifier un certain nombre de mesures que le gouvernement du Nunavut a prises pour stimuler et diversifier l'industrie de la pêche au Nunavut. L'année dernière, nous avons introduit un nouveau programme — le programme d'expansion et de diversification des pêches — assorti d'un financement de 350 000 \$ par année, montant qui sera versé sous forme de contributions sur le territoire du Nunavut. On a d'abord et avant tout mis ce programme sur pied pour soutenir des projets communautaires comme les pêches expérimentales, le transfert technologique et d'autres initiatives liées à la pêche.

Au cours de l'exercice 2002-2003, nous avons réussi à dégager un financement additionnel de 600 000 \$ provenant d'autres sources, ce qui a fait passer à près de un million de dollars les sommes affectées à la R et D sur l'industrie de la pêche au Nunavut au cours de la dernière année.

[Traduction]

C'est probablement le lancement de la première stratégie de développement économique du Nunavut qui a constitué l'élément le plus important. Le gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik Incorporated ont lancé cette stratégie le mois dernier, au nom de plus de 20 organisations et groupes, y compris le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. La stratégie définit les valeurs et les priorités qui guideront le développement économique du Nunavut au cours des dix prochaines années. Cette stratégie fait une place importante au secteur de la pêche en particulier.

Si nous continuons de réaliser des progrès importants dans certains secteurs, nos efforts de développement demeurent malgré tout considérablement limités dans un certain nombre de domaines clés. Permettez-moi de vous donner quelques exemples de problèmes auxquels nous sommes confrontés dans les efforts que nous déployons pour créer une industrie de la pêche au Nunavut.

From a policy standpoint, significant progress has been made in our efforts to achieve a fair and equitable distribution of our adjacent resources comparable to other adjacent jurisdictions.

Of particular note is the 2002 report of the Independent Panel on Access Criteria, IPAC, commissioned by the Minister of Fisheries and Oceans. The panel viewed Nunavut as a special case in the Atlantic fishing industry as we do not have access and allocation comparable to other adjacent jurisdictions. In keeping with the spirit of the Nunavut Land Claims Agreement, and the fair and consistent application of the adjacency principle, the panel went on to recommend that: "No additional access should be granted to non-Nunavut interests in the waters adjacent to the territory until Nunavut has achieved access to a major share of its adjacent fisheries resources."

On November 8, 2002, the Minister of Fisheries and Oceans accepted this recommendation and committed to having Nunavut reach a major share of its adjacent resources.

Since the release of the IPAC report, there have been two commercial quota increases in Nunavut adjacent waters, both of which occurred for shrimp in Shrimp Fishing Area 1. The first took place in September 2002, and resulted in a quota increase of 2,690 metric tons, of which Nunavut interests received less than 9 per cent.

The second increase took place in May of this year, and resulted in a quota increase of 2,127 metric tons, of which Nunavut interests received approximately 51 per cent. The latter increase resulted in Nunavut's share of our entire adjacent northern shrimp resource increasing from just 25 per cent to 26 per cent, or 7,847 metric tons of an overall 29,717-metric-ton quota. This is hardly reflective of the commitments made to Nunavut in IPAC.

While we have achieved some great policy decisions in principle, in practice, the Department of Fisheries and Oceans has not lived up to its obligations and has not significantly advanced our adjacent access and allocation position.

With regard to infrastructure development, the successful development of a fishing industry in Nunavut cannot be achieved without basic infrastructure such as ports and small craft harbours. At the present time, we do not have any port facilities, small craft harbours or marine service centres to support either an inshore- or offshore-based fishing industry in Nunavut.

In this year alone, the Department of Fisheries and Oceans has committed close to \$56 million in harbour development and improvements for the rest of Canada through its Small Craft Harbours Program. However, I am sad to say nothing has been

Du point de vue stratégique, nous avons réalisé des progrès considérables dans les efforts que nous déployons pour assurer une répartition juste et équitable de nos ressources contiguës comparables à celles qu'on retrouve dans des administrations voisines.

Sur ce plan, le rapport de 2002 du Groupe indépendant sur les critères d'accès (GICA), commandé par le ministre des Pêches et des Océans, se distingue particulièrement. Les membres du groupe ont jugé que le Nunavut constituait un cas particulier dans l'industrie de la pêche de l'Atlantique, étant donné que nous ne bénéficions pas d'un accès et d'allocations comparables à celles qu'on trouve dans des administrations voisines. Conformément à l'esprit de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et à une application équitable et cohérente du principe de la contiguïté, le groupe a recommandé ce qui suit: «que l'on cesse d'octroyer à des intérêts étrangers au Nunavut l'accès aux eaux contiguës du Nunavut tant que celui-ci n'aura pas obtenu l'accès à une grande partie de ses ressources halieutiques contiguës.»

Le 8 novembre 2002, le ministre des Pêches et des Océans a accepté la recommandation et s'est engagé à assurer au Nunavut la majeure partie de ses ressources contiguës.

Depuis la publication du rapport du GICA, on a majoré à deux reprises les quotas de pêche commerciale dans les eaux contiguës du Nunavut, dans les deux cas pour la pêche à la crevette dans la zone 1. La première majoration, qui remonte à septembre 2002, a entraîné une augmentation des quotas de 2 690 tonnes métriques. Or, des intérêts du Nunavut n'ont eu droit qu'à moins de 9 p. 100 du total.

La deuxième majoration, qui date du mois de mai de cette année, a entraîné une augmentation des quotas de 2 127 tonnes métriques, des intérêts du Nunavut ayant eu droit à environ 51 p. 100 du total. À la suite de cette dernière majoration, la part de la pêche à la crevette nordique dans nos eaux contiguës qui revient au Nunavut est passée à à peine 25 p. 100 ou 26 p. 100, soit 7 847 tonnes métriques pour des quotas totaux de 29 717 tonnes métriques. On est loin des engagements pris par le GICA pour le Nunavut.

Si certaines décisions stratégiques d'importance ont été prises en principe, le ministère des Pêches et des Océans, en pratique, n'a pas respecté ses obligations et n'a pas non plus amélioré notre sort de façon marquée en ce qui a trait à l'accès aux ressources contiguës et aux allocations s'y rapportant.

En ce qui concerne l'expansion de la structure, on ne pourra doter le Nunavut d'une industrie de la pêche prospère sans une infrastructure de base, par exemple des ports et des ports pour petits bateaux. À l'heure actuelle, nous n'avons ni installations portuaires, ni ports pour petits bateaux ni centres de services maritimes pour soutenir une industrie de la pêche côtière ou hauturière au Nunavut.

Cette année seulement, le ministère des Pêches et des Océans a, dans le cadre de son Programme des ports pour petits bateaux, engagé près de 56 millions de dollars dans des projets d'expansion et de réfection des ports dans le reste du Canada. Cependant, je

committed to Nunavut, despite repeated requests by the Government of Nunavut to extend this program to our territory to support the development of our fishing industry.

Concerning the Northern Fisheries Science Program, a solid scientific platform is the cornerstone of the successful development of any fishery throughout the world. Without it, true fisheries development cannot take place.

The three-year turbot science program co-funded by the Department of Fisheries and Oceans and the Nunavut Wildlife Management Board from 1999 to 2001 is a great example of the successes that can be achieved when we work together. It resulted in the establishment of a 4,000-metric-ton quota for Nunavut interests in NAFO Division 0A, as well as providing us with some very valuable information on the overall health of the stock.

There is now an obvious need to continue to build upon the successes of this program and to develop a multi-year, multi-species program to support the development of new and emerging fisheries in Nunavut. This is especially relevant to Nunavut, given the unknown and unexplored nature of our region and the fact that it seems like everywhere we look, we find new marine resources with the potential for development. Without such a science program, we may never achieve the true potential and benefits available from our adjacent resources.

The Department of Fisheries and Oceans recognizes the need for more detailed science on the resources in the North, but it has been unable to invest the necessary financial resources to develop such a program for Nunavut.

With regard to training, the development of a trained, northern-based workforce is obviously key to the successful development of our fishing industry for the benefit of all Nunavumiut. I am pleased to say that we are making significant strides in this area. Industry groups such as Qikiqtaaluk Corporation and the Baffin Fisheries Coalition have developed a long-term training plan for employment in the offshore fishing industry.

We are also conducting significant training in our inshore fishing industry. For example, this past spring we co-funded a winter turbot fishery training program in Clyde River, utilizing the skills of successful winter turbot fishermen from Pangnirtung. The result was the completion of a very successful technology transfer project with significant opportunities for the future.

With regard to emerging fisheries development, nowhere else in Canada is the potential for emerging fisheries development greater than in Nunavut. Much of the vast regions of our adjacent waters are untouched in terms of experimental and exploratory activities.

suis au regret d'affirmer que le Nunavut a été laissé pour compte, en dépit des demandes répétées formulées par le gouvernement du Nunavut pour que le programme s'applique sur son territoire et favorise le développement de notre industrie de la pêche.

En ce qui concerne le programme scientifique pour la pêche du Nord, une solide plate-forme scientifique est le fer de lance du développement fructueux de toute pêche, où que ce soit dans le monde. Sans la science, il ne peut y avoir de véritable expansion de la pêche.

Le programme scientifique sur le flétan d'une durée de trois ans, que le ministère des Pêches et des Océans et le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut ont financé conjointement en 1999 à 2001, constitue une illustration éloquentes des succès que nous pouvons obtenir lorsque nous travaillons en collaboration. Il en est résulté l'établissement d'un quota de 4 000 tonnes métriques pour des intérêts du Nunavut dans la zone de pêche 0A de l'OPANO, sans compter les renseignements les plus précieux que nous avons recueillis sur le bilan de santé général des stocks.

Il est évident que nous devons nous inspirer de la réussite de ce programme et mettre au point un programme pluriannuel et plurispécifique pour soutenir le développement de pêches nouvelles et émergentes au Nunavut. C'est particulièrement important dans le contexte du Nunavut, étant donné que notre région compte de nombreux secteurs inconnus et inexplorés, et le fait que, partout où nous nous tournons, nous découvrons de nouvelles ressources marines susceptibles d'être disponibles à des fins commerciales. Sans un tel programme scientifique, nous ne serons jamais en mesure de réaliser le véritable potentiel et les avantages de nos ressources contiguës.

Le ministère des Pêches et des Océans admet la nécessité de plus de données scientifiques détaillées sur les ressources du Nord, mais il n'est pas parvenu à investir les ressources financières requises pour mettre au point un tel programme au Nunavut.

En ce qui concerne la formation, le développement d'une main-d'œuvre qualifiée dans le Nord est manifestement la clé de l'expansion réussie de l'industrie de la pêche au profit de tous les habitants du Nunavut. Je suis heureux de dire que nous réalisons des progrès notables dans ce domaine. Des groupes industriels comme la Qikiqtaaluk Corporation et la Baffin Fisheries Coalition ont élaboré un plan de formation à long terme pour l'emploi dans l'industrie de la pêche hauturière.

Nous assurons également une formation poussée dans l'industrie de la pêche côtière. À titre d'exemple, nous avons cofinancé, le printemps dernier, un programme de formation à la pêche au flétan en hiver à Clyde River, en faisant appel aux compétences de pêcheurs de Pangnirtung qui exploitent avec succès le flétan en hiver. Il en est résulté un projet de transfert de technologies des plus efficaces offrant des débouchés importants pour l'avenir.

En ce qui concerne le développement de pêches émergentes, nulle part au Canada le potentiel de croissance n'est-il aussi grand que dans le Nunavut. Une bonne part des vastes régions qui forment nos eaux contiguës n'ont pas fait l'objet d'activités expérimentales ni exploratoires.

As most of you are aware, in 2000 my department signed a MOU with the Department of Fisheries and Oceans on emerging fisheries development in Nunavut. The MOU recognizes that we have joint responsibility in the development of a healthy, viable fishery in Nunavut, and sets out the principles under which our two levels of government will work together.

The MOU is an example of a policy that looks great in principle; but limited effort has been undertaken by the Department of Fisheries and Oceans to take this to the operational phase. It appears that they have no strategy or approach for dealing with the emergence of Nunavut's fishing industry.

Fisheries development offers one of the best opportunities for economic development and job creation in Nunavut, in a region with limited opportunities. The total current landed value of marine quotas in Nunavut's adjacent waters is nearly \$100 million. Unfortunately, at the present time, the vast majority of these quotas are held by interests from outside Nunavut.

The Government of Nunavut, along with our partners, Nunavut Tunngavik Incorporated and the Nunavut Wildlife Management Board, has spent a tremendous amount of time and resources over the past several years strategizing on the development of our fishing industry. As you will see from the formal written submission that we have prepared for you, we have a clear vision in place to move our industry forward. We need the federal government to become a true partner as well.

Our plan is quite aggressive and ambitious, given the key challenges identified above. We recognize that change will not take place overnight. Significant investments must be made by the federal government to establish the basic infrastructure needed for fisheries development in Nunavut. If this does not happen, I fear we will be sitting before you five years from now with little progress to report.

To senators around the table tonight from Atlantic Canada, I would like to conclude by painting you a brief picture of our situation in a different context. Picture your own coastal communities. Now, take away your harbours and port facilities, marine service centres, your core regional science programs, your Atlantic Canada Opportunities Agency funding and fisheries diversification programs. In your Atlantic Aboriginal communities, take away the Marshall decision and the Aboriginal Fisheries Strategy funding. Now imagine being told to develop your fisheries without these basic support structures in place. This is what we face in our attempts to develop a Nunavut-based fishing industry.

Thank you very much for giving me the opportunity to make my presentation, Madam Chairman.

Comme la plupart d'entre vous le savez, mon ministère, en 2000, signait un protocole d'entente avec le ministère des Pêches et des Océans sur le développement des nouvelles pêches au Nunavut. Dans le protocole d'entente, nous reconnaissons assumer conjointement la responsabilité du développement d'une industrie de la pêche saine et viable au Nunavut, en plus de définir les autres principes qui guideront les efforts des deux ordres de gouvernement.

Le protocole d'entente est un exemple de politique séduisant en principe; cependant, le ministère des Pêches et des Océans a peu fait pour faire passer le projet au stade opérationnel. Il ne semble y avoir ni stratégie ni approche concernant l'émergence de l'industrie de la pêche au Nunavut.

Le développement des pêches constitue l'une des meilleures occasions de développement économique et de création d'emplois au Nunavut, région où les possibilités sont limitées. À l'heure actuelle, la valeur totale au débarquement des quotas de pêche dans les eaux contiguës du Nunavut se chiffre à près de un milliard de dollars. Malheureusement, à l'heure actuelle, ce sont des intérêts étrangers au Nunavut qui détiennent la vaste majorité de ces quotas.

Le gouvernement du Nunavut, de concert avec ses partenaires, Nunavut Tunngavik Incorporated et le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, a, au cours des dernières années, consacré un temps et des ressources énormes à la mise au point d'une stratégie de développement de l'industrie de la pêche. Comme vous le constaterez dans le mémoire écrit que nous avons préparé à votre intention, nous avons une idée claire de ce qu'il faut pour que l'industrie progresse. Pour ce faire, il faut aussi que le gouvernement fédéral devienne un partenaire à part entière.

Étant donné les défis mentionnés ci-dessus, notre plan est relativement dynamique et ambitieux. Nous savons que la situation ne changera pas du jour au lendemain. Le gouvernement fédéral devra consentir des investissements majeurs pour établir l'infrastructure de base, nécessaire à l'expansion de la pêche au Nunavut. Sinon, nous risquons de nous trouver devant vous une fois de plus dans cinq ans sans progrès notables à mentionner.

À l'intention des sénateurs de la Région de l'Atlantique présents ici ce soir, j'aimerais, en conclusion, situer brièvement notre situation dans un contexte différent. Faites-vous une image mentale de vos propres collectivités côtières. Je vous invite maintenant à gommer du portrait vos ports et vos installations portuaires, vos centres de services maritimes, vos programmes scientifiques régionaux de base, le financement de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et vos programmes de diversification de la pêche. Dans vos collectivités autochtones de l'Atlantique, supprimez l'arrêt *Marshall* et le financement de la Stratégie des pêches autochtones. Imaginez maintenant qu'on vous dise de développer la pêche sans ces structures d'un point fondamental. Voilà ce que nous tentons de faire pour développer une industrie de la pêche au Nunavut.

Merci beaucoup, madame la présidente, de m'avoir donné l'occasion de témoigner devant vous.

The Deputy Chairman: Thank you, minister. Before we go to the other witnesses, Senator Cochrane has another engagement. We will offer her an opportunity to question the minister on his presentation.

Senator Cochrane: Thank you so much, minister. I am happy you all came. It is wonderful to see you here, especially coming all the way from Nunavut.

Before I begin, minister, I would like to recognize your young people here. Are those here involved in a leadership program?

Mr. Akesuk: Yes.

Senator Cochrane: Are they taking this program in Ottawa?

Mr. Akesuk: Yes.

Senator Cochrane: Is it something new? I am impressed that we have so many youth interested in improving themselves and making a contribution to their own region. I am sure that many will work in their region and make Nunavut a prosperous area.

I have been there. I must say I am really impressed to see so many of your people here.

Are they sponsored by the federal government?

Mr. Akesuk: Yes, they are.

Senator Cochrane: Wonderful. I am so happy, and I am sure you are too.

I know that Nunavut has recently established a new government. What is the Minister of Fisheries in your new government saying about not getting quotas, ports, harbours — or anything in regard to the marine habitat or helping the quota situation?

Mr. Akesuk: I am the Minister of Fisheries.

Senator Cochrane: Pardon my ignorance. That is wonderful.

What sort of conversations have you had with your federal counterparts?

Mr. Akesuk: Before Mr. Thibault became the Minister of Fisheries and Oceans, we had Mr. Dhaliwal, who supported us pretty well 100 per cent with regard to fisheries. We have less support from Mr. Thibault in terms of quota allocation. The last time they did our allocation, Mr. Dhaliwal put in 100 per cent. Now, it is 51 per cent from Mr. Thibault.

We have been talking to them, and we are ensuring that we communicate in writing or verbally. We will continue to ensure that we send our message to Mr. Thibault, or whoever will be the Minister of Fisheries and Oceans in the next government.

La vice-présidente: Merci beaucoup, monsieur le ministre. Le sénateur Cochrane, ayant un engagement antérieur, doit nous quitter. Avant de céder la parole aux autres témoins, nous allons lui donner l'occasion de poser des questions au ministre sur son exposé.

Le sénateur Cochrane: Merci beaucoup, monsieur le ministre. Je suis heureuse que vous soyez venu. Il est bon de vous voir ici, surtout quand on pense que vous êtes venu d'aussi loin que le Nunavut.

Avant de commencer, monsieur le ministre, j'aimerais souligner la présence ici de jeunes du Nunavut. Ils participent à un programme de leadership?

M. Akesuk: Oui.

Le sénateur Cochrane: Ils suivent ce programme ici, à Ottawa?

M. Akesuk: Oui.

Le sénateur Cochrane: S'agit-il d'un nouveau programme? Je suis impressionnée de constater que de si nombreux jeunes sont intéressés à se perfectionner et à apporter une contribution à leur région. Je suis certaine que bon nombre d'entre eux travailleront dans leur région et feront du Nunavut un territoire prospère.

J'ai visité la région. Je dois avouer être très impressionnée de constater la présence ici de si nombreuses personnes de votre région.

Sont-elles parrainées par le gouvernement fédéral?

M. Akesuk: Oui.

Le sénateur Cochrane: C'est merveilleux. Je suis ravie, et je suis certaine que vous l'êtes aussi.

Je sais que le Nunavut a récemment établi un nouveau gouvernement. Comment le ministre des Pêches de votre nouveau gouvernement réagit-il à l'absence de quotas, de ports, d'installations portuaires — ou tout ce qui concerne l'habitat marin ou est de nature à améliorer la situation des quotas?

M. Akesuk: Je suis le ministre des Pêches.

Le sénateur Cochrane: Pardonnez mon ignorance. C'est merveilleux.

Quel genre de conversation avez-vous eue avec vos homologues fédéraux?

M. Akesuk: Avant l'arrivée de M. Thibault au poste de ministre des Pêches et des Océans, nous avions affaire à M. Dhaliwal, qui, en ce qui concerne le dossier des pêches, nous appuyait à 100 p. 100 ou peu s'en faut. Du point de vue de l'allocation des quotas, nous avons reçu un appui plus mitigé de la part de M. Thibault. Au moment de l'établissement des dernières allocations, M. Dhaliwal nous a accordé 100 p. 100. Voilà que M. Thibault nous accorde 51 p. 100.

Nous avons parlé à nos homologues, et nous nous assurons de communiquer avec eux par écrit ou verbalement. Nous continuerons de faire passer notre message à M. Thibault ou à quiconque occupera le poste de ministre des Pêches et des Océans dans le prochain gouvernement.

We have been lobbying the federal government to recognize that we need the infrastructure development in Nunavut in order for us to have a successful fisheries industry there.

Senator Cochrane: Do you have DFO people stationed in Nunavut?

Mr. Akesuk: Yes.

Senator Cochrane: How is your rapport with them?

Mr. Akesuk: It is good. Our government has been trying to work with them. Our colleague, Mr. Kovic, is also close to the DFO. We are working well there.

Senator Cochrane: Do you see something positive coming?

Mr. Akesuk: We want to see something more positive. We want to see more infrastructure development and more support on quota allocations in adjacent waters for Nunavut.

Senator Cochrane: You mentioned that you have only one-quarter of the total allowable catch. I looked at the figures. It seems to me it is only one-quarter of the quota, is that right?

Mr. Akesuk: It is 26 per cent of the quotas that are available adjacent to Nunavut. We only have 26 per cent.

Senator Cochrane: Tell me — be specific — who has the remainder?

Mr. Carey Bonnell, Manager, Fisheries and Sealing, Nunavut Department of Sustainable Development: The minister is referring to the northern shrimp fishery. There is an offshore sharing arrangement. There are 17 offshore licence holders in the northern shrimp fishery.

For the most part, the fishery in our waters is split 17 ways. Nunavut has 1.5 of the 17 licences, which gives us about a 9 per cent increase. There is 1.5 that goes to Northern Quebec, and the remainder would go to Newfoundland and Labrador, Nova Scotia and perhaps other Quebec interests. That is basically how the northern shrimp fishery in our adjacent waters is split.

There are other allocations for exploratory fisheries where we have larger shares. There are two core commercial fisheries for shrimp in our adjacent waters. One is Shrimp Fishing Area 1, which is off the coast of Qikiqtarjuaq. It is a 14,000-metric-ton quota. Currently, we have 15 per cent of that quota.

The other one is in Shrimp Fishing Area 2, off the coast of Resolution Island. That fishery is prosecuted probably within 12 to 14 miles of our coastline. We have about 9 per cent of that quota. In a nutshell, that is how it is broken down.

Mr. Akesuk: We have a map on the first page of our presentation. That will clarify matters for you, senator.

Nous avons exercé des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il reconnaisse que le Nunavut a besoin d'une infrastructure pour se doter d'une prospère industrie de la pêche.

Le sénateur Cochrane: Y a-t-il des représentants du MPO en poste au Nunavut?

M. Akesuk: Oui.

Le sénateur Cochrane: Comment qualifieriez-vous les relations que vous entretenez avec eux?

M. Akesuk: Elles sont bonnes. Notre gouvernement tente de travailler avec eux. Notre collègue, M. Kovic, est également proche du MPO. Au sein du territoire, la collaboration est bonne.

Le sénateur Cochrane: Entrevoyez-vous des changements positifs?

M. Akesuk: Nous souhaitons que des changements positifs soient apportés. Nous souhaitons l'aménagement de nouvelles infrastructures et un meilleur soutien pour les allocations de quotas dans les eaux contiguës du Nunavut.

Le sénateur Cochrane: Vous avez dit bénéficier du quart seulement du nombre total de prises autorisées. J'ai examiné les chiffres. J'ai l'impression qu'il ne s'agit que du quart des quotas, n'est-ce pas?

M. Akesuk: Il s'agit de 26 p. 100 des quotas disponibles dans les eaux contiguës du Nunavut. Nous n'en avons que 26 p. 100.

Le sénateur Cochrane: À qui les autres — je vous invite à être spécifique — appartiennent-ils?

M. Carey Bonnell, directeur, Pêches et chasse au phoque, ministère du Développement durable du Nunavut: Le ministre fait référence à la pêche à la crevette nordique. Il y a un accord de partage des ressources hauturières. Dans l'industrie de la pêche à la crevette nordique, on dénombre 17 titulaires de permis de pêche hauturière.

Pour l'essentiel, la pêche dans nos eaux est répartie en 17 permis. Le Nunavut est titulaire de 1,5 des 17 permis, ce qui représente pour nous une augmentation d'environ 9 p. 100. Le nord du Québec est titulaire de 1,5 permis, et les autres sont répartis entre Terre-Neuve et le Labrador, la Nouvelle-Écosse et peut-être d'autres intérêts québécois. Essentiellement, c'est ainsi que la pêche à la crevette nordique est répartie dans nos eaux contiguës.

En ce qui concerne d'autres pêches exploratoires, il y a d'autres allocations dont un pourcentage plus élevé nous revient. Dans nos eaux contiguës, il y a deux principaux noyaux de pêche à la crevette. Le premier, la zone de pêche à la crevette 1, se trouve au large de Qikiqtarjuaq. Il s'agit d'un quota de 14 000 tonnes métriques. À l'heure actuelle, nous détenons 15 p. 100 de ce quota.

L'autre est la zone de pêche à la crevette 2, au large de l'île Resolution. Cette pêche s'effectue probablement à une distance de 12 à 14 milles de notre littoral. Nous détenons environ 9 p. 100 de ce quota. Voilà, en gros, comment les choses se ventilent.

M. Akesuk: Il y a une carte à la première page de notre mémoire. Elle devrait clarifier la situation à vos yeux, sénateur.

Senator Cochrane: You are not getting very much in your quota allocation, as we have already heard from several people from Nunavut or that area. One lady who came before us said she wants to buy a vessel to go fishing, but she cannot because she has no quota. This quota allocation will not change until 2005?

Ms. Michelle Wheatley, Director, Wildlife Management, Nunavut Wildlife Management Board: The Nunavut Wildlife Management Board, or NWMB, allocates the quotas that are awarded to Nunavut. You will hear about the board policy when Mr. Kovic makes his presentation. We have an allocation system. In 2002, it was decided that, since the same players had been coming back year after year, the allocations would be made for three years — for 2002, 2003 and 2004 — as long as those current quota-holders followed the plans and prosecuted those fisheries.

When someone new wants to get into the fishery, from whom do we take it away? Without new allocation, we cannot take it away from someone just because someone else wants to start.

Senator Cochrane: How many fishermen do you have in Nunavut?

Mr. Bonnell: That is a difficult question to answer. It depends on the area. In the offshore fishery, working on offshore vessels, there are anywhere from 40 to 50 people out there at any given time, depending on with whom they are working. We have a winter fishery in Cumberland Sound, near Pangnirtung. They fish through the ice for about four months of the year. You will see that in the booklets we have handed out. There are about 50 to 60 people employed in that winter fishery. There is also a fish processing facility that employs another 50 to 60 people.

There is also the traditional Arctic char fishery in Nunavut that occurs throughout the territory. Hundreds of people are involved in that.

There are a number of different groups, depending on the fishery we are talking about.

Senator Cochrane: Some people are working in the offshore fishery. Are they working for other owners? Are they processing the fish on the ships, on these factory-freezer trawlers?

Mr. Bonnell: Yes. At the present time, depending who has the quota in Nunavut, the quota-holder would more or less partner with an industry group in Atlantic Canada. As a condition of that partnership, a number of people from Nunavut would be employed on those vessels. That is how the procedure normally works at this time.

Senator Cochrane: Is that working out okay?

Le sénateur Cochrane: Vos allocations de quotas ne sont pas très généreuses, ainsi que quelques personnes du Nunavut ou de cette région nous l'ont déjà dit. Nous avons entendu une dame dire qu'elle veut faire l'acquisition d'un bateau de pêche, mais qu'elle ne peut le faire car elle n'arrive pas à obtenir un quota. Ces allocations de quotas demeureront les mêmes jusqu'en 2005?

Mme Michelle Wheatley, directrice, Gestion de la faune, Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut: Le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN) assure la répartition des quotas alloués au Nunavut. Dans son exposé, M. Kovic vous parlera de la politique du conseil. Nous avons un système d'allocations. Comme les mêmes intervenants revenaient d'année en année, nous avons décidé en 2002 que les allocations demeureraient valables pour une période de trois ans — 2002, 2003 et 2004, en l'occurrence — à condition que les titulaires actuels des quotas respectent les plans et exploitent effectivement leurs quotas.

Lorsque quelqu'un souhaite faire son entrée dans le domaine de la pêche, quel exploitant devons-nous pénaliser en lui retirant une partie de son quota? Sans nouvelle allocation, nous ne pouvons pas retirer à des exploitants une partie des quotas qui leur ont été attribués simplement parce que quelqu'un souhaite faire son entrée dans l'industrie.

Le sénateur Cochrane: Combien de pêcheurs y a-t-il au Nunavut?

M. Bonnell: Il est difficile de répondre à cette question. Tout dépend de la région. Dans l'industrie de la pêche hauturière, on dénombre en tout temps de 40 à 50 personnes travaillant à bord de bateaux de pêche hauturière, selon les sociétés pour le compte de qui elles travaillent. Nous avons une pêche d'hiver à Cumberland Sound, près de Pangnirtung. Pendant quatre mois de l'année, on pêche sur la glace. Vous trouverez des renseignements sur le sujet dans les documents qui vous ont été distribués. De 50 à 60 personnes participent à cette pêche d'hiver. Il y a aussi une usine de transformation du poisson où travaillent de 50 à 60 personnes de plus.

Sur l'ensemble du territoire du Nunavut, on note aussi l'existence d'une pêche traditionnelle à l'omble chevalier. Des centaines de personnes s'adonnent à cette pêche.

Il y a aussi un certain nombre de groupes différents, selon le type de pêche dont il est question.

Le sénateur Cochrane: Certaines personnes travaillent dans l'industrie de la pêche hauturière. Travaillent-elles pour le compte d'autres propriétaires? Transforme-t-on le poisson à bord de ces bateaux, de ces chalutiers-congélateurs?

M. Bonnell: Oui. À l'heure actuelle, selon l'identité de la société qui détient des quotas au Nunavut, le titulaire crée plus ou moins un partenariat avec le groupe industriel du Canada atlantique. Aux termes de ces partenariats, un certain nombre de résidents du Nunavut doivent travailler à bord des navires en question. À l'heure actuelle, c'est ainsi qu'on fonctionne normalement.

Le sénateur Cochrane: Les choses se passent bien?

Mr. Bonnell: It is working okay, but as you saw from the minister's presentation, Nunavut's long-term goals are to move toward vessel acquisition, ownership and control of our own resources. That will create a great deal of new employment. We are happy with where things are at the moment, but we see a tremendous amount of potential over the next 5 to 10 years.

In retrospect, our history in the offshore fishery goes back no more than about 15 years. Newfoundland and Nova Scotia fisheries have hundreds of years of history. It is amazing how far we have come in the last 20 years, given the lack of infrastructure that you have already heard about tonight. There is a lot of potential on the horizon, given that the right decisions are made to build that infrastructure.

Senator Cochrane: Since you do not have ports or harbours, where do offshore vessels from other provinces come in to land?

Mr. Bonnell: There are one or two sites. They can reload and offload in Newfoundland, say in Harbour Grace. Some vessels go to Greenland. Obviously, the time required to steam back and forth from Newfoundland to Nunavut is a deterrent, so some vessel operators offload their catch, be it shrimp or turbot, in Nuuk, the capital of Greenland, and have it trans-shipped.

Mr. Akesuk: They also draw about 300 to 400 metric tons to the Pangnirtung fisheries processing facility.

Senator Cochrane: You do have a processing facility in Pangnirtung?

Mr. Akesuk: Yes, we have a facility for turbot.

Senator Cochrane: How many does that employ?

Mr. Akesuk: That employs 50 to 60 people locally. It is seasonal employment, but it lasts probably nine months of the year.

Senator Cochrane: That is pretty good.

Senator Watt: Is that nine months of actual fishing?

Mr. Akesuk: No, there are nine months of fish processing.

The Deputy Chairman: I have a supplementary question that may help us both to understand.

The quota allocations are all divided up. You would like an increase in your allocations. Is there capacity to increase quotas so a new fishing process can be introduced? All the quotas are currently being used. Are there enough resources to allow Nunavut to have an extra licence or two? Is that a realistic expectation?

M. Bonnell: Les choses se passent bien, mais, comme le ministre l'a indiqué dans son témoignage, le Nunavut a pour objectif à long terme de faire l'acquisition de navires, de s'approprier ses propres ressources et d'exercer une mainmise sur elles. On sera ainsi en mesure de créer un grand nombre de nouveaux emplois. Nous sommes heureux de l'état actuel des choses, mais nous envisageons un remarquable potentiel de croissance au cours des cinq à dix prochaines années.

Si on remonte dans le passé, on se rend compte que l'histoire de la pêche hauturière remonte à tout au plus une quinzaine d'années. À Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, les pêcheries ont des centaines d'années d'histoire. Il est étonnant de constater les progrès que nous avons accomplis au cours des 20 dernières années, étant donné l'absence d'infrastructures, problème dont il a été question ce soir. Les possibilités de croissance qui se profilent à l'horizon sont considérables, à condition que l'on prenne les bonnes décisions concernant l'aménagement des infrastructures.

Le sénateur Cochrane: Comme vous n'avez ni ports ni installations portuaires, où les bateaux de pêche hauturière venus d'autres provinces s'amarrent-ils?

M. Bonnell: Il y a un ou deux endroits. Ils peuvent se ravitailler et débarquer leurs prises à Terre-Neuve, disons à Harbour Grace. Certains navires se rendent au Groenland. De toute évidence, le temps qu'il faut pour effectuer la navette entre Terre-Neuve et le Nunavut constitue un facteur dissuasif, si bien que certains exploitants débarquent leurs prises, qu'il s'agisse de crevettes ou de flétans, à Nuuk, capitale du Groenland, et les font transborder.

M. Akesuk: On débarque aussi de 300 à 400 tonnes métriques à l'usine de transformation du poisson de Pangnirtung.

Le sénateur Cochrane: Vous avez une usine de transformation à Pangnirtung?

M. Akesuk: Oui, pour le flétan.

Le sénateur Cochrane: Combien de personnes y travaillent?

M. Akesuk: L'usine emploie de 50 à 60 résidents de la région. Il s'agit d'emplois saisonniers, qui durent probablement pendant neuf mois de l'année.

Le sénateur Cochrane: Ce n'est pas mal.

Le sénateur Watt: Cela correspond-il à neuf mois de pêche proprement dite?

M. Akesuk: Non, on parle de neuf mois de transformation du poisson.

La vice-présidente: J'ai une question supplémentaire qui pourrait nous aider toutes les deux à comprendre.

Les allocations de quotas sont toutes réparties. Vous aimeriez que vos allocations soient majorées. Y a-t-il une capacité qui permettrait la majoration des quotas de façon à introduire un nouveau processus? À l'heure actuelle, tous les quotas sont utilisés. Y a-t-il suffisamment de ressources pour donner au Nunavut la possibilité d'avoir un ou deux permis de plus? Est-ce réaliste?

Ms. Wheatley: There certainly is interest. The requests are always three to four times more than what we have to allocate.

At the moment, all quotas are harvested using royalty charters. Until there is a sufficiently substantial quota to support a vessel with a long-term plan, we must do it by royalty charters. As you increase the quota, there is a better chance of moving toward self-sufficiency and justifying buying and maintaining a vessel.

The Deputy Chairman: Help me to understand this a little further. Are the resource allocations reviewed annually or are they set?

Ms. Wheatley: Are you asking about the allocations for Nunavut?

The Deputy Chairman: I mean the total allocations.

Ms. Wheatley: The Nunavut Wildlife Management Board allocates quotas that are reviewed annually. We were doing completely new applications every year, but it takes a lot of time for our staff — and also for the participants — to write the applications every year. We were not seeing any real change because people were meeting their requirements. In 2002, we moved to a three-year allocation.

Participants still must submit a report at the end of the fishing season to show that they did as they said they would do, that they put in the effort required and that they harvested their quota. If some parties did not go after their quota, then we could adjust allocations to the individual organizations or companies. We do not now actually go through a full application process every year.

The Deputy Chairman: Thank you. We will ask Mr. Kovic to proceed.

Mr. Ben Kovic, Chairman, Nunavut Wildlife Management Board: Thank you for this opportunity to appear before the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans this evening. Joining me from the Nunavut Wildlife Management Board are the Director of Wildlife Management, Michelle Wheatley, and the board's legal adviser, Michael d'Eca. They will assist me in answering any questions that senators may have. As part of NWMB's opening remarks, Mr. d'Eca will take a few minutes to talk about the relevance to your study of the Nunavut Land Claims Agreement and the principle of adjacency.

I will begin by saying that the NWMB fully agrees with the remarks just made by my colleague, Minister Akesuk. Further to those remarks, the NWMB would like to briefly cover four things in our opening comments.

First, I will explain NWMB's role under the land claim agreement, which I will refer to as "the agreement." Second, I will briefly set out the policy development followed by the NWMB in allocating commercial marine fishing quotas. Third, Mr. d'Eca will explain the significance of section 15.3.7 of the agreement for

Mme Wheatley: Il y a assurément de l'intérêt. Nous recevons de trois à quatre fois plus de demandes que ce que nous pouvons offrir.

À l'heure actuelle, tous les quotas sont exploités suivant un régime de redevances. Jusqu'à ce que les quotas soient suffisants pour permettre l'exploitation à long terme d'un navire, nous devons faire appel aux régimes de redevances. Si les quotas augmentent, nous serons mieux en mesure d'évoluer vers l'autosuffisance et de justifier l'achat et l'entretien d'un navire.

La vice-présidente: Aidez-moi à comprendre encore un peu mieux. Les allocations de ressources sont-elles révisées annuellement ou fixées?

Mme Wheatley: Vous voulez parler des allocations au Nunavut?

La vice-présidente: Je veux parler des allocations totales.

Mme Wheatley: Le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut alloue des quotas qui sont révisés annuellement. Nous reprenons depuis le début l'étude des demandes tous les ans, mais le fait de préparer de nouvelles demandes tous les ans exigeait beaucoup de temps de la part de nos employés — et des participants. Nous n'entrevoiyions pas de véritables changements puisque les intéressés se conformaient aux exigences. En 2002, nous avons adopté des allocations pour une période de trois ans.

À la fin de la saison de pêche, les participants doivent nous présenter un rapport montrant qu'ils ont fait ce qu'ils s'étaient engagés à faire, qu'ils ont consenti les efforts requis et qu'ils ont exploité leurs quotas. Si certaines parties n'ont pas exploité leurs quotas, nous pouvons rajuster les allocations dont bénéficient des particuliers ou des entreprises. Nous ne reprenons pas la procédure de demande depuis le début tous les ans.

La vice-présidente: Je vous remercie. J'invite maintenant M. Kovic à prendre la parole.

M. Ben Kovic, président, Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut: Merci de l'occasion qui nous est donnée de comparaître ce soir devant le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans. Du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut m'accompagnent aujourd'hui la directrice, Gestion de la faune, Michelle Wheatley, et le conseiller juridique, Michael d'Eca. Ils m'aideront à répondre aux questions des sénateurs. Dans le cadre des remarques liminaires du CGRFN, M. d'Eca prendra quelques minutes pour parler de la pertinence de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et du principe de contiguïté pour votre étude.

D'entrée de jeu, je précise que le CGRFN appuie sans réserve les propos que vient tout juste de tenir mon collègue, le ministre Akesuk. Outre ce que le ministre a déjà dit, le CFRFN aimerait, dans ses remarques d'ouverture, aborder brièvement quatre questions.

Premièrement, je vais expliquer le rôle que le CGRFN est appelé à jouer en vertu de l'accord sur les revendications territoriales, que je qualifierai d'«accord». Deuxièmement, je vais présenter brièvement la politique que suit le CGRFN pour allouer des quotas de pêche commerciale. Troisièmement,

your study, and also discuss the application of the principle of adjacency in the Atlantic fisheries. Fourth, in conclusion, I will tell you what assistance NWMB is seeking from this Senate committee.

I will begin with the role of Nunavut Wildlife Management Board. NWMB is composed of nine members, four of whom are appointed by Inuit, three by the federal government and one by the territorial government, with the chairperson nominated by the other eight members and appointed by the federal government.

Under the terms of the agreement, the NWMB acts as an independent tribunal that makes most of its decisions dealing with wildlife management within the Nunavut Settlement Area, known as the NSA. The NSA covers all Nunavut land territory, except for a few small islands in Hudson Bay — all of its inland waters and all of the marine areas up to the outer limit of its adjacent territorial sea.

Within the NSA, it is the NWMB that makes decisions related to establishing, modifying or removing limitations on harvesting. With respect to commercial fishing, for instance, the NWMB sets quotas, gear restrictions and seasons. If a quota, gear restriction or season needs to be changed, the proposal must come before the NWMB for a decision. The NWMB is also responsible for allocating commercial quotas inside the NSA.

All of the NWMB's harvest limitation decisions are subject to review by the appropriate minister. Although it rarely happens, the minister can reject NWMB decisions if he or she meets the conditions set out in the agreement. Outside the NSA, the minister makes all wildlife management decisions, including setting commercial quotas, gear restrictions and seasons. However, the agreement does provide for an important wildlife advisory role for the NWMB outside the NSA, and the minister must consider that advice.

The NWMB's advisory jurisdiction extends to the east of the NSA, throughout the waters of Davis Strait and Baffin Bay — subject to Canada's jurisdiction — that are not part of another land claim settlement area; and to the south of the NSA, throughout the waters of James Bay, Hudson Bay and the Hudson Strait that are not part of another land claim settlement area.

Although not required to do so by the agreement, the Government of Canada and the NWMB have agreed that the board is also responsible for allocating Nunavut's share of any commercial quota outside the NSA. This is significant because

M. d'Eca expliquera l'importance que revêt l'article 15.3.7 de l'accord aux fins de votre étude, et il analysera également l'application du principe de contiguïté aux pêches dans l'Atlantique. Quatrièmement, en conclusion, je vais vous faire part de l'aide que le CGRFN attend du comité du Sénat.

Je vais commencer par vous parler du rôle du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut. Le CGRFN se compose de neuf membres, dont quatre sont nommés par des Inuits, trois, par le gouvernement fédéral et un par le gouvernement territorial, le président étant nommé par les huit autres membres et désigné par le gouvernement fédéral.

Aux termes de l'accord, le CGRFN agit à titre de tribunal indépendant chargé de prendre la plupart des décisions concernant la gestion de la faune dans la région du Nunavut. Cette dernière s'étend sur l'ensemble du territoire du Nunavut, à l'exception de quelques petites îles de la baie d'Hudson — l'ensemble de ses eaux intérieures et des régions maritimes jusqu'à la limite extérieure de la mer territoriale contiguë.

Dans la région du Nunavut, c'est le CGRFN qui prend les décisions concernant l'établissement, la modification ou le retrait des limites imposées aux récoltes. En ce qui concerne la pêche commerciale, par exemple, le CGRFN fixe les quotas, les restrictions relatives aux engins et les saisons. Si un quota, une restriction relative aux engins ou une saison doit être modifié, le projet doit d'abord être soumis au CGRFN, instance à laquelle revient de prendre une décision. Le CGRFN est aussi responsable de l'allocation des quotas commerciaux dans la région du Nunavut.

Toutes les décisions prises par le CGRFN relativement aux limites imposées aux récoltes sont sujettes à un examen de la part du ministre compétent. Même si cela se produit rarement, le ministre peut rejeter les décisions du CGRFN s'il se conforme aux conditions définies dans l'accord. À l'extérieur de la région du Nunavut, le ministre prend toutes les décisions relatives à la gestion de la faune, y compris l'établissement des quotas commerciaux, les restrictions relatives aux engins et les saisons. Aux termes de l'accord, le CGRFN joue toutefois un rôle consultatif important concernant la gestion de la faune à l'extérieur de la région du Nunavut, et le ministre doit en tenir compte.

Le rôle consultatif du CGRFN s'étend à l'est de la région du Nunavut, dans les eaux du détroit de Davis et de la baie de Baffin — sous réserve des compétences du Canada — qui ne font partie ni de la région du Nunavut ni d'une autre région visée par un règlement sur des revendications territoriales; cette compétence s'étend aussi au sud de la région du Nunavut, dans les eaux de la baie James, de la baie d'Hudson et du détroit d'Hudson qui ne sont pas visées par un règlement sur des revendications territoriales.

Même si l'accord ne les oblige pas à le faire, le gouvernement du Canada et le CGRFN ont convenu que c'est le conseil qui assume la responsabilité de l'allocation de la part des quotas commerciaux du Nunavut à l'extérieur de la région du Nunavut.

both of Nunavut's major commercial marine fisheries of turbot and shrimp take place, for the most part, in waters adjacent to Nunavut but outside the NSA.

For instance, in NAFO Division 0B, almost all of the turbot are fished in the offshore, beyond the territorial sea — and, therefore, beyond the NSA. However, Nunavut's entire 1,500 metric-ton share of the resources in 0B is allocated to Nunavut fishers by the NWMB. The board's allocation decisions are not subject to review by the minister. The same is true for turbot in Division 0A to the north, and for the Shrimp Fishing Areas 1, 2 and 3.

I will now speak to the NWMB allocation policy. The board's allocation policy for commercial marine fisheries is set out in detail in Appendix 1 of our joint submission. The policy is firmly based on a number of principles, objectives and other directions already set out in the agreement. NWMB uses those directions as guidelines to establish criteria to evaluate applications for quotas in fisheries with established commercial quotas and for quotas in new, emerging fisheries.

Both the turbot and shrimp fisheries in the waters adjacent to Nunavut have established commercial quotas. There are always more applicants for those fisheries than there are available allocations. Therefore, it is extremely important for NWMB to evaluate applications impartially, using fair and objective criteria.

NWMB uses nine criteria to evaluate applications for allocations within its adjacent turbot and shrimp fisheries. The first one is adjacency to the fishing area. Communities closest to the fishing area will have priority over those farther away.

The second one is ownership or sponsorship of the enterprise applying for the quota. Regional Wildlife Organization, RWO, or Hunters and Trappers Organization, HTO, ownership or ownership by a resident of Nunavut will have priority.

The third one is employment provided to Nunavut residents. Applicants providing employment to Nunavut residents, especially Inuit, in harvesting and/or processing will have priority.

The fourth one is training provided to Nunavut residents. Applicants providing training to Nunavut residents, especially Inuit, in harvesting and/or processing will have priority.

The fifth one is other economic benefits provided to Nunavut residents. Applicants providing other economic benefits to Nunavut residents, especially Inuit, will have priority.

The sixth one is history in the fishery. Applicants with a demonstrated ability to harvest quotas allocated to them will have priority.

Il s'agit d'un détail important dans la mesure où les deux principales pêches commerciales du Nunavut, la pêche au flétan et la pêche à la crevette, s'effectuent pour la majeure partie dans des eaux contiguës au Nunavut, mais extérieures à la région du Nunavut.

À titre d'exemple, dans la zone de pêche 0B de l'OPANO, la pêche au flétan s'effectue presque en totalité dans les eaux hauturières, au-delà de la mer territoriale — et, par conséquent, de la région du Nunavut. Cependant, c'est le CGRFN qui alloue aux pêcheurs du Nunavut la totalité des ressources du Nunavut dans la zone 0B, soit 1 500 tonnes métriques. Il en va de même pour la pêche au flétan dans la zone 0A au nord ainsi que pour les zones de pêche à la crevette 1, 2 et 3.

Je vais maintenant dire un mot de la politique d'allocation du CGRFN. La politique d'allocation du conseil pour les pêches commerciales figure en détail dans l'Annexe 1 de notre mémoire conjoint. La politique s'appuie résolument sur un certain nombre de principes, d'objectifs et d'autres orientations déjà fixés dans l'accord. Le CGRFN utilise ces orientations comme lignes directrices pour établir des critères à la lumière desquels il évalue les demandes pour les pêches où des quotas commerciaux sont déjà établis ou encore pour des pêches nouvelles.

Dans les eaux contiguës du Nunavut, il y a déjà des quotas de pêche commerciale pour le flétan et la crevette. Dans ces pêches, il y a toujours plus de demandeurs que d'allocations disponibles. Par conséquent, il est extrêmement important que le CGRFN évalue les demandes de façon impartiale, à la lumière de critères équitables et objectifs.

Le CGRFN se fonde sur neuf critères pour évaluer les demandes d'allocation pour les pêches au flétan et à la crevette dans les eaux contiguës. Le premier a trait à la contiguïté de la zone de pêche. Les collectivités les plus rapprochées de la zone de pêche auront la préséance sur les collectivités plus éloignées.

Le deuxième critère a trait à la propriété ou à la commandite de l'entreprise qui présente la demande de quota. Les organisations régionales des ressources fauniques (ORRF), les organisations de chasseurs et de trappeurs (OCT) ou les entreprises appartenant à un résident du Nunavut auront la priorité.

Le troisième critère a trait aux emplois mis à la disposition de résidents du Nunavut. Les demandeurs qui assurent des emplois liés à la récolte ou au traitement à des résidents du Nunavut, en particulier les Inuits, auront la préséance.

En quatrième lieu, il y a la formation assurée aux résidents du Nunavut. Les demandeurs qui assurent une formation liée à la récolte ou au traitement à des résidents du Nunavut, en particulier les Inuits, auront la préséance.

Le cinquième critère concerne les avantages économiques pour les résidents du Nunavut. Les demandeurs qui assurent des avantages économiques aux résidents du Nunavut, en particulier les Inuits, auront la priorité.

Le sixième critère a trait aux antécédents dans la pêche. Les demandeurs qui ont fait la preuve de leur capacité d'exploiter leurs quotas auront la priorité.

The seventh one is economic dependence on marine resources. Applicants and communities with an existing dependence on the fishery will have priority.

The eighth one is harvesting method. Applicants using harvesting methods that best uphold the principles of conservation will have priority.

The ninth one is compliance with any management, conservation or harvesting plan approved by the NWMB. Applicants demonstrating compliance with such plans will have priority.

In a professional, independent and impartial manner, the NWMB takes the combination of the above nine factors into account when reviewing all applications.

I will turn it over to my legal adviser, Michael d'Eca.

Mr. Michael d'Eca, Legal Adviser, Nunavut Wildlife Management Board: The third topic we want to address this evening is section 15.3.7 of the agreement. It has been referred to by other witnesses before this committee, including Minister Akesuk earlier this evening. We also want to talk about the related principle of adjacency.

The agreement, as I am sure you know, is a land claims agreement within the meaning of section 35 of the Constitution Act, 1982, which is the supreme law of Canada. It is important to remember that the agreement was arrived at in exchange for the surrender of Aboriginal rights held for thousands of years. Because of its constitutional status, where there is any inconsistency or conflict between any federal, territorial or local government laws and the agreement, the land claim agreement must prevail to the extent of the inconsistency or conflict.

Being a part of the agreement, section 15.3.7 is, of course, protected by the Constitution. You have all likely read that provision at one point or another. It is a somewhat long section with a number of different parts to it. I would like to take a few minutes to break the section down for you, because it is so important to the issues that you are looking at, and hopefully to make its meaning clearer.

Pursuant to the terms of section 15.3.7, the Crown is subject to four interrelated obligations with respect to Nunavut Inuit. The first is to recognize the importance of the principle of adjacency. According to the *Canadian Oxford Dictionary*, a "principle" is a fundamental truth or law to be used as the basis of reasoning or action.

Second, the Crown is required to recognize the importance of the principle of economic dependence of communities in the Nunavut Settlement Area on marine resources.

Le septième critère porte sur la dépendance économique à l'égard des ressources maritimes. Les demandeurs et les collectivités qui dépendent actuellement de la pêche auront la priorité.

Le huitième critère concerne la méthode de récolte utilisée. Les demandeurs qui utilisent les méthodes de récolte les plus respectueuses des principes de la conservation auront la priorité.

Le neuvième critère a trait au respect du plan de gestion, de conservation ou de récolte approuvé par le CGRF. Les demandeurs qui ont fait la preuve de leur respect de tels plans auront la priorité.

De façon professionnelle, indépendante et impartiale, le CGRFN tient compte des neuf facteurs ci-dessous au moment de l'étude de toutes les demandes.

Je vais maintenant céder la parole à mon conseiller juridique, Michael d'Eca.

M. Michael d'Eca, conseiller juridique, Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut: Le troisième sujet que nous souhaitons aborder ce soir est l'article 15.3.7 de l'accord. D'autres témoins, notamment le ministre Akesuk, plus tôt ce soir, y ont déjà fait allusion devant le comité. Nous voulons également aborder le principe connexe de la contiguïté.

L'accord, comme vous le savez sans doute, est un accord sur des revendications territoriales au sens de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, qui est la loi suprême du Canada. Il est extrêmement important de ne pas oublier que l'accord a été conclu en échange de la cession de droits que les Autochtones détenaient depuis des milliers d'années. En cas de contradiction ou de conflit entre des lois fédérales, provinciales ou locales et l'accord, ce dernier, en raison de son statut constitutionnel, l'emporte.

L'article 15.3.7, dans la mesure où il fait partie de l'accord, est bien entendu protégé par la Constitution. On vous a sans doute fait lecture de la disposition en question à un moment ou à un autre. Il s'agit d'un article relativement long comportant un certain nombre d'éléments différents. J'aimerais prendre quelques minutes pour le décortiquer avec vous, simplement parce qu'il revêt une grande importance pour les questions que vous étudiez. Avec un peu de chance, je réussirai à en éclairer la signification.

L'article 15.3.7 confère à la Couronne quatre obligations interreliées vis-à-vis des Inuits du Nunavut. La première a trait à la reconnaissance de l'importance du principe de contiguïté. Selon le *Canadian Oxford Dictionary*, «principe» s'entend d'une loi ou d'une vérité fondamentale utilisée comme fondement à un raisonnement ou une action.

Deuxièmement, la Couronne est tenue de reconnaître l'importance du principe de la dépendance économique de collectivités de la région du Nunavut à l'égard de ressources marines.

Third, the Crown is required to give special consideration to both of these principles when allocating commercial fishing licences within Baffin Bay, Davis Strait, Hudson Strait, Hudson Bay and James Bay, except in areas that are part of another land claim settlement area.

Finally, the Crown is required to apply both of these principles in such a way as to promote a fair distribution of licences between the residents of the NSA and the other residents of Canada, in a manner consistent with Canada's interjurisdictional obligations.

The NWMB requests that the committee, as it undertakes this special study on quota allocations and benefits, use these constitutional obligations of the Crown as a yardstick to measure whether present allocations and benefits to Nunavut fishers are fair; and if they are not, to determine what allocations and benefits would be fair in the future.

Besides that constitutional yardstick, there are two other very helpful tools that the board believes will assist you in assessing the level of fairness in the turbot and shrimp fisheries adjacent to Nunavut. These are the two reports on resource access produced by the Federal-Provincial Atlantic Fisheries Committee Working Group.

In 1997, the working group produced a document with which you may be familiar, entitled "Historic Resource Access/Provincial Share Groundfish Summary Report." That report, which was reviewed for accuracy and accepted by the Department of Fisheries and Oceans and the Atlantic Provinces, confirmed that during the period from 1979 to 1991, the fishers of a province adjacent to a fishing area were allocated the majority share of the adjacent groundfish resource. That share is generally in the 80 to 90 per cent range, or higher.

For instance, throughout the vast marine areas adjacent to Newfoundland and Labrador, the fishers of the province of Newfoundland were, and still are, allocated slightly more than 90 per cent of the resource. The report revealed one glaring exception to this strong correlation between adjacency and access — that is the Territory of Nunavut.

In 1999, the working group produced a companion document, entitled "Resource Access/Provincial Shares Shellfish Summary Report." This time, the working group looked only at then current access, in 1997. However, the findings were essentially the same. In fact, the report did not even examine most of the shellfish fisheries, since it concluded "For the large majority of shellfish fisheries, access is presently restricted to fishers from one province. Therefore, those are not an issue."

Troisièmement, la Couronne est tenue d'accorder une attention spéciale à ces principes au moment de l'attribution de permis de pêche commerciale dans la baie de Baffin, le détroit de Davis, le détroit de Hudson, la baie de Hudson et la baie James, sauf dans les régions qui font partie d'une autre région ayant fait l'objet d'un règlement des revendications territoriales.

Enfin, la Couronne est tenue d'appliquer ces deux principes de manière à promouvoir une répartition équitable des permis entre les résidents de la région du Nunavut et les autres résidents du Canada, conformément aux obligations intergouvernementales du Canada.

Le CDRFN prie le comité, au moment où il entreprend son étude spéciale des allocations de quota et des bénéfices en découlant, d'utiliser ces obligations constitutionnelles de la Couronne comme jalon pour déterminer si les allocations et les bénéfices actuels alloués aux pêcheurs du Nunavut sont équitables; s'ils ne le sont pas, nous invitons le comité à déterminer les allocations et les bénéfices qui seraient équitables à l'avenir.

Outre ces jalons constitutionnels, il y a deux autres outils très utiles qui, croit le conseil, vous aideront à évaluer la mesure dans laquelle la pêche au flétan et à la crevette dans les eaux contiguës du Nunavut est équitable. Il s'agit de deux rapports sur l'accès aux ressources produits par le groupe de travail du Comité fédéral-provincial des pêches de l'Atlantique.

En 1997, le groupe de travail a produit un document que vous connaissez peut-être. Il a pour titre «Antécédents d'accès aux ressources/Parts provinciales — Poisson de fond — Rapport sommaire». Ce rapport, dont l'exactitude a été examinée et acceptée par le ministère des Pêches et des Océans et les provinces de l'Atlantique, a confirmé que, de 1979 à 1991, les pêcheurs d'une province contiguë à une zone de pêche avaient bénéficié de la majeure partie des ressources en poisson de fond contiguës. De façon générale, la proportion a été de l'ordre de 80 à 90 p. 100 ou plus.

Par exemple, dans les vastes zones marines contiguës à Terre-Neuve et au Labrador, les pêcheurs de la province de Terre-Neuve bénéficiaient et continuent de bénéficier d'un peu plus de 90 p. 100 de la ressource. Le rapport a révélé une exception flagrante à cette forte corrélation entre la contiguïté et l'accès — soit le territoire du Nunavut.

En 1999, le groupe de travail a produit un document d'accompagnement intitulé «Resource Access/Provincial Shares Shellfish Summary Report.» Cette fois, le groupe de travail ne s'est intéressé qu'à l'accès courant, en 1997. Cependant, les conclusions ont été essentiellement les mêmes. En fait, les auteurs du rapport n'ont même pas examiné la majeure partie des pêches aux mollusques et aux crustacés, puisqu'ils en sont venus à la conclusion suivante: «[Traduction] Pour la vaste majorité des pêches aux mollusques et aux crustacés, l'accès est à l'heure actuelle limité aux pêcheurs d'une province. Par conséquent, elles ne posent pas de problème.»

With respect to shrimp, the working group reported on the three fisheries where fishers from more than one province do participate. Its findings were consistent with those of the 1997 report on groundfish.

In the Gulf of St. Lawrence, most directly adjacent to both Newfoundland and Quebec, the fishers of those two provinces share almost equally approximately 86 per cent of the quota. In the Scotian Shelf, directly adjacent to Nova Scotia, the fishers of that province are allocated 75 per cent of the quota for the mobile gear sector, and 100 per cent of the quota for the fixed gear sector.

Then there is the Offshore Northern, which has seven Shrimp Fishing Areas — 0, 1, 2, 3, 4, 5 and 6. Four of those seven are directly adjacent to Nunavut. In that large area, four provinces and one territory share seventeen licences. Newfoundland has eight licences; Quebec has three and a half; Nova Scotia has two; New Brunswick has two; and Nunavut has one and a half.

In combination with the IPAC report, to which Minister Akesuk has already referred, the NWMB believes that the two working group reports and section 15.3.7 provide a strong foundation for the 12 objectives and recommendations contained in that joint GN-NTI-NWMB submission to the Senate committee.

With that, I turn it back for the conclusion to Mr. Kovic.

Mr. Kovic: Thank you. Our final point concerns the assistance that the NWMB is seeking from the Senate committee. During the last few years, a clear consensus has emerged among knowledgeable observers that Nunavut has not been treated fairly with respect to its adjacent fisheries. What Nunavut needs today is the political will in Ottawa to take the steps necessary to make all of the required changes within a reasonable period of time.

Minister Akesuk has already referred to your excellent report, produced last year, on Canada's freshwater and northern fisheries. That report and its recommendations have made an important difference. You will recall that when the Minister of Fisheries and Oceans appeared before you in June 2002, he said: "Your Committee is a well-respected voice in my department. Your recent reports on aquaculture and freshwater and northern fisheries have given my department much food for thought. In fact, our decision to provide Nunavut with 4,000 tonnes of a new turbot fishery in NAFO Division 0A stemmed in part from your recommendation that our newest territory be given fair access to our Atlantic fishery."

Given that kind of endorsement from your committee and its 2002 report, as well as the results that the report helped to produce, what the NWMB is seeking from this committee is simple and straightforward: Another strong report — one that will help to generate the further political will necessary to make the needed changes.

Pour ce qui est de la pêche à la crevette, le groupe de travail a fait état de trois secteurs où les pêcheurs de plus d'une province pratiquaient leur métier. Ces résultats concordent avec ceux du rapport de 1997 sur le poisson de fond.

Dans le golfe du Saint-Laurent, tout juste à côté de Terre-Neuve et du Québec, les pêcheurs des deux provinces prennent une part presque identique de 86 p. 100 du quota. Sur la plateforme Scotian, tout juste à côté de la Nouvelle-Écosse, les pêcheurs néo-écossais ont droit à 75 p. 100 du quota du secteur des engins mobiles et à l'intégralité du quota du secteur des engins fixes.

Puis il y a Offshore Northern, qui compte sept zones de pêche à la crevette — 0, 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Quatre zones en question sont tout juste à côté du Nunavut. Sur le vaste terrain ici délimité, quatre provinces et un territoire se partagent 17 permis. Terre-Neuve en a huit; le Québec, trois et demi; la Nouvelle-Écosse, deux; le Nouveau-Brunswick, deux; et le Nunavut, un et demi.

Le CGRFN est d'avis que le rapport du GICA, auquel le ministre Akesuk a déjà fait allusion, combiné aux deux rapports du groupe de travail et à l'article 15.3.7 constitue une assise solide pour les 12 objectifs et recommandations présentés dans le mémoire du gouvernement du Nunavut, de NTI et du CGRFN à l'intention du comité sénatorial.

Sur ce, je cède la parole à M. Kovic, pour qu'il puisse conclure.

M. Kovic: Merci. Notre dernière observation porte sur l'aide que demande le CGRFN au comité sénatorial. Au cours des quelques dernières années, les observateurs attentifs en sont venus à s'entendre sur le fait que le Nunavut n'a pas eu droit à un traitement équitable en ce qui concerne les pêches en eau contiguë. Ce dont le Nunavut a besoin aujourd'hui, c'est qu'Ottawa ait la volonté politique d'agir et prenne les mesures nécessaires pour que toutes les modifications requises soient apportées dans un délai raisonnable.

Le ministre Akesuk a déjà fait l'allusion à l'excellent rapport que vous avez produit l'an dernier à propos de la pêche en eau douce et des pêches du Nord au Canada. Le rapport en question et les recommandations qu'il comporte ont eu un effet salutaire. Vous vous souviendrez qu'à l'époque où le ministre des Pêches et des Océans a comparu devant votre comité, en juin 2002, il a dit: Votre comité est bien respecté au sein de mon ministère. Vos rapports récents sur l'aquaculture et la pêche en eau douce et dans le Nord nous ont beaucoup fait réfléchir au ministère. De fait, notre décision d'accroître de 4 000 tonnes les pêches autorisées de flétan au Nunavut, dans la division 0A de l'OPANO, s'est fondée en partie sur votre recommandation, soit que notre nouveau territoire ait un accès équitable aux pêches dans l'Atlantique.

Compte tenu de l'appui ici donné par votre comité et du rapport qu'il a produit en 2002, sans oublier les résultats que le rapport a aidé à atteindre, la demande que le CGRFN adresse à votre comité est assez simple et directe: un autre rapport solide — un rapport qui aidera à stimuler la volonté politique, pour que les modifications qui s'imposent soient apportées.

We hope that your report will firmly endorse the 12 objectives and 12 recommendations in our joint submission. The NWMB is prepared tonight, and at any time in the future, to answer your questions and to assist the committee in its important work.

The Deputy Chairman: Thank you, Mr. Kovic. Colleagues, we will begin our round of questions and we will take 10 minutes each.

Senator Watt: I will speak in Inuktitut.

[*Interpretation*]

There has been an agreement made with Canada. It has been a year since you made your first presentation. Has there been any change to this date?

Mr. Akesuk: It has been almost two years now. We were here in May 2001. No change has been made since I was here last. However, the Government of Nunavut has been working on this. We would like to work more on fisheries matters and to have more development. The Baffin Fisheries Coalition has developed, and they would like to have a good direction with regard to fisheries. This has really given us good support, and things have improved since I was here last year. Looking at the development within Nunavut, we have had some success in going forward. It has showed us the strength that we can have, and the goal for our future.

Senator Watt: Looking at your presentation here, as well as Mr. Kovic's presentation, I would like to bring out the fact that \$100 million is going outside of Nunavut. You are looking at that with regard to adjacency. This goes back to your government. Ms. Towtongie said the bottom line is that 90 per cent is outside of Nunavut, and the Government of Canada has made an agreement through article 15.3.7. As I recall, Jose Kusugak, when he was president of NTI, had you going to court on this point — is that correct?

Mr. Akesuk: I do not recall too much of what was going on when Jose took this to court, but the economic development for the people in Nunavut and in our waters can be accessed by everyone. However, we are looking at possible economic development, and also at the 26 per cent quotas allocated to us. We can go further than this. There can be more development if we can get more quota allocation than we have now. You asked about Jose Kusugak. I wonder if one of the other people here with me would be better able to answer this question.

[*English*]

Mr. d'Eca: The NDI did go to court with respect to section 15.3.7 — not once, but actually four times — in two different cases, both of which went to the Federal Court and then

Nous espérons que, dans votre rapport, vous appuieriez vigoureusement les 12 objectifs et 12 recommandations que renferme notre mémoire collectif. Le CGRFN est prêt à répondre à vos questions et à aider le comité à accomplir le travail important qui lui revient, ce soir même et à tout moment, à l'avenir.

La vice-présidente: Merci, monsieur Kovic. Chers collègues, nous allons entamer notre période de questions, et nous prendrons 10 minutes chacun.

Le sénateur Watt: Je parlerai en inuktitut.

[*Traduction de l'interprétation*]

Un accord a été conclu avec le Canada. Votre premier exposé remonte à un an. Y a-t-il eu des changements jusqu'à maintenant?

M. Akesuk: Cela fait presque deux ans maintenant. Nous étions là en mai 2001. Aucun changement n'a été apporté depuis la dernière fois que je suis venu ici. Tout de même, le gouvernement du Nunavut travaille là-dessus. Nous aimerions pouvoir nous consacrer davantage aux pêches et mieux développer le secteur. La Baffin Fisheries Coalition s'y est appliquée; elle aimerait pouvoir compter sur l'existence d'une orientation judicieuse adoptée du point de vue des pêches. Cela a vraiment représenté de bons appuis pour nous, et les choses se sont améliorées depuis que je suis venu ici l'an dernier. Si nous regardons la question du développement au Nunavut, nous constatons qu'il y a eu certains progrès. Cela montre la force dont nous pouvons faire preuve, et le but que nous avons pour l'avenir.

Le sénateur Watt: Après avoir écouté votre exposé et, de même, celui de M. Kovic, je tiens à souligner qu'il y aura 100 millions de dollars qui seront versés en dehors du Nunavut. Vous envisagez la chose en rapport avec la question des zones contiguës. La balle est dans le camp de votre gouvernement. Mme Towtongie a affirmé que, en dernière analyse, 90 p. 100 de l'affaire se situe en dehors du Nunavut et que le gouvernement du Canada a conclu un accord, comme en fait foi l'article 15.3.7. Si je me souviens bien, Jose Kusugak, à l'époque où il était président de NTI, vous aiguillait vers les tribunaux en rapport avec ce point — c'est bien cela?

M. Akesuk: Je ne me souviens pas très bien de ce qui se passait au moment où Jose a porté cela devant les tribunaux, mais le développement économique des habitants du Nunavut et le développement dans nos eaux sont accessibles à tous. Tout de même, nous envisageons un développement économique possible et, de même, les quotas de 26 p. 100 qui nous sont attribués. Nous pouvons aller plus loin. Il peut y avoir plus de développement si nous obtenons un quota plus généreux que celui que nous avons en ce moment. Vous avez posé une question au sujet de Jose Kusugak. Je me demande si les autres personnes qui m'accompagnent ne seraient pas mieux placées pour répondre à cette question.

[*Traduction*]

M. d'Eca: NDI est bel et bien allé en cour au sujet de l'article 15.3.7 — pas une fois, mais, de fait, quatre fois — à l'occasion de procès différents, dont un a abouti à la Cour

to the Federal Court of Appeal. It has been looked at by the courts and we have had mixed success. Of those four appearances in court, NTI was successful twice and the government was successful twice.

In terms of the court's interpretation of section 15.3.7, in my talk I said that section says that the Crown must give special consideration to these principles. One judge said, "That means that they have to give priority consideration for licences in these commercial fishing areas to Nunavut Inuit." It went to the Federal Court of Appeal, because Canada appealed it. They said, "No, you do not have to have priority consideration for licences, but section 15.3.7 requires the establishment of a principle of equity in the distribution of commercial fishing licences in these areas." Here, "equity" means fairness. That is really where the law now stands.

I want to make the point that that is also really what this panel of people is saying. If it must be equitable, then let us look at what the standard is. When you look across the Atlantic fisheries, the standard is that if you are adjacent to a fishing area, you get 80 to 90 per cent of the resource. Further, a number of important points have been made about the amount of funding that is devoted to fisheries infrastructure. Again, we seek equity, which is what the courts have interpreted section 15.3.7 to be aimed at.

Senator Watt: I will not dwell on that because it needs to be dealt with in the future.

[Interpretation]

I will continue in Inuktitut.

Looking at the \$100-million agreement from your region, what do you do with your 26 per cent? What money does that represent from your resources?

[English]

Mr. Bonnell: I could comment on that. If you look at the offshore shrimp and turbot fishery in Nunavut's adjacent waters, it has a value to Nunavut, the territory itself, in the range of \$9 million to \$10 million in royalty payments, and in employment on the vessels, in the plants and in the fishery.

We need to recognize that you need security of resource to build capacity. It is very difficult for a community to do much with 200 metric tons of quota in terms of building capacity. That goes back to the discussions in the coalition about building capacity as a group. In terms of where we want to go, we use the term "about \$100 million." That would be the entire landed value of the quotas in our waters. Not all those quotas are harvested fully, but a significant portion is.

fédérale, puis à la Cour d'appel fédérale. Les tribunaux se sont penchés sur la question; nous avons obtenu un succès mitigé à cet égard. Des quatre fois où nous sommes allés en cour, NDI a obtenu gain de cause deux fois, et le gouvernement, deux fois aussi.

Quant à l'interprétation que fait le tribunal de l'article 15.3.7, j'ai affirmé que l'article en question dit que la Couronne doit accorder une attention spéciale à ces principes. Un juge en particulier a dit: «cela revient à dire qu'il faut tenir compte en priorité des Inuits du Nunavut au moment d'octroyer les permis de pêche commerciale dans les zones en question.» La question a été portée à la Cour fédérale d'appel, le Canada en ayant appelé. Décision de la cour d'appel: Non, le gouvernement n'a pas à tenir compte en priorité des uns ou des autres au moment d'octroyer les permis; plutôt, l'article 15.3.7 exige qu'il établisse un principe d'équité touchant la répartition des permis de pêche commerciale dans les zones en question. Il est donc question d'équité. Voilà où en est le droit à ce sujet.

Je veux souligner que c'est aussi, en vérité, ce que dit ce groupe. S'il faut que ce soit équitable, alors regardons quelle est la norme adoptée. Si on regarde l'ensemble des pêches dans l'Atlantique, la norme est la suivante: si vous êtes dans une zone contiguë d'une zone de pêche, vous obtenez de 80 à 90 p. 100 de la ressource. Par ailleurs, plusieurs arguments ont été formulés au sujet du montant du financement consacré à l'infrastructure des pêches. Encore une fois, nous voulons que ce soit équitable, ce que les tribunaux ont interprété comme étant le but de l'article 15.3.7.

Le sénateur Watt: Je ne m'attarderai pas à cela: c'est une question qu'il faudra régler à l'avenir.

[Traduction de l'interprétation]

Je vais continuer en inuktitut.

Pour ce qui est de l'accord de 100 millions de dollars de votre région, que faites-vous des 26 p. 100 qui vous sont attribués? Quel argent cela représente-t-il, du point de vue de vos ressources?

[Traduction]

M. Bonnell: Je pourrais répondre à cette question. Si vous prenez le cas de la zone de pêche à la crevette ou au flétan au large des côtes, vous voyez que cela a une valeur pour le Nunavut, pour le territoire lui-même, qui est de l'ordre de neuf ou dix millions de dollars en redevances, et du point de vue du travail à faire à bord des bateaux, dans les usines et dans le secteur.

Nous devons reconnaître qu'il faut une ressource protégée pour pouvoir édifier une certaine capacité. Il est très difficile pour une collectivité de faire grand-chose avec 200 tonnes métriques de poissons, du point de vue de l'édification d'une capacité. Cela nous ramène aux discussions qui ont eu lieu au sein de la coalition à propos de la façon d'édifier la capacité, en tant que groupe. Quant à savoir vers quoi nous nous dirigeons, nous employons le terme «environ 100 millions de dollars». Ce serait la valeur totale au débarquement des quotas, dans nos eaux. Tous les quotas en question ne sont pas exploités à fond, mais une part bonne l'est.

Right now, if we talk about what resources Nunavut has, land and value would be in the range of \$30-million-plus. We see ourselves getting a larger share of that over the coming years as we start to move into vessel investment and ownership, taking control and revenue sharing, and away from royalties. That is the direction this industry is going.

Problems have been raised tonight such as lack of infrastructure and how we will land our product if we have no ports. Anybody who visits our northern communities will see 35- to 45-foot boats with holes in their sides because there is nowhere to land. We have tidal problems and no core science budget. There is an inequitable distribution of quota. We have 26 per cent, but as I indicated earlier, in actuality, if you take away the exploratory quotas, the numbers are worse. No other jurisdiction would tolerate it. You could ask the question: How would residents from Newfoundland feel if 70 to 80 per cent of their crab resource on the northeast coast went to groups from New Brunswick or Nova Scotia, or vice versa? That is what we face today.

[*Interpretation*]

Senator Watt: The \$100 million is just an example. Given the 26 per cent that you have and the development, infrastructure and resources that are required, have you looked at how much money you need?

[*English*]

You are bringing in \$10 million now. What is the total cost of the infrastructure requirement? Have you done any studies on that?

Mr. Bonnell: In the submission that we have provided, we have looked at a number of factors in terms of small craft harbours, for example. The cost of the average small craft harbour is estimated to be in the range of \$3 million.

Senator Watt: Could you give me the total picture, if you have it?

Mr. Bonnell: Are you asking for the total value of infrastructure dollars needed?

Senator Watt: The total requirement for you to what you want to do.

Mr. Bonnell: In terms of physical infrastructure, two to three small craft harbours in the range of about \$10 million would be required.

Senator Watt: Each?

Mr. Bonnell: No, to put two or three in place, as a starting point, for some of our coastal communities. Right now, Pangnirtung has a fish plant, but nowhere to land its product; they have no harbour facilities. If you look at fisheries development and diversification, and I do not have exact numbers on what is required, but in terms of things like vessel

En ce moment même, si nous parlons des ressources dont dispose le Nunavut, nous savons que les terres et tous les autres éléments de valeur compris donneraient plus de 30 millions de dollars. Nous voyons notre part de ce gâteau qui s'accroît durant les années à venir, car nous allons investir dans des bateaux et devenir propriétaires, prendre le contrôle et répartir les recettes, en délaissant les redevances. C'est dans cette direction que va l'industrie.

On a soulevé ce soir certains problèmes, par exemple le manque d'infrastructures et la question de savoir comment nous allons débarquer notre produit si nous n'avons pas de ports. Quiconque se rendra dans nos collectivités du Nord y verra des bateaux de 35 à 45 pieds qui ont des trous sur le côté: c'est qu'il n'y a pas de place pour accoster. Nous avons des problèmes avec les marées, et nous n'avons pas de budget de base pour les sciences. Le quota n'est pas réparti de manière équitable. Nous en avons 26 p. 100, mais, comme je l'ai dit plus tôt, en fait, si on exclut le cas des quotas exploratoires, c'est encore pire. Aucune autre instance ne tolérerait cela. Vous pouvez poser la question: Comment les habitants de Terre-Neuve le prendraient-ils si 70 à 80 p. 100 du crabe sur la côte Nord-Est allait à des groupes du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Écosse, ou inversement? C'est la situation à laquelle nous faisons face aujourd'hui.

[*Traduction de l'interprétation*]

Le sénateur Watt: Le cas des 100 millions de dollars n'est qu'un exemple. Comme vous avez droit à 26 p. 100 et qu'il faut du développement, une infrastructure et des ressources, avez-vous déterminé quelle somme d'argent il vous faut?

[*Traduction*]

Vous apportez 10 millions de dollars en ce moment. Quel est le coût total de l'infrastructure? Avez-vous fait des études là-dessus?

M. Bonnell: Dans le mémoire que nous avons fourni, nous étudions plusieurs facteurs en rapport avec les ports pour petites embarcations, par exemple. Le coût d'un port pour petites embarcations est de l'ordre de trois millions de dollars.

Le sénateur Watt: Pouvez-vous m'en brosser le tableau d'ensemble, si vous êtes au courant?

M. Bonnell: Vous voulez connaître la valeur totale de l'infrastructure, en dollars?

Le sénateur Watt: Le total pour ce que vous souhaitez faire.

M. Bonnell: Pour ce qui est de l'infrastructure matérielle, il faudrait deux ou trois ports pour petites embarcations, ce qui coûterait autour de 10 millions de dollars.

Le sénateur Watt: Chacun?

M. Bonnell: Non, pour en avoir deux ou trois, comme point de départ, pour certaines de nos localités côtières. En ce moment, Pangnirtung a une usine de transformation du poisson, mais nulle part où le débarquer; il n'y a pas d'installations portuaires. Si vous étudiez la question du développement et de la diversification des pêches, et je n'ai pas les chiffres exacts sur ce qu'il faut, mais,

buy-outs, if you are talking about buying out a 65-foot operation, it could be anywhere from \$2.5 million to \$6 million. Those are the kinds of numbers. We would like to see progress over a period of time. Things will not happen overnight, everyone recognizes that, but steps need to be taken on those four or five key areas to get us to where we want to go.

[*Interpretation*]

Senator Adams: I would like to thank the Nunavut students for coming this evening to our committee hearing. As the minister mentioned, you might be sitting here in the future. You are here to further your education.

Thank you, minister. I will be asking you questions in Inuktitut, but some questions will be in English.

Minister, you mentioned in your presentation the work you are doing with the BFC. How did this begin? How were the allocations set? What did the Nunavut government do?

Mr. Akesuk: We were looking at the fisheries in the Nunavut region and what the Inuit can do. We were looking at the fisheries allocations being given to the fisheries outside Nunavut, to Newfoundland and Nova Scotia fisheries. We are looking to see if we can have Nunavut-owned fisheries, where economic resources are coming into our territories. We are looking at the fisheries organizations taking the economic resources outside Nunavut. We are looking at adjacent fisheries to see what we can do in partnership with DFO before this goes too far.

The fish stocks are available in our waters but a big percentage of the fish is taken outside of our regions.

We would like to see more of the economic resources stay within Nunavut. This will help us with our economy. This will help the Inuit in Nunavut.

This is our goal. This is what we are bringing forward here. Mr. Bonnell can add to this.

[*English*]

Mr. Bonnell: The origin of the coalition goes back about three years. At the time when the quota increase took place, we, the Nunavut Wildlife Management Board, Nunavut Tunngavik Incorporated and the Department of Fisheries and Oceans met with all the groups that have been involved in the industry and said that there are a couple of options. We could look at starting to build some capacity together, bringing resources together and have a sort of sector champion role in reinvesting in emerging fisheries, training, the inshore and offshore fisheries and supporting local communities. It is a community-based focus.

The members at the time, the hunters and trappers organizations and the other groups, said this is the direction they would like to pursue. They came together and the coalition was formed. That is how it has built over the last several years.

quand on songe à des affaires comme le rachat des bateaux, s'il est question d'un bateau de 65 pieds, cela peut donner entre 2,5 et 6 millions de dollars. C'est ce genre de chiffre dont il est question. Nous aimerions que les choses progressent au fil du temps. On ne fera pas tout du jour au lendemain, tout le monde le sait, mais il faut prendre des mesures en rapport avec les quatre ou cinq secteurs clés qui vont nous permettre de nous lancer sur la bonne voie.

[*Traduction de l'interprétation*]

Le sénateur Adams: Je tiens à remercier les étudiants du Nunavut d'être venus assister à notre audience ce soir. Comme le ministre l'a mentionné, vous allez peut-être vous retrouver ici à l'avenir. Vous êtes ici pour parfaire votre éducation.

Merci monsieur le ministre. Je vais vous poser des questions en inuktitut, mais certaines questions seront posées en anglais.

Monsieur le ministre, vous avez mentionné pendant votre exposé le travail que vous faites avec la BFC. Comment cela a-t-il commencé? Comment les allocations ont-elles été établies? Qu'a fait le gouvernement du Nunavut?

M. Akesuk: Nous regardions les pêcheries dans la région du Nunavut et ce que les Inuits pourraient faire. Nous regardions les allocations des pêcheries accordées en dehors du Nunavut, à Terre-Neuve et à la Nouvelle-Écosse. Nous voulons voir si nous pouvons avoir des pêcheries appartenant au Nunavut, et dont les ressources économiques viennent sur nos territoires. Nous voyons que des organisations du secteur sortent les ressources économiques du Nunavut. Nous regardons le cas des pêcheries contiguës pour voir ce que nous pouvons faire de concert avec le MPO, avant que cela n'aille trop loin.

Les stocks de poissons sont là, dans nos eaux, mais une grande proportion du poisson est pêchée en dehors de nos régions.

Nous aimerions qu'une plus grande part des ressources économiques demeurent au Nunavut. Cela nous aidera à bâtir notre économie. Cela aidera les Inuits au Nunavut.

Voilà notre but. C'est la raison d'être de notre proposition. M. Bonnell peut y ajouter quelque chose.

[*Traduction*]

M. Bonnell: La coalition remonte à trois ans environ. Au moment où il y a eu l'augmentation des quotas, nous, le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut Tunngavik Incorporated et le ministère des Pêches et des Océans, nous sommes réunis avec tous les groupes qui ont affaire à l'industrie et avons affirmé qu'il existe quelques options. Nous pourrions envisager d'étudier ensemble une certaine capacité, de mettre en commun des ressources et de nous donner une sorte de rôle de défenseur du secteur, pour réinvestir dans les nouvelles pêcheries, la formation, les pêcheries côtières et hauturières, et appuyer les collectivités locales. C'est un effort qui est centré sur la collectivité.

Les membres à l'époque — les organisations de chasseurs et de trappeurs, et les autres groupes — ont affirmé que c'était la voie qu'ils souhaitaient prendre. Ils se sont mis ensemble et ont formé la coalition. Voilà comment cela s'est formé au cours des quelques

They put “X” percentage of their royalty revenues aside for vessel investment, “X” for training and “X” percentage for emerging fisheries development in the communities and supporting the fish plant in Pangnirtung. Capacity building has been a theme for the last several years. How do we develop our capacity? Let us use the royalties in a way that will lead to vessel investment and ownership. That is the vision that has been laid out and has worked quite well.

Ms. Wheatley: It is the Nunavut Wildlife Management Board that does the allocation. The initial allocation was 2,000 metric tons, based on the research that the NWMB, along with DFO, had funded in 0A in 1999.

Prior to that, there had been some preliminary sentinel fisheries, which is where the vessels fish specific spots to see what the numbers are. The fishing was not done as a quota, but as so many fishing days. Nobody had a history in that fishery. No one had established a history. None of those precedents were there. We also had many discussions with the Nunavut Fisheries Working Group that if we were ever going to see the fishery develop in Nunavut, we needed to consolidate as opposed to breaking apart. The fishery was not going to develop with a few hundred metric tons being given to each community. Whereas that would give immediate gratification to the communities and they would see immediate income, in the long-term picture, the only way it would happen was to keep it together and leverage that, as has happened, toward getting a vessel and developing other fisheries.

That was the recommendation from the fisheries working group. We met with the fishers, with the various organizations involved, and that is what led to the Baffin Fisheries Coalition.

[Interpretation]

Senator Adams: In the past three years since this began, what progress have you seen? What more is needed in the future to develop this as an economic resource? What can Inuit get from this? Do they report to you yearly on their progress?

Mr. Akesuk: They did come to visit me last week. They gave me a proposal on what they would like to do and a report on what they have done to date. They do see me yearly. As a government, we do give them the support that they need. We look at what we can do to support them.

The committee members will be coming here as witnesses to this committee. As the minister, I do come to speak to different ministers of the federal government. I spoke to Mr. Martin today with regard to this issue.

dernières années. Ils ont mis de côté X pourcentage des recettes en redevances pour l'investissement dans les bateaux; X pourcentage pour la formation et X pour le développement des nouvelles pêcheries au sein des collectivités et le soutien de l'usine de transformation du poisson à Pangnirtung. Le renforcement de la capacité est un thème qui revient depuis plusieurs années. Comment développer notre capacité? Utilisons donc les redevances de manière à ce que cela donne un investissement dans les bateaux et qu'on se retrouve propriétaire de bateaux. C'est la vision qui a été esquissée, et elle fonctionne très bien.

Mme Wheatley: C'est le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut qui s'occupe de l'allocation. L'allocation initiale s'élevait à 2 000 tonnes métriques, données établies à partir des recherches faites dans le secteur 0A en 1999 et financées par le CGRSN, aux côtés du MPO.

Avant cela, quelques pêcheries indicatrices préliminaires avaient été établies, là où les bateaux prennent le poisson, pour voir ce que ça donne. La pêche a été exprimée non pas en termes de quotas, mais plutôt en nombre de jours de pêche. Personne n'avait d'antécédents dans ce coin-là. Personne n'avait établi d'antécédents. Il n'y avait pas de ces précédents sur lesquels on puisse se fonder. Nous avons eu de nombreuses discussions avec le Groupe de travail sur les pêches du Nunavut, pour dire: pour que les pêches prennent enfin leur essor au Nunavut, nous devons consolider plutôt que nous fragmenter. Les pêches n'allaient pas se développer avec quelques centaines de tonnes métriques attribuées à chacune des localités. Ce serait la sorte de gratification immédiate pour les localités en question, qui toucheraient un revenu sans tarder, mais, à long terme, la seule façon de développer les pêches consistait pour nous à rester soudés et à profiter de l'effet de levier — ce que nous avons fait — pour obtenir un bateau et développer d'autres pêcheries.

C'était la recommandation du groupe de travail sur les pêches. Nous nous sommes réunis avec les pêcheurs, avec les diverses organisations intéressées, et cela a mené à la création à la Baffin Fisheries Coalition.

[Traduction de l'interprétation]

Le sénateur Adams: En trois ans, depuis que cela est commencé, quel progrès avez-vous constatés? Que faut-il faire encore à l'avenir pour développer cette ressource économique? Qu'est-ce que les Inuits peuvent en tirer? Est-ce qu'ils vous font part de leurs progrès tous les ans?

M. Akesuk: Ils sont venus me voir justement la semaine dernière. Ils m'ont remis une proposition sur ce qu'ils souhaiteraient faire et ont fait rapport sur ce qu'ils ont fait jusqu'à maintenant. Ils viennent me voir une fois par année. En tant que gouvernement, nous leur donnons bien l'appui dont ils ont besoin. Nous regardons ce que nous pouvons faire pour les appuyer.

Les membres du comité viendront ici pour témoigner devant votre comité. À titre de ministre, je viens ici, quant à moi, pour m'adresser à divers ministres du gouvernement fédéral. J'ai parlé à M. Martin aujourd'hui à propos de cette question.

We try, as a government, to give as much support as possible. We look at what more we can do to give aid to DFO. We are very grateful for the work that they have done up to now and the efforts they have made.

Senator Adams: You mentioned the money that would be needed, the \$350,000 to \$600,000. Is this to train people for the fisheries? What does this money do to help you prepare? What kind of training does it provide?

Mr. Akesuk: It does involve training. We have different fisheries programs. The different steps that are needed are identified. They identify the different training programs that are needed and the employment that can come out of this. We look at how this can be better organized to best utilize these monies and how they are divided among the different programs.

Let us use the purchase of a boat as an example. The boat would cost \$17 million. We would have to give support to this and work as partners toward this goal. We divide the money among different projects.

Senator Adams: Who runs the royalties and the fisheries working group? How do they help with the BFC? Are they both under the BFC, or are they a different organization?

[English]

Mr. Bonnell: The Nunavut Fisheries Working Group is very much an ad hoc group formed in 1999 or early 2000 that consists of our department, the Nunavut Wildlife Management Board, Nunavut Tunngavik Incorporated and the Department of Fisheries and Oceans. It was a tool to bring the relevant parties together to discuss key issues related to fisheries development and to work together to help the fishery move forward in Nunavut. It is an ad hoc group consisting of the four bodies. We provide support and advice where recommended, whether to the Baffin Fisheries Coalition, Pangnirtung Fisheries or any other group related to or interested in getting into the fishery. It is an ad hoc board that has been very effective in the last several years.

[Interpretation]

Senator Adams: In the presentation given by the hunters and trappers organizations they noted the shrimp and turbot fisheries. What amount of money are the royalties bringing in?

[English]

Mr. Bonnell: I am not sure if I understood the question. Was it what are the royalties that are currently granted in the offshore fishing industry?

Senator Adams: Yes, for the last three years.

Mr. Bonnell: That is something that is known to the group in question, whether the hunters and trappers or the Baffin Fisheries Coalition. They would have that information. Royalties could

Nous essayons, en tant que gouvernement, de donner le plus d'appui possible. Nous regardons ce que nous pouvons faire pour aider le MPO. Nous leur sommes très reconnaissants du travail qu'ils ont fait jusqu'à maintenant et des efforts qu'ils ont fournis.

Le sénateur Adams: Vous avez parlé de la somme d'argent qu'il faudra, de 350 000 \$ à 600 000 \$. Est-ce pour former les gens des pêcheries? Que faites-vous avec cet argent aider à vous préparer? Quel genre de formation l'argent permet-il de financer?

M. Akesuk: Il y a de la formation là-dedans. Nous avons divers programmes de pêche. Les diverses mesures qui s'imposent sont précisées. Il y a là des programmes de formation qui s'imposent et l'embauche que cela suppose. Nous regardons en quoi cela nous permettra de nous organiser mieux pour utiliser les sommes d'argent et nous regardons la façon de répartir l'argent entre les divers programmes.

Prenons pour exemple l'achat d'un bateau. Un bateau coûterait 17 millions de dollars. Il nous faudrait offrir un soutien à cet égard et travailler en tant que partenaires en vue d'atteindre l'objectif. Nous répartissons les sommes entre les différents projets.

Le sénateur Adams: Qui s'occupe du groupe de travail sur les pêches et les redevances? Comment ces gens-là viennent-ils en aide à la BFC? Est-ce qu'on relève de la BFC dans les deux cas, ou est-ce une organisation différente?

[Traduction]

M. Bonnell: Le Groupe de travail sur les pêches du Nunavut est tout à fait un groupe ad hoc constitué en 1999 sinon au début de 2000, et il se compose de notre ministère, du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, de Nunavut Tunngavik Incorporated et du ministère des Pêches et des Océans. C'est un instrument qui visait à réunir les parties pour qu'on puisse discuter des questions clés touchant le développement des pêches et travailler ensemble pour que le dossier progresse au Nunavut. C'est un groupe ad hoc qui se compose de quatre organismes. Nous fournissons des appuis et des conseils là où il est recommandé de le faire, que ce soit à la Baffin Fisheries Coalition, à Pangnirtung Fisheries ou à tout autre groupe lié à la pêcherie ou qui s'y intéresse. C'est un conseil ad hoc qui fait un travail très efficace depuis quelques années.

[Traduction de l'interprétation]

Le sénateur Adams: Durant leur exposé, les organisations de chasseurs et de trappeurs ont parlé des pêcheries à la crevette et au flétan. Quel est le montant des redevances qu'ils permettent d'obtenir?

[Traduction]

M. Bonnell: Je ne suis pas sûr d'avoir compris la question. Est-ce que vous voulez savoir quelles sont les redevances qui sont actuellement attribuées dans l'industrie de la pêche hauturière?

Le sénateur Adams: Oui, pour les trois dernières années.

M. Bonnell: Le groupe en question le saurait — qu'il s'agisse des chasseurs et trappeurs ou de la Baffin Fisheries Coalition. Il aurait l'information en question. Les redevances pourraient varier

range widely. It is quite low for shrimp now because of poor market conditions. Turbot is better these days because the market is fairly good. I would not know exact figures, but royalties could range anywhere from \$400 to \$700 per metric ton for turbot, depending upon who the contractor is, what are the requirements, how many people are working on the boat, how much product has to be landed in Pangnirtung or any other number of questions. We would not know that ourselves, because the group has that information, but that would be a ballpark figure as to what groups would be getting right now in terms of royalties.

Senator Adams: A few years ago, I remember the minister coming to the Fisheries Committee, and I asked whether, in the future, we would have a fund for the people and equipment in the community. He told me in the committee they would only give you 27 per cent royalties. That was supposed to go to the fishermen. Did the government tell you how the policy works, or does the Nunavut government say you can allocate it to the community HTO or any organization? Is that the way it is set up right now for the royalty money coming in from the government?

Mr. Bonnell: If you are talking about allocation, that would be more of a question for the Nunavut Wildlife Management Board. My only comment on royalties is the one I made earlier, on the need for Nunavut to move toward ownership, away from royalties and away from having to negotiate deals that may or may not be in the best interests of various communities. That is where this industry has to go, and where it is going. I am not sure about allocations. Perhaps the NWMB could answer that question.

Ms. Wheatley: When we evaluate the applications from a Hunters and Trappers Organization, HTO, or Regional Wildlife Organization, RWO, ownership is one of the high-ranking priorities, as is existing organizations. There is a list. The priorities come out of the land claim agreement. Certainly, if we had two applications from the same community, one supported by the HTO and one from an individual, then the one with the HTO support would rank higher because it benefits the community as a whole.

Senator Hubley: I would very gladly turn my question time over to either Senator Adams or Senator Watt, because they certainly keep the northern fishery and all northern issues very much before our committee.

I would like to welcome you and thank you for coming. I would also like to welcome the students. To have a group of young people come to listen in at one of our committee meetings is a rare pleasure. I hope you find it interesting. While it is hard not to give advice to young people these days, if I had any to give, because I am certainly older than you are, it would be to never forget where you came from.

considérablement. Ce n'est pas très élevé en ce moment dans le cas de la crevette, étant donné les piètres conditions du marché. Le flétan va mieux de nos jours, parce que le marché est assez bon. Je ne connais pas les chiffres exacts, mais les redevances pourraient varier entre 400 \$ à 700 \$ la tonne métrique de flétan, suivant l'entrepreneur dont il est question, les exigences applicables, le nombre de personnes travaillant à bord du bateau, la quantité de poissons débarqués à Pangnirtung et plusieurs autres questions. Nous ne saurions pas cela, car c'est le groupe qui a cette information, mais voilà une idée approximative, si vous voulez le savoir ce que les groupes obtiennent en ce moment en fait de redevances.

Le sénateur Adams: Je me souviens que, il y a quelques années, le ministre est venu au Comité des pêches, et je lui ai demandé si, à l'avenir, nous aurions un fonds pour le matériel et les gens au sein de la collectivité. Il m'a dit, devant le comité, qu'on n'obtiendrait que des redevances de 27 p. 100. Cela est censé aller aux pêcheurs. Est-ce que le gouvernement vous a dit comment fonctionne cette politique ou le gouvernement du Nunavut dit-il que vous pouvez l'allouer à l'OCT communautaire ou à toute autre organisation? Est-ce la formule qui est appliquée en ce moment, pour les redevances provenant du gouvernement?

M. Bonnell: Si vous parlez de l'allocation, il vaudrait mieux poser cette question au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut. La seule observation que je ferai au sujet des redevances, c'est celle que j'ai faite plus tôt, soit que le Nunavut doit progresser encore vers la propriété, délaissier les redevances et la nécessité de négocier des ententes qui peuvent être ou ne pas être dans l'intérêt des diverses collectivités. C'est vers cela que l'industrie doit se diriger, et c'est vers cela qu'elle se dirige. Je ne sais pas très bien dans le cas des allocations. Peut-être que le CGRFN peut répondre à cette question.

Mme Wheatley: Quand nous évaluons les demandes des organisations de chasseurs et de trappeurs, les OCT, ou des organisations régionales des ressources fauniques, les ORRF, la question de la propriété figure parmi les premières, comme c'est le cas pour les organisations existantes. Il y a une liste. Les priorités sont énoncées dans l'accord sur la revendication territoriale. Certes, si nous avons affaire à deux demandes provenant de la même localité, une qui est appuyée par l'OCT et une provenant d'un particulier, c'est celle qui est appuyée par l'OCT qui vient en premier, car elle profite à la collectivité dans son ensemble.

Le sénateur Hubley: Je serais très heureuse de passer mon tour pour permettre au sénateur Adams ou au sénateur Watt de poser des questions, car ils font certes un bon travail pour que notre comité demeure au fait des questions touchant le Nord, toutes les questions touchant les pêches dans le Nord.

Je veux vous souhaiter la bienvenue et vous remercier d'être venus. J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue aux étudiants. Qu'un groupe de jeunes viennent nous écouter à une de nos audiences, voilà un plaisir rare. J'espère que vous trouvez cela intéressant. Il est difficile de ne pas donner des conseils aux jeunes de nos jours, mais si je dois en donner, puisque je suis certainement plus vieille que vous, je vous dirais de ne jamais oublier vos origines.

Having said that, I do not have a long list of questions because Senator Adams and Senator Watt are very much in tune with the situation.

My interest is in the resource that you have in the fisheries and the benefit it should bring to your people. I have listened quite intently and heard you mention training programs a number of times. I believe it was the minister who gave us the number of people who were involved in different aspects of the fisheries — 40 to 50 in one, 50 to 60, and 50 to 60, which comes to about 170 people, plus many involved in the Arctic char fishery. It does not seem like a large number of individuals.

There were so many things here. Number 4 indicates that a trained, northern-based workforce is obviously key to the successful development of the fishing industry and to the benefit of all the people in Nunavut. I could not agree more. With your infrastructure presently so lacking, I am wondering what your strategies are. What could we put in place and what recommendations could we make so that you will have a reasonable infrastructure and the people in your communities will be the first to benefit from the resources that you have?

Mr. Bonnell: Training is a key issue we face. My first answer to you is that we do the best with what we have. We lack the infrastructure, but we recognize that a trained workforce is essential.

I will give you one example in the offshore fishery. Back in June of this year, the Baffin Fisheries Coalition put on a training program in partnership with Nunavut Arctic College and with the Marine Institute of Newfoundland as the delivery agent. They put 20 people through a training program. I believe anywhere from 12 to 14 of those are employed right now in the offshore fishing industry.

While our numbers are not great, if you look at economies of scale, it is really progressing quickly and there is tremendous potential for the future. The Baffin Fisheries Coalition, in particular, is about to put in a major submission to HRDC to look at a long-term training program, which is essential.

Those are some of the key issues. As you have said, basic infrastructure such as harbour facilities and a core science budget are the essentials of fisheries development. Some would say that on the harbour side, it is a form of nation building still to be completed in our northern environment. Without that, it will be difficult to move forward and fully develop the benefits from the resource. The training programs are in place and developing. We will see further results and further successes from them.

Cela dit, je n'ai pas une longue liste de questions, puisque le sénateur Adams et le sénateur Watt sont tout à fait au courant de la situation.

Je m'intéresse pour moi-même à la ressource que vous avez dans les pêcheries et à l'avantage qu'elles devraient procurer à vos gens. J'ai écouté avec beaucoup d'attention et je vous ai entendu parler de programmes de formation à plusieurs reprises. Je crois que c'est le ministre qui nous a parlé du nombre de personnes qui touchent à diverses étapes des pêcheries — 40 à 50 dans un cas, 50 à 60, et de 50 à 60, ce qui donne environ 170 personnes, plus les nombreux acteurs du secteur de la pêche à l'omble chevalier. Ils ne semblent pas être très nombreux.

Il y avait là tant de choses. Le numéro 4 indique qu'une main-d'œuvre bien formée, qui vient du Nord, est évidemment l'élément clé du développement fructueux de l'industrie de la pêche et est à l'avantage de tous les gens au Nunavut. Je suis tout à fait d'accord. Étant donné un tel manque du point de vue de l'infrastructure, je me demande quelle stratégie vous envisagez. Qu'est-ce que nous pourrions mettre en place et quelles sont les recommandations que nous pourrions formuler pour que vous ayez une infrastructure raisonnable et que les gens dans vos collectivités soient les premiers à profiter des ressources que vous avez?

M. Bonnell: La formation est un enjeu clé avec lequel nous devons composer. Spontanément, je vous répondrais que nous faisons de notre mieux avec ce que nous avons. Nous n'avons pas l'infrastructure nécessaire, mais nous reconnaissons qu'il est essentiel d'être doté d'une main-d'œuvre compétente.

Je vous donne un exemple lié à la pêche hauturière. En juin dernier, la Baffin Fisheries Coalition a établi un programme de formation, en partenariat avec le Nunavut Arctic College, et a chargé le Marine Institute de Terre-Neuve de l'exécuter. On a formé 20 personnes dans le cadre de ce programme de formation. Je crois que de 12 à 14 de ces personnes travaillent actuellement dans l'industrie de la pêche hauturière.

Nos résultats sont peu reluisants, certes, mais les économies d'échelle réalisées montrent que nous progressons vraiment rapidement et qu'il y a un potentiel énorme pour l'avenir. La Baffin Fisheries Coalition, en particulier, s'appête à présenter à DRHC une importante proposition concernant la création éventuelle d'un programme de formation à long terme, ce qui est essentiel.

Ce sont là quelques-uns des enjeux clés. Comme vous l'avez mentionné, l'infrastructure de base comme les installations portuaires, ainsi que l'obtention d'un budget central de recherche, sont essentielles au développement de la pêche. En ce qui concerne les installations portuaires, certains avanceraient qu'il s'agit d'une forme de développement national qui tarde à s'effectuer dans notre environnement nordique. Sans cela, il sera difficile d'aller de l'avant et de tirer avantage pleinement de la ressource. Les programmes de formation sont en place et progressent. Ils continueront de produire des résultats et de réussir.

Mr. Alex Campbell, Deputy Minister, Nunavut Department of Sustainable Development: Madam Chair, one of the things we glazed over in the presentation is the economic development strategy that we have developed over the past two years. I think honourable senators have copies of that strategy. It is the government's attempt to bring the different sectors into some perspective on where we want to take the economy of Nunavut in the next 5 to 10 years.

One thing that should be pointed out is the collaborative effort in developing that strategy. There were 24 organizations involved. One of the sectors, of course, was the fisheries sector that we are talking about right now. We will be developing a strategy around that as well.

We agree with you that there is a lack of infrastructure. We have made that point here; 100 jobs, 200 jobs, are significant for Nunavut, with a population of 28,000 people, many of them young. Any seasonal or permanent jobs that we do achieve through our strategies are certainly a bonus for our efforts.

One of the things that will help the cause in Nunavut is the very reason why we are sitting here, and that is to convince you to make recommendations to the government to increase the quota allocations for the resource. That is number one.

The next one is infrastructure development. Senator Watt asked what amount of money is needed. We are probably looking at about \$50 million for infrastructure investment alone to get the industry going. Those are the kind of figures that we are looking at just in the fisheries sector.

We are looking at long-term investment by the government. We do not have the infrastructure right now. We do not have the trained workforce. We need to develop that capacity, and that is the main thrust of our presentation tonight.

Senator Hubley: Can I ask how you would spend the \$50 million? I will give you a minute to think about it.

You did mention that small craft harbours would be \$3 million a piece. You looked at \$10 million. Then there is the purchasing of vessels, and that is an expensive proposition. Exactly how many vessels would you purchase, and what size? Does your proposed small craft harbour accommodate every size of vessel?

Mr. Campbell: No.

Senator Hubley: We are talking about a small craft harbour right now. Even the freezer trawlers will not be able to come into any of your ports. That is another part of the industry, is it not?

M. Alex Campbell, sous-ministre, ministère du Développement durable du Nunavut: Madame la présidente, l'un des aspects sur lesquels nous avons passé rapidement pendant notre exposé est la stratégie de développement économique que nous avons élaborée au cours des deux dernières années. Je crois que les honorables sénateurs ont des copies de cette stratégie. Le gouvernement tente de rallier les divers secteurs afin qu'on s'entende sur le développement de l'économie du Nunavut au cours des cinq à dix prochaines années.

On ne saurait passer sous silence le fait que cette stratégie est le fruit d'un effort collaboratif. Au total, 24 organismes y ont pris part. Bien sûr, le secteur des pêches, dont nous parlons actuellement, était du nombre. Nous élaborons aussi une stratégie à cet égard.

Nous sommes d'accord avec vous: il n'y a pas d'infrastructures, et nous avons soulevé ce point ici: au Nunavut, où la population est de 28 000 personnes, dont un grand nombre de jeunes, 100 ou 200 emplois, c'est beaucoup. Tout emploi saisonnier ou permanent créé grâce à nos stratégies sera certainement perçu comme une récompense pour nos efforts.

L'un des facteurs qui contribuera à la cause du Nunavut explique pourquoi nous sommes ici: nous voulons vous convaincre de recommander au gouvernement d'accroître la répartition des quotas pour la ressource. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est le développement de l'infrastructure. Le sénateur Watt a demandé combien d'argent était nécessaire. Il s'agirait probablement d'un investissement d'environ 50 millions de dollars, seulement pour l'infrastructure, pour faire démarrer l'industrie. C'est le genre de chiffre que nous envisageons, et cela ne concerne que le secteur des pêches.

Nous cherchons à obtenir un investissement à long terme du gouvernement. À l'heure actuelle, nous ne possédons pas d'infrastructures. Nous ne disposons pas d'une main-d'œuvre qualifiée. Nous devons renforcer cette capacité, et c'est le principal objectif de notre présentation ce soir.

Le sénateur Hubley: Puis-je vous demander comment vous dépenseriez les 50 millions de dollars? Je vous laisse un instant pour y réfléchir.

Vous avez mentionné que les ports pour petits bateaux reviendraient à trois millions de dollars chacun. Vous avez envisagé 10 millions de dollars. Ensuite, il y a l'achat de bateaux, et, ça, c'est coûteux. Combien de bateaux achèteriez-vous exactement? Et de quelle taille seraient-ils? Est-ce que vos ports pour petits bateaux seraient en mesure d'accueillir les navires de toutes tailles?

M. Campbell: Non.

Le sénateur Hubley: Il est donc vraiment question d'un port pour petits bateaux. Même les chalutiers-congélateurs ne seront pas en mesure d'aller dans vos ports. C'est un autre volet de l'industrie, n'est-ce pas?

Mr. Campbell: That is correct. You have highlighted the small craft harbours. We are proposing three immediately. There are other communities in Nunavut that would require that infrastructure. There are the vessels that we talked about. Seventeen million dollars is the estimate for purchasing one.

Senator Hubley: How many vessels would you need?

Mr. Campbell: We are looking at one at the present time.

Mr. Akesuk: We also only have one meat processing facility. We would like to build several more in smaller communities. That would be a big benefit to them. The unemployment rate is very high in many communities in Nunavut. That is why we are very interested in the fisheries sector and making sure we succeed in the future in order to benefit the people who need jobs, and the young people who are graduating for whom there are no jobs available. It is a major investment that we will work on to make sure we have jobs for the people.

Senator Hubley: I could not agree more. If you have the richness of the resource, it would be nice to benefit from your share of it. Being able to process some of it, at any rate, would certainly provide jobs for your communities. That then builds communities. If you have healthy communities, you have a healthy population.

Mr. Campbell: We are also trying to lessen the dependency on the public purse. The more resources available, the more development initiatives provided for Nunavumiut, the less we will depend on the government and the rest of Canada. That is the bottom line.

The Deputy Chairman: We have reached the end of our time, but by agreement, we will have one short question for each of you.

Since 1992, the Aboriginal Fisheries Strategy has provided over \$326 million in commitments, with \$78 million under the Allocation Transfer Program, which has provided for licence allocation, vessel gear and whatever. Ninety vessels have been transferred to or purchased for Aboriginal communities. The federal government has deemed Nunavut groups ineligible for these funding programs.

Cathy Towtongie, the president of the NTI, indicated during her appearance here in September that this is an area that Nunavut is pursuing, so I am interested in hearing about your strategy to gain some of these benefits.

Mr. Bonnell: I could comment on that. We have raised this issue with the Department of Fisheries and Oceans on many occasions in the last three years, as well as the need for us to be included in the benefits of the Aboriginal Fisheries Strategy, and in particular, the Allocation Transfer Program of the Aboriginal Fisheries Strategy. That program involves buying out quota transfers and support for Aboriginal groups in Atlantic Canada.

M. Campbell: Effectivement. Vous mentionnez les ports pour petits bateaux. Nous proposons la création immédiate de trois ports. Il y a d'autres collectivités au Nunavut qui auraient besoin d'une telle infrastructure. Il y a aussi les bateaux dont nous avons parlé. On estime à 17 millions de dollars le prix d'achat d'un bateau.

Le sénateur Hubley: De combien de navires auriez-vous besoin?

M. Campbell: Pour l'instant, nous envisageons l'achat d'un seul bateau.

M. Akesuk: Nous n'avons qu'une seule usine de transformation de la viande. Nous aimerions en bâtir plusieurs autres dans des localités plus modestes. Cela leur serait très utile. Le taux de chômage est très élevé dans un grand nombre de localités du Nunavut. C'est pourquoi nous sommes très intéressés par le secteur de la pêche et nous assurons notre succès futur afin d'aider les gens qui ont besoin de travail, ainsi que les jeunes qui obtiennent leurs diplômes et qui n'ont aucun débouché. C'est un gros investissement, et nous déploierons tous les efforts nécessaires pour veiller à ce qu'ils mènent à la création d'emplois pour les gens.

Le sénateur Hubley: Je suis tout à fait d'accord. Puisque vous avez accès à une ressource si riche, ce serait bien si vous pouviez en jouir un peu. Le fait de pouvoir en transformer une partie permettrait à tout le moins de créer des emplois au sein de votre collectivité. Cela contribue à bâtir les collectivités. Si vous avez des collectivités en santé, vous avez une population en santé.

M. Campbell: Nous tentons aussi de réduire la dépendance envers le trésor public. Plus les habitants du Nunavut auront accès à des ressources et à des initiatives de développement, moins ils seront dépendants du gouvernement et du reste du Canada. On n'échappe pas à cela.

La vice-présidente: Le temps prévu est écoulé, mais puisque nous nous sommes entendus là-dessus, nous poserons une brève question à chacun de vous.

Depuis 1992, la Stratégie des pêches autochtones a pris pour plus de 326 millions de dollars d'engagement, dont 78 millions de dollars sous le régime du Programme de transfert des allocations aux Autochtones, pour la répartition des permis, du matériel pour les bateaux, et cetera. On a acheté ou cédé 90 bateaux aux collectivités autochtones. Le gouvernement fédéral estimait que les groupes du Nunavut n'étaient pas admissibles à ces programmes de financement.

À l'occasion de son témoignage devant le comité en septembre, Cathy Towtongie, présidente de NTI, a laissé savoir que c'est un aspect auquel le Nunavut accorde beaucoup d'importance, alors je suis intéressé à connaître la stratégie que vous comptez mettre en œuvre pour obtenir certains de ces avantages.

M. Bonnell: Je pourrais commenter cet aspect. Nous avons souvent soulevé cette question auprès du ministère des Pêches et des Océans au cours des trois dernières années et nous avons aussi insisté sur le fait qu'il était important pour nous de pouvoir tirer avantage de la Stratégie des pêches autochtones et, en particulier, de son Programme de transfert des allocations aux Autochtones. Ce programme consiste à racheter des permis de pêche

It has been very effective. The Department of Fisheries and Oceans has said we do not qualify for this program because we have a land claims agreement in place.

You have probably heard from a number of people already who we do not agree with that. There are articles of the land claim agreement, specifically 2.7.3, which states nothing in the agreement shall affect the ability of Inuit to participate in and benefit from government programs for Inuit or Aboriginal people. That seems fairly clear; however, that program has not been open to Nunavut. We are talking about that frequently now. We have met with and talked to Nunavut Tunngavik about it. It will be looked at in greater detail, given the need, where we are trying to go and the fact it has been very restrictive for us to this point. We have said that if we do not qualify, they should put a program in place that does fit our standards. However, the need is just as great.

As for quota expansion, it is hard to determine what we need unless we have the resources in place. We need security of resource before we can invest; and it is hard to place a dollar value on what we need right now in terms of those sorts of programs. We need the security of resource before looking at investing in a program. The Allocation Transfer Program of the Aboriginal Fisheries Strategy would be very well suited to that.

Senator Watt: This will be a difficult question. I will try to condense it, but I am sure that a long answer would have to be provided.

We are hearing you say, "Look, we are here and we have the resources. We have a deal with the country. We do not want to continue to be dependent upon the government handouts. We want to be able to develop our resources. The government will have to make a decision. You continue to keep giving us more money for infrastructure needs, while at the same time you are also giving us a quota." The other angle of what you are saying is, "Give us a sufficient quota. Let us take that quota, go to the financial institutions and leverage the necessary dollars to put up the infrastructure." Is that what you are saying?

Mr. Akesuk: Yes, it is.

Senator Watt: It is either one or the other.

Mr. Akesuk: Yes. As I said at the end of my speech, "Take away your harbour facilities, port facilities and marine service centres, which we do not have in Nunavut." Even though we do not have those, and the other provinces and territories do, we are trying to do our very best to ensure that our fishing industry succeeds in the future. If we were to have access to the programs that are available to other provinces and territories, we would probably have a very good fishing industry. Without these

commerciale et à soutenir les groupes d'Autochtones du Canada atlantique. Il s'est révélé très efficace. Le ministère des Pêches et des Océans estime que nous ne sommes pas admissibles à ce programme, car nous avons conclu un accord de revendication territoriale.

Vous avez probablement déjà entendu le témoignage d'un certain nombre de personnes avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord. L'article 2.7.3 de l'accord de revendication territoriale prévoit qu'aucune disposition de l'accord ne minera la capacité des Inuits de participer aux programmes gouvernementaux destinés aux Inuits et au peuple autochtone. Cela me semble assez clair; toutefois, ce programme n'a pas été offert au Nunavut. Nous parlons souvent de cela maintenant. Nous avons rencontré les représentants de Nunavut Tunngavik pour en parler. Il faudra qu'on examine la situation de plus près, à la lumière de nos besoins, de l'orientation que nous voulons prendre et du fait qu'il s'est révélé très restrictif pour nous jusqu'à maintenant. Nous avons déclaré que, si nous ne sommes pas admissibles, le gouvernement devrait créer un programme qui est conforme à nos normes. Cependant, le besoin est tout aussi marqué.

Pour ce qui est de l'accroissement des quotas, il est difficile de déterminer quels sont nos besoins si nous ne disposons pas des ressources nécessaires. Nous devons nous assurer de la disponibilité de la ressource avant d'investir, et il est difficile, pour l'instant, d'attribuer une valeur à nos besoins en ce qui concerne ce type de programme. La disponibilité des ressources doit être confirmée avant qu'on envisage d'investir dans un programme. Ainsi, le Programme de transfert des allocations de la stratégie des pêches autochtones serait tout indiqué.

Le sénateur Watt: Ma prochaine question est difficile. Je tenterai d'être concis, mais je suis certain que la réponse sera plus détaillée.

D'une part, vous dites: «Écoutez, nous sommes ici et nous avons les ressources. Nous avons conclu un accord avec le pays. Nous ne voulons pas continuer de dépendre de l'aide gouvernementale. Nous voulons être en mesure de mettre nos ressources en valeur. Le gouvernement devra prendre une décision. Vous continuez de nous donner de l'argent pour l'infrastructure tout en nous imposant un quota.» D'autre part, vous dites: «Donnez-nous un quota suffisant. Laissez-nous prendre ce quota, et l'utiliser pour négocier auprès des institutions financières et obtenir le financement nécessaire pour établir l'infrastructure.» C'est ce que vous dites, non?

M. Akesuk: Oui, c'est ça.

Le sénateur Watt: C'est un ou l'autre.

M. Akesuk: Oui. Comme je l'ai dit à la fin de mon discours, imaginez vos collectivités côtières sans installations portuaires ni centres de service maritime, et cela correspond à la situation au Nunavut. Même si nous n'avons pas ces choses et que les autres provinces et territoires les ont, nous faisons de notre mieux pour veiller à ce que notre industrie de la pêche connaisse du succès dans l'avenir. Si nous avions accès aux programmes offerts aux autres provinces et territoires, notre industrie de la pêche serait

programs being available to the territory of Nunavut, it is very hard for us to succeed. We need these programs to be open to us to have a successful fishing industry in the future.

Senator Watt: Thank you.

[Interpretation]

Senator Adams: I would like to ask you a question, Mr. Kovic, about the report that you gave — that there are nine members of the NWMB, and there are about 17 people on your board here. When you meet to do the quota allocations, what do you do?

Mr. Kovic: Thank you, Senator Adams. The committee looks at past allocations given. As I mentioned, they look at the different things that have been done to date. There is really no other way, when we are allocating quota, than to go by the guidelines that have been set for us.

Senator Adams: From Nunavut, do they agree to your needs, to the things that you request? Do they agree to what you are asking for, such as for DFO applications?

Mr. Kovic: I am not sure what question you are asking. Is it the tonnage or the quotas?

Senator Adams: The tonnage. Is that enough?

Mr. Kovic: The tonnage for turbot and for shrimp is set by NAFO, and then we start to look at allocating it out. We have been mentioning that we do want more allocations; we do want more quotas. After NAFO has given us the studies on what can be fished out there, and they give the tonnage to us, we then take it from there and allocate quotas.

Senator Adams: My next question is about the three communities that have faxed to us this document about Division 0A. I do not think you have much control over the 4,000 metric tons. The communities here, and the eight adjacent communities, want 1,000 metric tons each — Pond Inlet, Clyde River and Qikiqtarjuaq. If they do request these things from you, would that give you more power in being able to allocate?

Mr. Kovic: Senator Adams, I only saw this application as I walked in tonight. I cannot respond at this time. We need to look at this as a board before we can answer these. We have talked about the Baffin Fisheries Coalition and their three-year plan for the 4,000 metric tons. Tonight we have talked about the 4,000 metric tons given to the Baffin Fisheries Coalition for the next three years, and there are no other quotas to be allotted. There was also mention of new quotas. Unless new quotas are given out, we would have to take quotas that are already allocated to other people, and we cannot really do that.

probablement en très bonne santé. Il est très difficile pour le territoire du Nunavut de réussir sans pouvoir jouir de ces programmes. Nous devons être admissibles à ces programmes pour assurer le succès futur de notre industrie de la pêche.

Le sénateur Watt: Merci.

[Traduction de l'interprétation]

Le sénateur Adams: Monsieur Kovic, j'aimerais vous poser une question sur votre affirmation selon laquelle le CGRFN compte neuf membres; il y a environ 17 personnes ici qui représentent votre conseil. Lorsque vous vous rencontrez en vue de répartir les quotas, comment procédez-vous?

M. Kovic: Merci, sénateur Adams. Le comité examine les répartitions antérieures. Comme je l'ai déjà mentionné, on se penche sur les diverses choses qui ont été effectuées jusqu'à maintenant. Au moment de répartir les quotas, il n'y a pas vraiment d'autres façons de procéder que d'appliquer les lignes directrices qui ont été établies pour nous.

Le sénateur Adams: Et au Nunavut, est-ce qu'on est d'accord avec votre évaluation des besoins, avec les choses que vous demandez? Est-ce qu'on est d'accord avec ce que vous demandez, par exemple en ce qui concerne les demandes adressées au MPO?

M. Kovic: Je ne suis pas certain de comprendre ce que vous voulez savoir. Parlez-vous de tonnage ou de quotas?

Le sénateur Adams: De tonnage. Est-ce suffisant?

M. Kovic: Le tonnage pour le flétan et pour la crevette est fixé par l'OPANO, et ensuite nous tentons de déterminer comment effectuer la répartition. Nous avons mentionné notre désir d'obtenir des allocations supplémentaires; nous voulons obtenir plus de quotas. Lorsque l'OPANO nous présente les études sur les ressources qu'on peut pêcher, et qu'il nous avise du tonnage, nous pouvons ensuite répartir les quotas.

Le sénateur Adams: Ma prochaine question concerne les trois localités qui nous ont télécopié ce document au sujet de la Division 0A. Je ne crois pas que vous ayez beaucoup de contrôle en ce qui concerne les 4 000 tonnes métriques. Ces localités, et les huit localités adjacentes, veulent 1 000 tonnes métriques chacune — Pond Inlet, Clyde River et Qikiqtarjuaq. Si elles vous demandent cela, est-ce que vous seriez plus en mesure d'effectuer la répartition?

M. Kovic: Sénateur Adams, je n'ai pris connaissance de cette demande que lorsque je me suis présenté ce soir. Je ne peux répondre à votre question pour l'instant. Les membres du conseil doivent examiner le document afin que nous puissions le commenter. Nous avons parlé de la Baffin Fisheries Coalition et de son plan triennal pour les 4 000 tonnes métriques. Ce soir, nous avons parlé des 4 000 tonnes métriques accordées à la Baffin Fisheries Coalition pour les trois prochaines années, et aucun autre quota ne sera attribué. On a aussi parlé de nouveaux quotas. À moins que des nouveaux quotas ne soient attribués, il faudrait prendre des quotas déjà attribués à d'autres personnes, et nous ne pouvons pas vraiment faire ça.

Today, as we are trying to increase our economic development, it is very difficult to take from existing quotas already given out. We cannot really give quotas to new fisheries that are coming out to either fish turbot or shrimp unless new quotas are given to us. This is what we need for the new fisheries emerging in our regions. We need to see the quotas in 0B increased. If the quotas that are not reached in the adjacent areas are allocated to us, then maybe we can give them to the new fisheries.

Mr. Akesuk: To add to that, the 4,000 metric tons that we are talking about in sector 0A are all being caught. The allotted quota in that area is being caught. It is up to 3,800 metric tons in this sector. This has been successful. A long time ago when these allocations were first being given out, these quotas were given to non-Nunavut fisheries.

As the Government of Nunavut, we need to buy from other quotas. This is the buyout that I am speaking about — if the Newfoundland fisheries that go out to 0B have not reached their quotas, we would buy from them. Even though this is in our waters, the quota is allocated to them. We need to look further into this to see what we can do in the future — to look at buying out the quotas from other fisheries. The Government of Nunavut needs to work together with the Government of Canada on this for future goals to be accomplished. We would like to work with this Senate committee in this matter for the success of Nunavut.

[English]

Senator Adams: Those people come from Nunavut. They may not come back for another year.

[Interpretation]

When does that three-year agreement begin?

[English]

I thought Mr. Kovic said the agreement on the quotas for 0A was for three years. They could not allocate any others; it would break the rule because they had set up a three-year agreement for that quota of 4,000 metric tons. When did that start — is that a year ago or last year?

Ms. Wheatley: I believe this was the third year of the Baffin Fisheries Coalition agreement. I believe the initial agreement with the Baffin Fisheries Coalition was to work together for three years. There was a guarantee of renewability. Things are looking good — we have to discuss what happens after this, but certainly the intention has been to keep it together.

On your previous question about the 0A and the quota there, adjacent to 0A is 1A on the Greenland side; and the initial research done in 1999 in 0A resulted in a recommendation for 0A plus 1A of 4,000 metric tons of turbot. From the beginning, the

Compte tenu de nos efforts actuels en vue d'accroître notre développement économique, il est très difficile de piger dans des quotas existants et déjà attribués. Nous ne pouvons pas vraiment attribuer des quotas à des nouveaux pêcheurs de flétan ou de crevette, à moins que des nouveaux quotas nous soient confiés. C'est ce dont nous avons besoin pour les nouvelles activités de pêche dans nos régions. Nous avons besoin de quotas plus généreux dans la division 0B. Si les quotas ne sont pas atteints dans les zones adjacentes qui nous sont confiées, on pourrait peut-être les attribuer aux nouveaux pêcheurs.

M. Akesuk: De plus, les 4 000 tonnes métriques du secteur 0A dont nous parlons sont prises. Le quota établi dans cette zone est atteint. On en est à 3 800 tonnes métriques dans ce secteur. C'est une réussite. Il y a longtemps, quand on a commencé à répartir ces allocations, les quotas étaient confiés à des pêcheurs qui ne provenaient pas du Nunavut.

Le gouvernement du Nunavut doit acheter des parties d'autres quotas. C'est ce dont je parlais précédemment — si les pêcheurs de Terre-Neuve qui se rendent dans le secteur 0B n'atteignent pas leur quota, nous pourrions acheter la part de quotas qui reste. Même s'il s'agit de nos eaux, le quota est attribué à ces pêcheurs. Nous devons examiner cette question de façon approfondie et déterminer ce que nous pouvons faire à l'avenir — envisager la possibilité d'acheter le quota d'autres pêcheurs. Le gouvernement du Nunavut doit collaborer avec le gouvernement du Canada afin que nos objectifs futurs à cet égard soient réalisés. Nous aimerions travailler avec votre comité afin d'assurer le succès du Nunavut à cet égard.

[Traduction]

Le sénateur Adams: Ces gens viennent du Nunavut. Ils ne reviendront peut-être pas pour une autre année.

[Traduction de l'interprétation]

À quelle date cet accord triennal entre-t-il en vigueur?

[Traduction]

Je croyais avoir entendu M. Kovic dire que l'accord sur les quotas pour le secteur 0A était pour trois ans, et qu'il n'était pas possible d'attribuer d'autres quotas; ce serait contraire aux règles, car on a conclu un accord triennal pour ce quota de 4 000 tonnes métriques. À quel moment l'accord est-il entré en vigueur — est-ce il y a un an, ou l'an dernier?

Mme Wheatley: Je crois que nous en sommes à la troisième année de l'accord conclu avec la Baffin Fisheries Coalition. Je crois que l'accord initial avec la Baffin Fisheries Coalition prévoyait qu'on travaillerait ensemble pendant trois ans. L'accord s'assortissait d'une garantie de renouvelabilité. Les choses augurent bien: nous devons discuter de ce qui se produira à la fin de l'accord, mais l'intention est certainement de maintenir l'entente.

Concernant votre question précédente sur le secteur 0A et le quota qu'on y applique, j'aimerais parler du secteur 1A, adjacent à 0A, du côté du Groenland; les recherches initiales effectuées en 1999 dans le secteur 0A ont mené à la formulation d'une

recommendation from the Nunavut Wildlife Management Board and the Nunavut Fisheries Working Group has been that the majority of that should be harvested on the Nunavut side.

However, in all of our discussions — because we participate in the Canada-Greenland bilateral meetings — Greenland has insisted it wants to take 50 per cent. They did do some research in 1A at the same time as the second round of research in 0A, and the combined amounts resulted in a recommendation of a quota of 8,000 metric tons for 0A plus 1A. There is very little history of Greenland fishing in 1A, but since these new findings, they have done some. However, they are insisting each year that they will claim 50 per cent of that, even though they have come nowhere near harvesting that amount — and that is probably what is restricting things right now.

Although the majority of the resource, from the research, appears to be on the Canadian side, it is being split 50-50 between Canada and Greenland. The Nunavut Wildlife Management Board has recommended to the minister that Canada fight for a greater share, but that has not happened. It has been a consistent recommendation, and, therefore, one of the other places, potentially, through the international discussions, to go after.

Senator Watt: For clarification on the point that Senator Adams asked in regard to 4,000 metric tons of turbot — 100 per cent — taken out of, let us say, 0A, if I understand correctly, this is an experiment, a four-year deal. Is it a three-year or a four-year deal, using that area for experimental purposes? What is the duration of that agreement?

Mr. Bonnell: If you are referring to whether it is an exploratory fishery or a commercial one, this is the third year of an exploratory fishery. The results are good, the catch rates are good, and it has been relatively successful. Therefore, I think that over the next several years this will progress into a full-fledged commercial fishery. However, at this time, it is still exploratory.

Senator Watt: There is no deadline.

Mr. Bonnell: Not to my knowledge; but DFO has its process, so once it feels it has enough information on which to base the permanent quota to make it commercial, that decision will be made. I am not sure when, but it will be some time in the future.

The Acting Chairman: On behalf of the committee, I would like to thank you for the clarity with which you presented your issues to us. I believe I speak for all members of the committee when I say that we will put your concerns forward. I believe that you are on the right track to making your territory a viable one that can take its place in the Canadian economy. I am confident, with the young people that you brought here tonight sitting in the room,

recommandation de 4 000 tonnes métriques de flétan pour les secteurs 0A et 1A. Dès le début, le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut et le Groupe de travail sur les pêches du Nunavut ont recommandé que la majeure partie de ce quota soit pêchée du côté du Nunavut.

Toutefois, dans toutes nos discussions — car nous participons aux rencontres bilatérales entre le Canada et le Groenland —, le Groenland insistait pour obtenir 50 p. 100. On a effectué des recherches dans 1A au même moment où on procédait à la deuxième ronde de recherche dans 0A, et les résultats combinés ont mené à la recommandation d'un quota de 8 000 tonnes métriques pour 0A et 1A. Il y a très peu de preuves historiques de la présence de pêcheurs du Groenland dans le secteur 1A, mais depuis l'obtention de ces nouveaux résultats, il y en a eu quelques-uns. Toutefois, le Groenland insiste chaque année pour obtenir 50 p. 100 de ce quota, même s'il n'est même pas prêt de pêcher une telle quantité — et c'est probablement cela qui limite les choses à l'heure actuelle.

Même si les recherches semblent montrer que la majeure partie de la ressource se trouve du côté canadien, on la partage à parts égales avec le Groenland. Le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut a recommandé au ministre que le Canada lutte pour obtenir une part plus grande, mais cela ne s'est pas produit. Nous avons toujours recommandé cela; c'est donc l'un des secteurs qu'on pourrait convoiter à l'occasion de discussions internationales.

Le sénateur Watt: J'aimerais obtenir des précisions sur le point que le sénateur Adams a soulevé concernant les 4 000 tonnes métriques de flétan - 100 p. 100 — pêchées, supposons, dans le secteur 0A, si j'ai bien compris, il s'agit d'une expérience visée par un accord de quatre ans. Est-ce pour trois ou pour quatre ans qu'on utilise ce secteur à des fins expérimentales? Quelle est la durée de cet accord?

M. Bonnell: Si vous désirez savoir s'il s'agit d'une pêche exploratoire ou d'une pêche commerciale, c'est la troisième année de pêche exploratoire. Les résultats sont bons, les taux de capture sont bons, et le tout se déroule relativement bien. Par conséquent, je crois que le secteur fera l'objet d'une pêche commerciale pleine et entière au cours des prochaines années. Toutefois, pour l'instant, il s'agit toujours d'une pêche exploratoire.

Le sénateur Watt: Il n'y a pas d'échéance.

M. Bonnell: À ma connaissance, non; mais le MPO a des méthodes à suivre: lorsqu'il estimera posséder suffisamment d'informations pour lui permettre de déterminer le quota permanent pour une pêche commerciale, la décision sera prise. Je ne sais pas quand, mais cela se produira un jour.

Le président suppléant: Au nom des membres du comité, je tiens à vous remercier de nous avoir présenté clairement les enjeux qui vous importent. Je crois pouvoir parler pour tous les membres du comité lorsque j'affirme que nous mettrons vos préoccupations à l'avant-plan. Je crois que vous êtes sur la bonne voie pour assurer la viabilité de votre territoire et lui permettre de prendre sa place dans l'économie canadienne. Je suis convaincue, avec tous ces

that you have a bright future, and I want to thank you all for the time you took to be here.

The committee adjourned.

OTTAWA, Tuesday, October 28, 2003

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 7:12 p.m. to examine and report upon the matters relating to quota allocations and benefits to Nunavut and Nunavik fishermen.

Senator Gerald J. Comeau (*Chairman*) in the Chair.

[*Editor's Note: Some evidence was presented through an Inuktitut interpreter.*]

[*English*]

The Chairman: I call the meeting to order. We will continue our examination and report on matters relating to quota allocations and benefits to Nunavut and Nunavik fishermen.

Tonight we are very fortunate to have, from the Department of Fisheries and Oceans and no stranger to the committee, David Bevan, who is the Director General of the Resource Management Directorate in Fisheries Management. Welcome to the committee. I understand you have some opening comments, Mr. Bevan.

Mr. David Bevan, Director General, Resource Management Directorate, Fisheries Management, Department of Fisheries and Oceans: Before I do make a short presentation in response to some of the witnesses the committee has heard from in the past, I would like to make a few introductory remarks. One of the most challenging functions that both the Ministry of Fisheries and Oceans and fisheries managers in general have to undertake is that of determining, or recommending, in our case, who gets access, that is, who gets to fish, and allocation, that is, how much those individuals who are provided with access can actually take, what is their share of the total allowable catch.

The reasons these functions are so challenging is that notwithstanding the fact that the Atlantic fisheries generate a great deal of wealth and continued to provide an opportunity for Atlantic Canadians to live in their coastal communities and draw benefits, the needs of fishers and coastal communities still exceed the ability of the resource to respond. Even with over \$1 billion in landed value, we still cannot respond to all of the requests that we get, and each year we get a great number of requests for additional access. Somebody who is not yet allowed to fish in a particular fishery will request entry into it, and more generally, we get a lot of requests for more allocations, as you have been hearing from witnesses in the recent past, and unfortunately these cannot all be met.

jeunes qui vous accompagnent ce soir, que vous êtes voué à un brillant avenir, et je vous remercie d'avoir pris le temps de nous rencontrer.

La séance est levée.

OTTAWA, le mardi 28 octobre 2003

Le Comité sénatorial permanent de Pêches et Océans se réunit aujourd'hui à 19 h 12 pour étudier, afin d'en faire rapport, la question relative aux allocations de quotas accordés aux pêcheurs du Nunavut et du Nunavik, ainsi qu'aux bénéficiaires en découlant.

Le sénateur Gerald J. Comeau (*président*) occupe le fauteuil.

[*Note de la rédaction: certains témoignages ont été rendus par l'entremise d'un interprète de l'Inuktitut.*]

[*Traduction*]

Le président: Je déclare la séance ouverte. Nous poursuivons notre étude, afin d'en faire rapport, des questions relatives aux allocations de quotas accordés aux pêcheurs du Nunavut et du Nunavik.

Ce soir, nous avons l'honneur d'accueillir, du ministère des Pêches et Océans, un familier du comité, David Bevan, le directeur général de la gestion des ressources à la Gestion des pêches. Nous vous souhaitons la bienvenue au comité. À ce que j'ai compris, vous avez préparé des observations préliminaires, monsieur Bevan.

M. David Bevan, directeur général, Direction générale de la gestion des ressources, Gestion des pêches, ministère des Pêches et océans: Avant de présenter un bref exposé, en réponse aux témoignages que le comité a déjà reçus, j'aimerais faire quelques observations préliminaires. L'une des fonctions les plus difficiles dont doit s'acquitter le ministère des Pêches et des Océans et les gestionnaires des pêches en général est de déterminer, ou de recommander, dans notre cas, qui peut avoir accès, c'est-à-dire qui peut pêcher, et les quotas, c'est-à-dire combien ces personnes à qui on accorde l'accès peuvent vraiment prendre de poissons, quelle est leur part du total autorisé des captures.

Les raisons qui font que cette fonction est si difficile, c'est que, nonobstant le fait que les pêches dans l'Atlantique sont source de grande prospérité et ont permis aux Canadiens de l'Atlantique de vivre dans leurs collectivités côtières et d'en tirer certains bénéfices, les besoins des pêcheurs des collectivités côtières dépassent encore la capacité de la ressource d'y satisfaire. Même avec plus d'un milliard de dollars de valeurs au débarquement, nous ne pouvons toujours pas satisfaire toutes demandes que nous recevons, et chaque année, nous recevons une quantité phénoménale de demandes d'un accès accru. Une personne qui n'est pas encore autorisé à pêcher dans un secteur particulier demandera à y entrer et plus généralement, nous recevons beaucoup de demandes d'augmentation des quotas, comme vous l'avez entendu dire par les témoins ces derniers temps, et malheureusement, ces demandes ne peuvent pas toutes être agréées.

In some rare cases, there are dramatic increases in values and abundance. In those cases, which are unfortunately so rare, decisions can be made to allow new access to people who have not previously had an opportunity to participate in those fisheries.

Those decisions would be based on and guided by the work of the Independent Panel on Access Criteria and recommendations that they make to the minister that are accepted. Those recommendations are limited to new access, new entrants into a fishery.

I know you have heard witnesses refer to the IPAC in the past, but that advice was limited to providing new access or the possibility of having new entrants in a particular fishery. In most cases, however, that is not the reality. We almost always have fully subscribed fisheries. TACs are completely divided into quotas among various fishery interests and fleets.

In recent years, to provide more clarity to the framework for our decision-making process and to explain it more clearly to the stakeholders of coastal communities and fishers, we have been conducting the Atlantic Fisheries Policy Review, or the AFPR. Certainly Nunavut, the provinces and all stakeholders have been involved in discussions and consultations over the last three years.

Those consultations have resulted in four anchors guiding the process or the policies for the Atlantic fishery, and although they are currently still under consideration, I think are pretty well agreed to. They are, first, conservation and sustainable use. Obviously, without conservation and the sustainable use of the resource, we will not be able to support the fisheries and the coastal communities.

The second is self-reliant fisheries — fisheries that have the ability to make enough out of the resource in a sustainable way, so that they can actually participate in the stewardship of that resource, as well as making sure that the enterprises can be viable when provided with that opportunity.

The third anchor is shared stewardship, where fishers should be taking more responsibility for conservation, for monitoring control and surveillance, participating in management decisions, et cetera.

The last is stable and transparent access and allocation processes, and that latter is essential. If we do not have stability, then people will not participate in the shared stewardship. Why would they invest their time and money in activities to ensure conservation of the resource, only to find out that the rewards for those activities are taken away and given to others? It is the same with self-reliant fisheries. People will not make the adjustments within their fisheries and fleets to become self-reliant if they are not convinced that the rewards will rest with them and the resources will not be transferred from their fleet to others.

The four anchors are all interdependent. Without access and allocation stability, it will be impossible to have shared stewardship or self-reliant fisheries. In the end, we will not

Dans de rares cas, il y a d'énormes augmentations dans la valeur et l'abondance. Dans ces cas-là, qui sont malheureusement trop rares, des décisions peuvent être prises d'accorder l'accès à des nouveaux intervenants qui n'avaient pas jusque là eu la possibilité de participer à ces activités de pêche.

Ces décisions seraient fondées sur les travaux du groupe indépendant sur les critères d'accès, qui les orientent, et sur les recommandations que fait ce groupe au ministre et qui sont acceptées. Ces recommandations sont limitées aux nouveaux permis d'accès, aux nouveaux entrants dans un secteur des pêches.

Je sais que vous avez entendu des témoins parler du GICA, mais les conseils qu'il fournit sont limités à l'offre d'un nouvel accès ou à la possibilité d'avoir de nouveaux entrants dans un secteur particulier des pêches. La plupart du temps, cependant, ce n'est pas la réalité. Les pêches sont presque toujours exploitées au maximum. Le total autorisé des captures est entièrement réparti en quotas entre les divers intérêts et flottes de pêche.

Ces dernières années, pour rendre plus clair le cadre de notre processus décisionnel et pour mieux l'expliquer aux intervenants des collectivités côtières et aux pêcheurs, nous avons procédé à la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique, ou RPPA. Bien entendu, le Nunavut, les provinces et tous les intervenants ont participé aux discussions et aux consultations qui ont eu lieu depuis trois ans.

Ces consultations ont donné lieu à la définition de quatre principes devant guider le processus des politiques sur les pêches dans l'Atlantique, et bien qu'elles soient encore à l'examen, je pense qu'elles font assez l'unanimité. Ce sont, tout d'abord, la conservation et l'utilisation durable. De toute évidence, sans conservation et utilisation durable de la ressource, nous ne pourrions pas soutenir les pêches et les collectivités côtières.

Le deuxième, ce sont des pêches autosuffisantes — des pêches capables de produire suffisamment avec la ressource, de façon durable, pour pouvoir réellement participer à l'intendance de cette ressource, et aussi de veiller à ce que les entreprises puissent être viables lorsqu'elles ont cette possibilité.

Le troisième principe est l'intendance partagée, qui ferait que les pêcheurs devraient assumer une plus grande responsabilité à l'égard de la conservation, du suivi et de la surveillance, participer aux décisions de gestion, et cetera.

Le troisième, c'est un cadre d'accès et d'attribution stable et transparent, ce dernier élément étant essentiel. Si nous n'avons pas de stabilité, alors les gens ne participeront pas à l'intendance partagée. Pourquoi investiraient-ils leur temps et leur argent dans des activités visant à assurer la conservation de la ressource, pour qu'au bout du compte les fruits de ces activités leur soient enlevés pour être donnés à d'autres. C'est la même chose avec les pêches autosuffisantes. Les gens ne feront pas de modifications à leur entreprise et à leur flotte pour devenir autosuffisants s'ils ne sont pas convaincus d'en récolter le fruit et que les ressources ne seront pas transférées de leur flotte à d'autres.

Ces quatre principes sont tous interdépendants. Sans accès et sans stabilité de l'attribution, l'intendance partagée ou les pêches autosuffisantes ne seront pas possibles. Au bout du compte, nous

create the motivations for fishermen to conserve the stock. Why would they conserve today if in the future the rewards are not going to be returned to them? That is the underlying reason there has been a great desire to bring stability to the access and allocation decisions that have been made in the past.

We have also had the last three ministers reconfirm that in statements they have made regarding the fact that they would respect fleet shares in order to avoid having the quotas-sharing arrangements in individual fisheries opened up every year, disrupting the fleets' activities and causing people to not focus on what they need to do to conserve the stocks, ensure the fisheries are self-reliant and deal with entering into shared stewardship. All they would be doing is fighting for a bigger piece of the pie. We have seen that in the past and that is why we have also have seen the last three ministers indicate that they supported fleet shares.

We receive allocation requests on an ongoing basis. The reason why we have difficulty in responding to them all is that with fully subscribed fisheries, the only way is to deprive somebody else of an allocation that they had in the past. We have tried to move to multi-year plans, and indeed, the Nunavut Wildlife Management Board, when they appeared here, indicated that in the decisions they make about quota allocations, they also look at multi-year plans and providing some stability, for no doubt the same reasons.

That is the context we have to consider in dealing with requests for more quota. We are also, in considering those requests, dealing with some of the fundamental principles that guide the decision-making process. Adjacency is an important component of allocation decisions, but they are also based on historical dependency and ensuring that the individuals who developed the fishery in the first place will not be removed from that fishery.

There needs to be fairness that respects both the issues of adjacency and historical dependence, recognizing that those who made the initial investment to develop a fishery should not suffer from arbitrary decisions to remove them in order to reward someone else.

That is a general context that has guided some of the decisions that have been made in the past. I can go through the decisions that have been made with respect to turbot and northern shrimp more specifically, if that is acceptable.

We have provided a deck on quota allocations and benefits to Nunavut and Nunavik fishermen with respect to Sub-Area 0 Greenland halibut. Turbot in Davis Strait is part of the stock in the Northwest Atlantic Fisheries Organization Sub-Areas 0 + 1 and is shared by Canada and Greenland. As coastal states, both Canada and Greenland have traditionally requested the NAFO Scientific Council to provide scientific advice on this stock. Sub-Area 0, in the Canadian zone, is further divided into 0A in the north and 0B in the south.

ne motiverons pas les pêcheurs à conserver les stocks. Pourquoi devraient-ils les conserver aujourd'hui si, dans le futur, ce ne sont pas eux qui devront en bénéficier? C'est la raison sous-jacente qui a largement motivé le désir de stabiliser les décisions relatives à l'accès et à l'attribution qui ont été prises dans le passé.

Les trois derniers ministres ont aussi confirmé, dans la déclaration qu'ils ont faite, qu'ils respecteraient la part des flottilles pour éviter de devoir rouvrir les ententes de partage des quotas de chaque entreprise chaque année, ce qui perturbe les activités des flottes et détourne l'attention des gens de ce qu'ils doivent faire pour conserver les stocks, assurer l'autosuffisance des pêches et composer avec l'intendance partagée. Ils ne feraient que se battre pour avoir une plus grosse part du gâteau. Nous avons déjà vu cela dans le passé, et c'est pourquoi les trois derniers ministres ont affirmé leur respect de la part des flottilles.

Nous recevons des demandes de quotas continuellement. La raison qui fait que nous avons de la difficulté à répondre à toutes, c'est qu'avec des pêches exploitées au maximum, le seul moyen d'accorder un quota est d'en priver quelqu'un d'autre qui l'avait auparavant. Nous avons essayé d'adopter des plans pluriannuels et, de fait, le Nunavut Wildlife Management Board, lorsqu'il a comparu ici, a déclaré que dans les décisions qu'il doit prendre au sujet de l'attribution des quotas, il se fonde aussi sur des plans pluriannuels et cherche à assurer une certaine stabilité, sans aucun doute pour les mêmes raisons.

C'est le contexte dont nous devons tenir compte lorsque nous répondons aux demandes de quotas plus élevés. Dans l'examen de ces demandes, nous devons aussi tenir compte des principes fondamentaux qui guident le processus décisionnel. La contiguïté est un élément important des décisions relatives à l'attribution des quotas, mais ces décisions sont aussi motivées par la dépendance historique et la nécessité de faire en sorte que les gens qui ont catalysé le développement du secteur des pêches n'en seront pas éliminés.

Il faut un principe d'équité qui respecte à la fois les aspects de la contiguïté et de la dépendance historique, en reconnaissant que ceux qui ont fait l'investissement initial pour développer les pêches ne devraient pas souffrir de décisions arbitraires de les éliminer rien que pour récompenser quelqu'un d'autre.

C'est un contexte général qui a guidé certaines des décisions prises dans le passé. Je peux faire un survol des décisions qui ont été prises en ce qui concerne le flétan et la crevette nordique plus précisément, si vous le voulez.

Nous avons remis une série de diapositives sur l'allocation des quotas et les avantages pour les pêcheurs du Nunavut et du Nunavik, en ce qui concerne le flétan noir dans la sous-zone 0. Le flétan noir du détroit de Davis fait partie d'un stock des sous-zones 0 et 1 de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, l'OPANO, et est partagé entre le Canada et le Groenland. En tant qu'États côtiers, le Canada et le Groenland ont l'habitude de demander au conseil scientifique de l'OPANO des avis scientifiques sur ce stock. La sous-zone 0 du côté du Canada se compose de deux divisions, la division 0A au nord, et 0B au sud.

While we share this resource with Greenland, we do not have a common understanding on how that is to be done. There is no agreement between Greenland and Canada as to the actual sharing arrangements. There is one TAC for both countries and we fish it basically in an independent way, so there are some concerns regarding that, obviously.

In the early to mid-1990s, Nunavut interests put their emphasis on development of an inshore fishery by long-lining through the ice. During that time, there was a push to have fishermen who were based further south focus on exploratory fishing in the offshore areas. We had two different strategies employed in the development of this fishery, one from southern interests, who were looking at the offshore, and one from Nunavut that was looking at the inshore. Total allowable catch in Sub-Area 0 + 1 turbot was reduced in 1994 from 25,000 metric tons to 11,000 metric tons. That had the unfortunate result that we ended up with the Canadian share being fully subscribed, whereas the TAC had not been fully subscribed previously. The people who had developed the offshore fishery in previous years were using all the available TAC for Canada. That left us with 5,500 metric tons in our area.

The Division 0B fishery has been fully subscribed since the Canadian quota was reduced in 1994. In 2001, a TAC of 4,000 metric tons was established for the first time in offshore areas of 0A and 1A, based on the recommendations of the NAFO Scientific Council, and that TAC was increased to 8,000 metric tons this year.

The allocations to Nunavut fishermen have increased from 100 metric tons in 1998, or less than one per cent of 0B quota, based on inshore participation at the time, to the current 1,500-metric-ton allocation of the Canadian Division 0B. Notwithstanding the fact that the allocations were completely subscribed, there has been a move over recent years to increase the Nunavut share of the allocations in 0B. It should be noted that during the same period, the Canadian quota went down in that area. We were going down in quota at the same time as the Nunavut share was going up.

From 1996 to 2000, Nunavut interests were permitted to proceed with an exploratory fishery in 0A and harvest approximately 300 metric tons of Greenland halibut each year. Beginning in 2001, the quota of 3,500 metric tons was established in 0A, all of which was provided to Nunavut fishermen. Again, consistent with the adjacency principle, and in recognition of their participation in the development of the fishery, they received 100 per cent of that quota.

While the department has had a commitment to provide Nunavut interests with 50 per cent of any increase in the Canadian Sub-Area 0 turbot quota, to date, they have received 100 per cent. At a meeting in 2000, Minister Dhaliwal made the commitment to provide 100 per cent of the 0A turbot increases that year to Nunavut.

Bien que nous partagions cette ressource avec le Groenland, nous n'avons pas la même notion de la manière dont cela doit se faire. Il n'existe aucune entente entre le Groenland et le Canada pour le partage en tant que tel de la ressource. Il y a un TAC pour les deux pays, et nous pêchons plus ou moins chacun de notre côté, ce qui, de toute évidence, est source de quelque préoccupation.

Du début au milieu des années 1990, les pêcheurs du Nunavut pratiquaient la pêche côtière à la palangre dans les glaces. Durant cette période, des pêcheurs plus au sud s'adonnaient à la pêche d'exploration au large des côtes. Nous avons deux stratégies différentes pour le développement des pêches, l'une par les pêcheurs du sud, qui s'intéressaient au large des côtes, et l'autre par le Nunavut, qui s'intéressait aux pêches côtières. Le total autorisé de capture du flétan noir dans les sous-zones 0 et 1 a été réduit en 1994, passant de 25 000 tonnes à 11 000 tonnes métriques. Cette mesure a eu pour fâcheux résultat que le TAC du Canada a été exploité au maximum, ce qui n'avait jamais été le cas auparavant. Les gens qui avaient développé les pêches extra côtières les années précédentes exploitaient l'intégralité du TAC disponible pour le Canada. Cela ne nous laissait que 5 500 tonnes métriques pour notre région.

La pêche dans la division 0B est exploitée au maximum depuis que le quota du Canada a été réduit en 1994. En 2001, un TAC de 4 000 tonnes a été fixé pour la première fois dans les zones extra côtières 0A et 1A, d'après les recommandations du Conseil scientifique de l'OPANO. Le TAC dans les zones 01 et 1A a été augmenté à 8 000 tonnes cette année.

Les allocations aux pêcheurs du Nunavut ont augmenté, passant de 100 tonnes métriques en 1998, soit moins de 1 p. 100 du quota alloué dans la division 0B, à leur allocation actuelle de 1 500 tonnes sur le quota du Canada dans la division 0B. Nonobstant le fait que les allocations étaient exploitées au maximum, des efforts ont été faits ces dernières années pour augmenter la part du Nunavut des allocations dans la zone 0B. Il convient de souligner que pendant la même période, le quota du Canada a été réduit dans cette zone. Notre quota baissait en même temps que la part du Nunavut augmentait.

De 1996 à 2000, les pêcheurs du Nunavut ont été autorisés à pratiquer la pêche d'exploration pour capturer environ 300 tonnes métriques de flétan noir dans la division 0A chaque année. À compter de 2001, on a établi le quota de la pêche d'exploration du Canada à 3 500 tonnes dans la division 0A, qui a intégralement attribué aux pêcheurs du Nunavut. Là encore, conformément au principe de contiguïté, et en reconnaissance de leur participation au développement des pêches, la totalité de ce quota leur est allouée.

Même si le ministère ne s'était engagé qu'à allouer aux pêcheurs du Nunavut 50 p. 100 des augmentations du quota de pêche du flétan noir du Canada dans la sous-zone 0, la totalité leur a été allouée jusqu'à maintenant. Lors d'une réunion, en 2000, le ministre Dhaliwal s'était engagé à donner la totalité des augmentations du quota de pêche du flétan noir de la sous-zone 0A de cette année-là au Nunavut.

For the past two years, Nunavut fishermen have received approximately 58 per cent of the Canadian Sub-Area 0 quota. That is 0A and B. The graph on the next page shows the increase in Nunavut's percentage share over the years, and I think indicates there has been a response to the desire of Nunavut for greater access to turbot in waters adjacent to their territory.

As for the current situation, it is correct that they have 27.27 per cent of the quota in 0B. Obviously, that is not as much as Nunavut would like. There has been no determination that the stocks in 0A and B are actually separate. All the turbot in 0A has been allocated to Nunavut interests, and therefore, the overall result has been the more than 50 per cent — 58 per cent or so — provided to Nunavut.

In Division 0B, Nunavut fishermen once again received 1,500 metric tons of the 5,500 quota, which they can fish inshore or in the offshore fishery. In 0A, the department has provided Nunavut interests with an initial allocation of 4,000 metric tons. This could be increased — and there has been a request to the minister to increase that quota this year — but only in the event that doing so will not jeopardize conservation of the stock. That is being considered as we speak.

Nunavik interests in the Davis Strait are well served under the Nunavik offshore agreement in principle. The conclusion, from our perspective, is that under section 15.3.7 of the Nunavut Land Claims Agreement, the government is to recognize the importance of principles of adjacency and economic dependence of communities in the Nunavut Settlement Area and give special consideration to these factors when allocating commercial fishing licences in adjacent fishing waters.

I believe the data would indicate that that is what has happened in recent years, and while there is no consideration of new groundfish licences in Atlantic Canada, we have recognized the above-noted principles by providing disproportionate increases in quota to Nunavut interests. The Federal Minister of Fisheries and Oceans has announced that he has accepted an Independent Panel on Access Criteria recommendation that no additional access — and I stress again, that is new entrants to the fishery — should be granted to non-Nunavut interests in waters adjacent to the new territory until Nunavut has achieved access to a major share of its adjacent fishery resources.

As noted in the response to the IPAC recommendation, the aspirations of the territorial government and the people of the new territory of Nunavut to increase and diversify their fisheries sector are and will continue to be supported by the Department of Fisheries and Oceans. The minister and DFO have worked to assist Nunavut in achieving its goals in recent years by increasing Nunavut interests' access to turbot and shrimp, the two major commercial fisheries in the area.

Depuis deux ans, les pêcheurs du Nunavut reçoivent environ 58 p. 100 du quota de pêche du flétan noir du Canada dans la sous-zone 0. Le tableau de la page suivante indique la croissance du pourcentage des allocations au Nunavut au fil des années, et je pense qu'il démontre qu'on a répondu aux vœux du Nunavut en ce qui concerne le plus grand accès au flétan noir dans les eaux contiguës à leur territoire.

Quant à la situation actuelle, il est vrai qu'ils ont 27,27 p. 100 du quota dans la division 0B. De toute évidence, ce n'est pas assez pour le Nunavut. Rien n'indique que le stock de la division 0A diffère de quelque façon que ce soit de celui de la division 0B. Tout le flétan noir de la division 0A a été alloué aux pêcheurs du Nunavut et, par conséquent, au bout du compte, plus de 50 p. 100 des quotas — soit environ 58 p. 100 — ont été alloués au Nunavut.

Dans la division 0B, les pêcheurs du Nunavut ont reçu encore une fois 1 500 tonnes du quota de 5 500 tonnes, qu'ils peuvent pêcher sur les côtes ou au large. Dans la division 0A, le ministère accorde aux pêcheurs du Nunavut un quota initial de 4 000 tonnes qui peut être augmenté s'il est atteint — et la demande a été faite au ministre d'augmenter ce quota cette année, mais seulement si cela ne met pas en péril la conservation des stocks. C'est à l'examen en ce moment même.

Les intérêts du Nunavik concernant la pêche dans le détroit de Davis sont bien servis en vertu de l'Accord de principe au Nunavik sur la région marine. La conclusion, de notre point de vue, c'est qu'en vertu de l'article 15.3.7 de l'Entente sur les revendications territoriales du Nunavut, le gouvernement doit reconnaître l'importance des principes de contiguïté et de dépendance économique des collectivités dans la région du Nunavut et qu'il doit porter une attention spéciale à ces principes au moment de délivrer des permis de pêche commerciale dans les eaux contiguës.

Je pense que les données démontreront que c'est ce qui s'est fait ces dernières années, et bien qu'il ne soit pas question, actuellement, d'accorder de nouveaux permis de pêche du poisson de fond dans le Canada atlantique, le ministère tient compte des principes que je viens de citer en augmentant de façon disproportionnée le quota des pêcheurs du Nunavut depuis plusieurs années. Le ministre fédéral des Pêches et des Océans a annoncé qu'il accepte une recommandation du Groupe indépendant sur les critères d'accès selon laquelle aucun nouveau permis d'accès ne devrait être attribué — et j'insiste encore qu'il s'agit de nouveaux entrants dans le secteur — à des pêcheurs de l'extérieur du Nunavut tant que celui-ci n'aura pas acquis l'accès à la majeure partie de ses ressources halieutiques contiguës.

Comme l'indique la réponse à la recommandation du GICA, le MPO appuie les aspirations du gouvernement et du peuple du nouveau territoire du Nunavut d'élargir et de diversifier leur secteur de la pêche et continuera de le faire. Le MPO aide le Nunavut à atteindre ses objectifs depuis quelques années en augmentant l'accès de ses pêcheurs au flétan noir et à la crevette, les deux principales espèces visées par la pêche commerciale dans cette région.

Again, we understand the desire to move ahead. We are constrained in our response to that desire by the need to respect the fact that other interests developed the fishery in 0B and have had historical attachment to it over the last 10 years or so. To take fish from them in order to respond to the Nunavut requests would have a deleterious effect on our desire to bring stability, conservation ethics, shared stewardship and self-reliance to the fishery.

We are sympathetic, and have demonstrated a willingness to respond by increasing the access of Nunavut in its adjacent waters, but the speed with which we can do that is constrained by the need to respect the rights of others and to follow some principles in making these allocation decisions. If we did not, chaos would be the recipe. We would have a very difficult time maintaining order in the fishery, getting people to invest in restructuring of fisheries and conserving stocks and working with us in sharing the stewardship.

If I can turn now to the shrimp fishery, and then I am sure there will be numerous questions. The northern shrimp fishery began in 1978 following a short exploratory fishery. This has a long history, obviously. It is based primarily on a single species, *Pandalus borealis*, or northern or pink shrimp. A second species, *Pandalus montagui*, or striped shrimp, has been receiving increased commercial interest since 2002. In 1978, northern shrimp commercial offshore fishing licences were issued for Newfoundland and Labrador, Nova Scotia, New Brunswick and Quebec-based interests.

In 1987, Nunavut interests — at the time, the Baffin Region Inuit Association — were provided access through the issuance of additional offshore licences, specifically 1.5 licences that are still held to this day by Nunavut interests. In 1991, following the issuance of one more licence to a Newfoundland-and-Labrador-based company, Nunavut held 8.8 per cent of the total northern shrimp resource in adjacent waters. I believe that percentage is still held today.

Although not adjacent, in 1997, an allocation of 6,120 metric tons was made to the northern coalition in shrimp fishing area, SFA, 5, which is farther south. I should point out that the vast majority of shrimp is found in more southern areas, even though it extends quite far north. Nunavut shared in 1.5 of 7 licences belonging to this organization, resulting in another 1,311 metric tons of northern shrimp being allocated to Nunavut interests.

In 1999, an additional 1,750 metric tons of northern shrimp were allocated to Nunavut interests in SFA 2, bringing Nunavut's interests in adjacent shrimp resources up to 16.9 per cent. That 16.9 per cent is of the shrimp resources adjacent to Nunavut, not all northern shrimp resources.

Je le répète, nous comprenons le désir de progresser. Nous sommes limités, dans notre réponse à ce désir, par la nécessité de respecter le fait que d'autres intérêts ont développé le secteur des pêches dans la division 0B et y ont un attachement historique depuis une dizaine d'années environ. Le fait de leur enlever du poisson pour répondre aux demandes du Nunavut aurait un effet délétère sur notre détermination à favoriser l'avènement de la stabilité, l'éthique en matière de conservation, l'intendance partagée et l'autosuffisance dans le secteur des pêches.

Nous comprenons, nous avons démontré notre volonté de répondre en augmentant l'accès du Nunavut dans ses eaux contiguës, mais la rapidité avec laquelle nous pouvons le faire est limitée par la nécessité de respecter les droits d'autres personnes et de suivre certains principes lorsque nous prenons ces décisions relatives à l'attribution des quotas. Si nous ne le faisons pas, ce serait le chaos. Nous aurions beaucoup de difficulté à maintenir l'ordre dans le secteur des pêches, à amener les gens à investir dans la restructuration des pêches, à conserver des stocks et à collaborer à notre démarche d'intendance partagée.

Si vous permettez, je vais maintenant passer à la pêche de la crevette, et je suis sûr qu'il y aura ensuite de nombreuses questions. La pêche commerciale de la crevette nordique a commencé en 1978 à la suite d'une courte période de pêche exploratoire. Elle a, vous le voyez, un long passé. La pêche repose principalement sur une seule espèce, le *Pandalus borealis*, la crevette nordique, ou crevette rose. Une deuxième espèce, *Pandalus montagui*, la crevette ésope, est depuis 2002 l'objet d'un intérêt croissant en ce qui a trait à la pêche commerciale. En 1978, les permis de pêche hauturière commerciale de la crevette nordique ont été délivrés à des intérêts de Terre-Neuve et Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Québec.

En 1987, des intérêts du Nunavut — à l'époque, la Baffin Region Inuit Association — ont reçu des droits d'accès par le truchement de la délivrance de permis de pêche hautière commerciale supplémentaires, des intérêts du Nunavut détenant 1,5 de ces quatre permis nouvellement délivrés. En 1991, à la suite de la délivrance d'un autre permis à une entreprise sise à Terre-Neuve et Labrador, le Nunavut détenait 8,8 p. 100 du total de la ressource de crevette nordique dans les eaux contiguës. Je pense que c'est encore le même pourcentage aujourd'hui.

Bien qu'elle ne soit pas située dans des eaux contiguës, une allocation de 6 120 tonnes a été attribuée en 1997 à la Northern Coalition dans la zone 5 de pêche de la crevette, qui est plus loin au sud. Je devrais souligner que la grande majorité des crevettes se trouve dans les zones du sud, même si elles vont assez loin au nord. Le Nunavut avait des parts dans 1,5 des sept permis appartenant à l'organisation, ce qui lui donnait accès à 1 311 tonnes supplémentaires de crevette nordique.

En 1999, 1 750 tonnes de crevettes nordiques de plus ont été allouées à des intérêts du Nunavut la ZPC 2, ce qui portait à 16,9 p. 100 les intérêts du Nunavut dans leurs ressources de crevettes contiguës. Ces 16,9 p. 100 des ressources de crevettes contiguës au Nunavut et non pas de l'ensemble des ressources de crevettes nordiques.

In 2000, the only quota increase in waters adjacent to Nunavut was 500 metric tons of *Pandalus montagui* in SFA 3, a little south of 2, obviously, which was entirely allocated to Nunavut, bringing their share of adjacent shrimp resources up to 18 per cent. There were no increases in 2001, and therefore the percentage share remained the same.

Then the North Atlantic Fisheries Organization Scientific Council recommended an increase in *Pandalus borealis* in SFA 1 for 2001, but this increase was not allocated until 2002 due to low catch rates. There were requests from the offshore shrimp industry to implement the 2001 NAFO recommended increase in SFA 1 in 2002. This was due to the increased catch rates at the time. An increase of 2,690 metric tons was allocated to the existing commercial offshore licence holders, including the 8.8 per cent share for the Nunavut interests.

In 2002, there was also an increase of *Pandalus montagui* in SFAs 2 and 3. Nunavut interests received 100 per cent of these quotas, resulting in their share of adjacent resources moving up to 24.5 per cent. In 2003, an increase to the SFA 1 quota of *Pandalus borealis* of 2,127 metric tons was allocated 51 per cent to Nunavut, 8.8 per cent to Makivik, and the remainder to the offshore licence holders. That brought Nunavut's share of the adjacent shrimp resource to 26.4 per cent.

We make these allocation decisions recognizing historical endeavours to develop a fishery and long-term connections to the fishery, but as you can see, we have also endeavoured to provide larger shares to Nunavut as those quotas went up in the waters adjacent to Nunavut.

That is demonstrated in the table on the next page, where in 1996, Nunavut had 8.8 per cent, and you can see the gradual increase in share to 26.4 per cent in 2003. That is graphically noted on the following page, where you can see the Nunavut share of quota increases in recent years and how Nunavut has received a little more than half of those quota increases.

There is here an explanation of the Department of Fisheries and Oceans' interpretation of the Independent Panel on Access Criteria recommendations and why we disagree with the position taken by Nunavut on that issue. Given the current litigation, I do not think I want to go too deeply into that.

With that, Mr. Chairman, I will take questions.

The Chairman: I want to get one clarification of something on page 9 of your turbot document, under the title, "Current Situation," at the bottom of the page. The very last line states:

Notwithstanding this, 100 percent of the two turbot quota increases in Sub-Area 0 since then have been provided exclusively to Nunavut interests.

Mr. Bevan: Yes.

En 2000, la seule augmentation du quota dans les eaux contiguës au Nunavut a été 500 tonnes de *Pandalus montagui* dans la ZPC 3, un peu au sud de la ZPC 2, de toute évidence, qui a été entièrement allouée au Nunavut pour porter sa part de ressources de crevettes contiguës à 18 p. 100. Il n'y a pas eu d'augmentation des quotas en 2001, ce qui laissait la part du Nunavut à 18 p. 100.

Ensuite, le Conseil scientifique de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest, l'OPANO, a recommandé une augmentation du quota de *Pandalus borealis* dans la ZPC 1 pour 2001, mais cette augmentation n'a pas été allouée avant 2002 à cause du faible taux de prises. Une augmentation de 2 690 tonnes a été accordée aux titulaires existants de permis de pêche hauturière commerciale, y compris la part de 8,8 p. 100 des intérêts du Nunavut.

En 2002, il y a également eu une augmentation des *Pandalus montagui* dans les ZPC 2 et 3. Les intérêts du Nunavut ont reçu la totalité de ces quotas, ce qui a porté leur part de ressources contiguës à 24,5 p. 100. En 2003, une augmentation du quota de *Pandalus borealis* dans la ZPC 1 a été allouée à 51 p. 100 au Nunavut, 8,8 p. 100 à Makivik et le reste aux titulaires de permis de pêche hauturière commerciale. Cela a porté la part de la ressource de crevettes contiguës du Nunavut à 26,4 p. 100.

Nous prenons ces décisions en matière d'allocation en reconnaissant les démarches historiques qui ont été faites pour créer un secteur des pêches et des liens à long terme avec la pêche, mais comme vous pouvez le voir, nous nous sommes aussi efforcés d'accorder de plus larges parts au Nunavut tandis que ses quotas augmentaient dans les eaux contiguës au Nunavut.

C'est ce qu'illustre le tableau de la page suivante, qui montre qu'en 1996, le Nunavut avait 8,8 p. 100 des quotas, et vous pouvez constater l'augmentation graduelle de sa part jusqu'à 26,4 p. 100 en 2003. C'est illustré à la page suivante, où vous pouvez voir que la part de quotas du Nunavut augmente depuis quelques années, et la manière dont le Nunavut a reçu un peu plus de la moitié de ces augmentations des quotas.

Il y a une explication de l'interprétation que fait le ministère des Pêches et Océans des recommandations du GICA et des raisons de notre désaccord avec la position qu'a prise le Nunavut à cet égard. Comme le différend n'est pas encore résolu, je ne tiens pas à m'avancer plus dans ce sujet.

Maintenant, monsieur le président, je suis prêt à répondre aux questions.

Le président: J'aimerais obtenir un éclaircissement sur quelque chose qui se trouve à la page 9 de votre document sur le flétan noir, sous le titre «Situation actuelle» au bas de la page. Au dernier paragraphe, je lis:

Malgré ceci, la totalité des deux augmentations du quota de pêche du flétan noir dans la sous-zone 0 survenues depuis a été allouée exclusivement à des pêcheurs du Nunavut.

M. Bevan: Oui.

The Chairman: My understanding is that if we are talking about Sub-Area 0, we are talking about 0A and 0B.

Mr. Bevan: Yes, the way this is stated, that is correct.

The Chairman: It is stated that 100 per cent of turbot quota increases have been allocated to Nunavut. Now, we have been led to believe that this was not the case; that a certain amount of the percentage had been allocated to other interests.

Mr. Bevan: I will just check with my colleague.

The Chairman: You might want to check this out. This is completely contrary to what we have been told.

Mr. Bevan: Certainly in 0A, 100 per cent went to Nunavut. We will have to check the allocations in 0B to make sure that that is in fact accurate. It mentions the late 1990s, which is not exactly specific, and there have been no opportunities for increases recently, so this may be a time —

The Chairman: Or even in this past year, the increase was certainly not 100 per cent to Nunavut.

Mr. Bevan: We will check on the actual amount in 0B, because the way it is stated, it would be 0A and B, and that may be an error.

The Chairman: That definitely seems to be wrong. It would make our current study not all that useful, at least in the case of turbot, because it would have answered all the questions raised by some of our members on that issue. Now, the shrimp fishery is something else.

Mr. Bevan: In the shrimp fishery it is not 100 per cent, obviously.

The Chairman: I am quite sure this statement is wrong; I would like to have that confirmed, if I could.

Mr. Bevan: We will get back to the committee on that with a clarification or correction.

The Chairman: Thank you.

Senator Watt: Leezee Papatsie has written a letter to Mr. Reid and also to me and copied to Senator Adams, requesting DFO support for fishing beyond 200 miles.

First of all, what are the rules for access beyond the 200-mile limit?

Mr. Bevan: She has requested access to turbot, snow crab, flounder and skate, I understand. Turbot, flounder and skate are all subject to NAFO consideration. Turbot and flounder are what is called “regulated species,” so NAFO would set the TACs and management measures for those outside the 200-mile limit.

There is no current quota system with respect to skate, so there is no TAC established and no quota for each of the contracting parties. In that case, there would be somewhat more flexibility. However, I should point out there is a great deal of concern about

Le président: à ce que je comprends, nous parlons de la sous-zone 0, des divisions 0A et 0B.

M. Bevan: Oui, d’après ce qui est là, c’est bien cela.

Le président: Je lis que la totalité des augmentations du quota de pêche du flétan noir a été allouée au Nunavut. Maintenant, on nous a laissé entendre que ce n’était pas le cas; qu’une part de ce pourcentage aurait été allouée à d’autres pêcheurs.

M. Bevan: Je vais vérifier auprès de mon collègue.

Le président: Peut-être le faudrait-il. C’est tout le contraire de ce qu’on nous a dit.

M. Bevan: Il est certain que dans la division 0A, la totalité a été allouée au Nunavut. Nous devons vérifier les quotas alloués à la division 0B pour confirmer que c’est bien cela. Il est question de la fin des années 1990, ce qui n’est pas tout à fait précis, et il n’y a pas eu de possibilités d’augmentations récemment, alors peut-être s’agit-il...

Le président: Ou même durant la dernière année, l’augmentation n’était certainement pas de 100 p. 100 pour le Nunavut.

M. Bevan: Nous vérifierons le montant dans 0B parce que la façon dont cela a été présenté laisse supposer qu’il s’agit de 0A et B, et c’est peut-être une erreur.

Le président: Cela semble certainement faux. Cette erreur rendrait notre présente étude tout à fait inutile, en tout cas en ce qui concerne le flétan noir, car on aurait répondu à toutes les questions posées par certains de nos membres à ce sujet. Mais la pêche de la crevette est autre chose.

M. Bevan: Pour la pêche de la crevette, ce n’est certainement pas 100 p. 100.

Le président: Je suis pratiquement sûr que c’est une erreur, j’aimerais en avoir une confirmation si possible.

M. Bevan: Nous vérifierons et vous ferons parvenir un éclaircissement ou une correction.

Le président: Merci.

Le sénateur Watt: Leezee Papatsie a adressé une lettre à M. Reid et à moi ainsi qu’une copie au sénateur Adams demandant le soutien du MPO pour pêcher au-delà de la zone de 200 milles.

Tout d’abord, quels sont les règlements régissant l’accès au-delà de la zone de 200 milles?

M. Bevan: Je crois comprendre qu’elle a demandé l’autorisation de pêcher le flétan noir, le crabe des neiges, la limande à queue jaune et la raie. Le flétan noir, la limande à queue jaune et la raie doivent passer par l’OPANO. Le flétan noir et la limande à queue jaune sont des «espèces réglementées» et l’OPANO déterminera le TAC ainsi que les mesures de gestion pour les espèces hors de la zone de 200 milles.

Pour le moment, il n’y a pas de système de quota pour la raie et pas de TAC fixé ni de quota affecté à chacune des parties contractantes. Dans ce cas, il y aura un peu plus de flexibilité. Cependant, je dois signaler que la préservation de la raie soulève

skate conservation. It has been raised by a number of contracting parties to NAFO. Their concern is that there is a need now to move towards a management regime within NAFO.

That was discussed at the last annual meeting but there is no resolution of the issue. I am fairly certain it will be brought up again at the 2004 meeting. In the case of those three groundfish species, there will be some role for NAFO to play. With respect to turbot, as you are aware, there has been a significant drop in the total allowable catch in the NAFO regulatory area. That has meant that the current Canadian quota, our share of that TAC, is essentially fully subscribed. We do not have any more room for expansion in that fishery because of the drop in the total allowable catch that was established as a conservation measure and as part of a multi-year rebuilding plan for turbot.

Flounder has been subject to a moratorium, and this document is not specific as to what species. I just received this so you will have to bear with me for a second. This does not indicate what kind, so we will have to receive a little more information, but the Canadian share of yellowtail is fully allocated to current companies that hold the quota. I am unable, therefore, to respond specifically on that one. If it is not yellowtail, then it is likely a species that is under a moratorium, so there is not a lot of room for manoeuvre in either turbot or flounder.

We could consider looking at skate, but I would say that there is a great deal of concern regarding conservation of skate and a desire to get that species, too, under a quota system within NAFO, and that would result in fairly limited opportunities.

Senator Watt: What about snow crab?

Mr. Bevan: Snow crab has been subject to a great amount of work outside of 200 miles. I am not sure exactly what potential area she is looking at. We have managed snow crab off the east coast of Newfoundland to allow for exploratory fisheries outside of 200 miles.

Those fisheries, again, are fully subscribed. As you might be aware, we have had to have some reductions in crab quotas in the past, and there are a great many participants. The fleets are divided into a number of subcomponents, some of which have been given access outside of 200 miles. It is not clear that there would actually be any opportunity there, because 3K south, where the fish are most likely available, is in waters off the Newfoundland coast. I should point out that there was a substantial reduction in 2J quotas last year. Abundance of snow crab outside of 200 miles would probably be restricted to areas quite far south; more likely not off the coast of Labrador but off the coast of the Island of Newfoundland. I do not think there would be a lot of opportunity there.

de vives inquiétudes. Plusieurs parties contractantes ont approché l'OPANO à ce sujet. Elles disent qu'il est maintenant nécessaire d'établir un régime de gestion au sein de l'OPANO.

Cela a fait l'objet d'un débat à la dernière assemblée annuelle qui n'a abouti à aucune solution. Je suis pratiquement sûr qu'on en reparlera à la réunion de 2004. Dans le cas de ces trois espèces de poissons de fond, l'OPANO pourra intervenir. En ce qui concerne le flétan noir, il y a eu, comme vous le savez, une baisse importante du total autorisé des captures dans la zone réglementée par l'OPANO. Cela veut dire que le quota actuel canadien, notre part de ce TAC, est pratiquement exploité au maximum. Il n'existe pour nous aucune possibilité d'expansion dans cette pêche à cause de la réduction du total autorisé des captures, décidée dans le cadre des mesures de préservation, et qui fait partie d'un plan de reconstitution des stocks de flétan noir s'étalant sur plusieurs années.

La limande a fait l'objet d'un moratoire qui ne précise pas l'espèce. Je viens juste de recevoir ce document, aussi vous demanderais-je votre indulgence. L'espèce n'étant pas précisée, il nous faudra un peu plus de renseignements, mais la part du Canada en limande à queue jaune est totalement allouée aux entreprises actuelles qui détiennent le quota. Je suis donc dans l'impossibilité de répondre expressément à cette question. S'il ne s'agit pas de la limande à queue jaune, il se peut que ce soit une espèce visée par le moratoire, nous ne disposons donc pas d'une grande marge de manœuvre pour le flétan noir ou pour la limande.

On pourrait parler de la raie, mais je dois dire qu'il y a de vives inquiétudes concernant la préservation de ce poisson et une volonté de placer cette espèce dans un système de quota au sein de l'OPANO, et à cet égard, les possibilités seraient pour le moins limitées.

Le sénateur Watt: Qu'en est-il du crabe des neiges?

M. Bevan: Le crabe des neiges a été très pêché à l'extérieur de la zone des 200 milles. Je ne suis pas sûr à quelle zone potentielle elle fait allusion. Nous avons géré le crabe des neiges au large de la côte est de Terre-Neuve afin de permettre des pêches d'exploration à l'extérieur de la zone de 200 milles.

Ces pêches sont de nouveau exploitées au maximum. Comme vous le savez peut-être, nous avons dû diminuer dans le passé les quotas de crabe et il y a beaucoup de participants. Les flottilles sont divisées en de nombreux éléments qui, pour certains, ont le droit d'aller à l'extérieur de la zone de 200 milles. Il n'est pas sûr qu'il y a des possibilités là-bas car 3K sud, où il y a plus de chances de trouver du poisson, se trouve au large des côtes de Terre-Neuve. Je dois signaler que les quotas de 2J ont diminué sensiblement l'année dernière. Une abondance de crabe des neiges à l'extérieur de la zone de 200 milles se limiterait probablement dans des zones beaucoup plus au sud, probablement pas au large des côtes du Labrador mais au large des côtes de l'île de Terre-Neuve. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de possibilités là.

It is hard to respond on the spot, but it is certainly very difficult, with respect to crab, to find access for new entrants, and also the other three species that would involve the North Atlantic Fisheries Organization.

Senator Watt: What would you recommend, given she has been given 45 days to fish, and I would imagine it is already too late this year?

She has been given 45 days to fish. She argues that it is not economically feasible for her to concentrate only on an area where she has been given a quota — unlimited quota, actually — with a 45-day restriction.

If she continues to argue that it is not economically viable to go out unless she is permitted to fish outside of the 200-mile limit, how do we deal with that?

Mr. Bevan: I was not able to read these before the meeting.

Senator Watt: Do you want to read them first and get back to me later?

Mr. Bevan: I think it would be more appropriate.

The Chairman: I was going to raise that, because it is a little unfair to place him in that position right now.

Senator Adams: We have the same problem. I think Mr. Bevan is reading it right now.

The Chairman: It is somewhat inappropriate.

Mr. Bevan: I think the Nunavut Wildlife Management Board gave approval for the 45 days. I can understand that it is a very difficult challenge to make that a viable proposition.

To augment that by fishing outside of 200 miles for the species listed is very unlikely to be possible. With turbot, that is primarily due to the fact it is managed by NAFO, and Canadian allocations are fully subscribed now after the reduction in the quota that took place as a result of the conservation measures imposed.

On flounder, I do not what species she is specifying. If it is yellowtail flounder, it is found quite far to the south, in waters off the nose and tail of the Grand Banks. That is a fully subscribed Canadian fishery and there would be no extra quota available there. If it is not, then it is most likely under a moratorium. On the skate, there is some flexibility to consider something there, but we will be moving with other contracting parties to try to bring in management measures that will make it difficult to have that available in the longer term.

The crab is a fully subscribed fishery off the waters adjacent to Newfoundland, so it is essentially very difficult for us to respond positively and augment our fishing opportunities beyond what was provided by the Nunavut Wildlife Management Board.

The Chairman: You might want to pursue a different line of questioning.

Il est difficile de répondre sur-le-champ, mais il est certainement très difficile, pour ce qui est du crabe, de trouver un accès pour de nouveaux entrants et aussi pour les trois autres espèces qui feraient intervenir l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord.

Le sénateur Watt: Que conseillerez-vous, vu qu'on lui a donné 45 jours de pêche et je suppose qu'il est déjà trop tard pour cette année?

On lui a donné 45 jours pour pêcher. Elle dit que ce n'est pas rentable pour elle de se concentrer sur une zone pour laquelle où on lui a donné un quota — un quota illimité en fait — avec une période limitée à 45 jours.

Si elle continue à dire qu'il ne lui est pas économiquement viable d'aller en mer sauf avec l'autorisation de pêcher à l'extérieur de la zone de 200 milles, que ferons-nous?

M. Bevan: Je n'ai pas pu lire les lettres avant la réunion.

Le sénateur Watt: Voulez-vous les lire d'abord puis m'en parler plus tard?

M. Bevan: Je crois que ce serait mieux.

Le président: J'allais le proposer parce qu'il est un peu injuste de le mettre dans cette situation.

Le sénateur Adams: Nous avons le même problème. Je crois que M. Bevan est en train de lire.

Le président: C'est un peu inapproprié.

M. Bevan: Je crois que le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut a donné son aval pour les 45 jours. Je comprends que ce soit très difficile d'en faire une proposition viable.

Il est peu probable qu'elle pourra augmenter son revenu en pêchant les espèces de poissons énumérées à l'extérieur de la zone de 200 milles. Pour le flétan noir, c'est principalement dû au fait qu'il est géré par l'OPANO et que les allocations du Canada ont été exploitées au maximum après la diminution du quota faite suite aux mesures de préservation imposées.

En ce qui concerne la limande, je ne sais pas de quelle espèce elle parle. S'il s'agit de la limande à queue jaune, on la trouve assez loin au sud, au large du nez et de la queue du Grand banc. C'est une pêche canadienne exploitée au maximum et il n'y aura pas de quota supplémentaire à cet endroit. En ce qui concerne la raie, une certaine flexibilité est possible dans cette zone, mais nous devons coopérer avec d'autres parties contractantes pour essayer d'établir des mesures de gestion qui rendraient difficile l'obtention d'une telle autorisation à plus long terme.

La pêche du crabe est exploitée au maximum au large des eaux contiguës à Terre-Neuve, aussi nous est-il très difficile de donner une réponse positive et d'augmenter nos possibilités de pêche au-delà de celles fournies par le Conseil de gestion des ressources fauniques de Nunavut.

Le président: Voulez-vous que l'on passe à d'autres questions?

Senator Adams: On that lease application for the 200-mile limit that you mentioned, do you have any record now of any company in that area with a concern that another company might have quotas for outside the 200-mile limits?

Mr. Bevan: The Canadian quotas for the yellowtail are fished inside 200 miles, but that does not mean that we are limited there. Right now, the entire quota is essentially allocated to a small number of Canadian companies. There is no spare quota to speak of with respect to yellowtail flounder. Again, that would be a southern species.

Canadian interests are fishing for turbot generally inside 200 miles, but because the rules are set by NAFO, our share is capped. We cannot add more effort and take more fish. We are obliged to live within our quota, and that is currently fully allocated to companies.

The only one left, therefore, is skate, but that is not found in northern waters. I think it is more abundant in 3N, in those areas, and less so farther north. It is extremely difficult to find something. You have to go far to the south to get out of that Davis Strait area, where the 200-mile limit actually allows you to go outside and still be on some fishing grounds.

Senator Adams: Anyway, one here is on 0B. I think I gave you a map. I do not know if you have a copy or not, Mr. Bevan. There is a small area outside of 0B, and I think we can see it on your map.

Mr. Bevan: Yes, I can see that.

Senator Adams: What is it in there? Is it turbot?

Mr. Bevan: I cannot tell, from the map I have been given, how deep that water is, so I do not know if there is anything in there. If it is off the continental shelf, in waters that are several kilometres deep, it will not be a lot of use in terms of fishing for turbot, et cetera, even if we did not have other problems.

If there is fish in an area, my experience is someone is fishing it already, one way or the other. I am not sure that is the case there. We have had, in 1F, a little farther to the south, a lot of activity on oceanic redfish in pelagic waters, but I do not know what would be in that particular triangle.

Senator Adams: I think it is good that we question people, so the viewers, especially in Nunavut, might be able to understand a little.

[Interpretation]

My first question will be with regards to what DFO has said in the past year about the \$56 million that was made available for fisheries science since April 2003. None of that went to Nunavut. Nunavut says it will need about \$50 million from the government to get the infrastructure they need in place.

Le sénateur Adams: Au sujet de cette concession pour la zone de 200 milles que vous avez mentionnée, avez-vous un document indiquant qu'une compagnie dans cette zone se préoccuperait de l'obtention par une autre compagnie de quotas pour l'extérieur de la zone de 200 milles?

M. Bevan: Les quotas du Canada pour la limande à queue jaune sont pêchés à l'intérieur de la zone de 200 milles, mais cela ne veut pas dire que nous nous y limitons. À ce jour, tout le quota est essentiellement réparti entre un petit nombre d'entreprises canadiennes. Il n'y a pas de quota de rechange pour ainsi dire concernant la limande à queue jaune. Je le répète, c'est une espèce qui vit dans les eaux plus au sud.

Les intérêts du Canada visent la pêche du flétan noir généralement à l'intérieur de la zone de 200 milles, mais vu que les règlements sont définis par l'OPANO, notre part est au plafond. Nous ne pouvons ni travailler plus ni pêcher plus. Nous sommes obligés de respecter notre quota et il est présentement alloué totalement à des entreprises.

Il ne nous reste donc que la raie, mais elle ne se trouve pas dans les eaux nordiques. Je crois qu'elle est beaucoup plus abondante dans la 3N, dans ces zones et un peu moins plus au nord. Il est extrêmement difficile de trouver quelque chose. Il faut aller plus loin au sud pour sortir de la zone du détroit de Davis où, en fait, il est possible de sortir de la zone de 200 milles et d'être toujours dans des lieux de pêche.

Le sénateur Adams: De toute façon, il y en a une sur 0B. Je crois vous avoir donné une carte. Je ne sais pas si vous avez une copie ou pas, monsieur Bevan. Il y a une petite zone à l'extérieur de 0B et je crois que nous pouvons la voir sur votre carte.

M. Bevan: Oui, je peux la voir.

Le sénateur Adams: Qu'y a-t-il dans ces eaux? Du flétan noir?

M. Bevan: Il m'est impossible de dire la profondeur de l'eau en regardant la carte que l'on m'a remise, alors je ne sais pas s'il y a quelque chose là. C'est au large du plateau continental dans des eaux profondes de plusieurs kilomètres et qui ne seraient pas très utiles pour la pêche du flétan noir, et cetera, même si nous n'avions pas d'autres problèmes.

J'ai appris par expérience que si une zone contient du poisson quelqu'un y pratique déjà de la pêche d'une manière ou d'une autre. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas ici. Nous avons enregistré dans 1F, située un peu plus au sud, une grande activité de sébastes océaniques dans des eaux pélagiques, mais je ne sais pas ce qu'il pourrait y avoir dans ce triangle précis.

Le sénateur Adams: Je crois qu'il est utile de poser des questions car les téléspectateurs, et particulièrement ceux du Nunavut, comprendront un peu ce qui se passe.

[Traduction de l'interprétation]

Ma première question est liée à la déclaration du MPO faite au cours de la dernière année concernant les 56 millions de dollars affectés aux sciences halieutiques depuis le mois d'avril 2003. Le Nunavut n'en a rien vu. Le Nunavut dit qu'il lui faudra 50 millions de dollars du gouvernement afin de mettre en place l'infrastructure dont il a besoin.

Two years ago, we heard from the Minister of DFO that the \$200 million would be used for fisheries in the rest of Canada. You may already have heard about the jobs that have been shut down because they were not given a licence by DFO. I was up there just last year for about 10 months, and they were given the experimental clams licence. Now their program has been shut down. Can you share any information on that?

[English]

Mr. Bevan: I will get out of my own area of responsibility and just touch on these, but I cannot go into too many details, as they are areas that others are responsible for. We have seen certainly the request for infrastructure, and that is another example of where no matter what area of the country on which you are focusing, you will find that requests will exceed the available resources.

I cannot really respond on the requests for small craft harbours, or harbour infrastructure that goes beyond small craft to larger installations, as I am not really up to speed on the real property management within the department. It might be best to put that question directly to them, or we can undertake to get a written response back to the committee.

I can tell you, and perhaps you are aware, there is a departmental alignment and assessment process underway to try to more closely align our expenditures with our priorities and those of our stakeholders and clients.

I would be reluctant to try to comment on these issues, as I am not really familiar with them. On science, yes, there is a budget of about \$200 million. I am not sure we can say categorically that none of that money is spent in Nunavut, but clearly there is a great demand in the south and in the north. This is an issue that is being considered by the department as we speak. There is a lot of work underway that the department is hoping to bring to some conclusion in the next month or so regarding where we spend money and what we require of science in support of programs such as fisheries management.

That is an issue that will be discussed and will have to be dealt with in the near future, and there may be something more to report to the committee in the not-too-distant future; I would hope in another month or two.

I can say that we have, for example, on the northern shrimp, set up a process whereby some of the quota has been transferred to a board that will develop or use that to create funds for research, and predominantly in the north. When we say, "research on shrimp," because it will involve research vessel tows, it will provide more than just information on shrimp. In the future, it will provide information on other species. It will of course take time, because we do not have a time series of data, so we cannot track trends over a period of years until we start that process and it is only in its initial stages. It is a step in the right direction in trying to get more information regarding both shrimp and other species in the northern extent of the range.

Il y a deux ans, le ministre du MPO a déclaré que les 200 millions de dollars seront utilisés pour la pêche dans le reste du Canada. Peut-être êtes-vous au courant de la perte d'emplois provoquée par le refus du MPO de délivrer des permis aux pêcheurs? J'ai passé près de 10 mois là-haut, l'année dernière, et on leur a délivré le permis de pêche expérimental des palourdes. Aujourd'hui, leur programme est suspendu. Pouvez-vous nous donner des renseignements à ce sujet?

[Traduction]

M. Bevan: Je vais sortir du cadre de mes responsabilités et vous en dire quelques mots sans entrer dans trop de détails car ces secteurs relèvent d'autres personnes. Bien sûr, nous avons vu la demande d'infrastructure, et c'est encore un exemple qui montre bien que, quelle que soit la région du pays sur laquelle vous vous penchez, vous découvrez que les demandes dépassent les ressources disponibles.

Je ne peux pas vraiment vous répondre concernant les demandes relatives à des ports pour petits ou gros bateaux ou à de plus grandes installations portuaires, je ne suis pas très au fait de la gestion des biens immobiliers du ministère. Il serait préférable de leur poser directement la question, ou nous pouvons leur demander de répondre par écrit au comité.

Je peux vous dire, et vous le savez peut-être, qu'un processus ministériel d'harmonisation et d'évaluation est en voie afin d'harmoniser davantage nos dépenses avec nos priorités et celles de nos intervenants et clients.

J'hésite à faire des commentaires sur ces questions car je ne les connais pas très bien. Pour la science, oui, il y a un budget d'environ 200 millions de dollars. Je ne crois pas que l'on puisse affirmer que le Nunavut n'en a reçu aucune partie, mais il est certain, qu'au sud et au nord, la demande est pressante. En fait, le ministère étudie cette question en ce moment même. Le ministère espère que beaucoup de travail arrivera à terme le mois prochain. Ce travail inclut la question de savoir où l'argent est dépensé et l'apport de la science au niveau de programmes tels que la gestion des pêches.

Cette question est à débattre et devra être réglée très prochainement et peut-être aurons quelque chose de plus à signaler bientôt au comité; j'espère que ce sera dans un mois ou deux.

Je peux dire que nous avons pour la crevette nordique, par exemple, mis au point un processus qui transfère certains quotas à une commission qui les développera ou les utilisera pour créer des fonds servant à financer la recherche, surtout dans le Nord. Si nous parlons de «recherche sur la crevette», c'est parce qu'il y a un navire de recherche qui ne donnera pas seulement des renseignements sur la crevette, à l'avenir, il donnera aussi des renseignements sur d'autres espèces. Bien sûr, cela sera long et, vu que nous n'avons pas de données chronologiques, nous ne pourrons pas suivre les tendances sur plusieurs années tant que ce processus n'aura pas démarré, et il n'en est qu'à sa phase initiale. C'est un pas dans la bonne direction pour essayer d'obtenir plus de renseignements sur les crevettes et sur les autres espèces vivant au nord de l'aire de répartition.

With respect to clams, I have been asked by the Canadian Food Inspection Agency to make sure that I do not attempt to speak on their behalf, and I will not. However, we understand there were a lot of negotiations going on between the Canadian Food Inspection Agency and the interested parties in Nunavut, the divers' association, et cetera.

There was an attempt to come up with a sampling and testing process that would have allowed the fishery to proceed. I am not sure of all the details, but obviously that has not come to a conclusion. As a result, the department chose to take the position we should not issue licences to harvest a product that could not be demonstrated to be safe for the consumers, both in Nunavut and elsewhere.

Once the arrangements are worked out between CIFA and the divers, et cetera, then that is something we can certainly revisit and we would be happy to issue the licences. We do need to ensure that licences are not issued to permit people to harvest a product that then cannot be put through a process to prove it is safe. This is essentially where we are on that particular issue. I would hope that the CIFA could provide a more full explanation of the status of the discussions and their view on what has to be done to move it to a conclusion.

The Chairman: Mr. Bevan, if you would undertake to get back to us with a departmental response on the infrastructure question, small craft harbours and so on.

If committee members agree, I will undertake to write a letter to the Canadian Food Inspection Agency to find out the current status of the inspection of the clams, so that we can get our fishermen, the divers, out there after this resource as soon as possible. I cannot see letting this just sit down there if it is usable. I will endeavour to write a letter to the Canadian Food Inspection Agency to find out what is happening; if nothing is happening, we will certainly get them before the committee to see if we can speed things along.

Senator Hubley: My question, Mr. Bevan, concerned the infrastructure, because we heard that theme several times from the fishers. I know we will have an answer to that and we certainly will appreciate that.

When the fishery is allocated to different interests, do the applications come from established fisheries organizations and is there some consideration for the people who would be living adjacent to that fishery?

Mr. Bevan: We get them from all quarters. We get them from established fisheries organizations or from groups that already have access and are looking to increase their allocations. We have requests from people who have been involved in the development of a fishery to have their developmental licences turned into permanent licences, et cetera.

Certainly, if fishers have come forward with proposals for emerging fisheries and doing experimental work in areas adjacent to them, they receive very high priority for access and allocation

Pour ce qui est des palourdes, l'Agence canadienne d'inspection des aliments m'a demandé de ne pas essayer de parler en son nom et je ne le ferai pas. Cependant, nous comprenons qu'il y a beaucoup de négociations en cours entre l'Agence canadienne d'inspection des aliments et les parties intéressées au Nunavut, l'Association des plongeurs, et cetera.

Il y a eu une tentative d'élaboration d'un processus d'échantillonnage et de contrôle qui aurait permis à la pêche de commencer. Je ne connais pas tous les détails, mais cette affaire n'est pas conclue. En conséquence, le ministère a décidé de ne pas délivrer des permis pour capturer un produit dont on ne peut assurer qu'il ne présente aucun danger pour les consommateurs du Nunavut et d'ailleurs.

Une fois que les négociations entre l'ACIA et les plongeurs, et cetera, auront abouti, nous pourrions certainement revoir cette question et nous serons heureux de délivrer les permis. Nous devons nous assurer que les permis ne sont pas délivrés pour permettre que des personnes capturent un produit qu'on ne peut soumettre à un processus pour assurer qu'il est propre à la consommation. Voilà en gros où nous en sommes sur cette question particulière. J'espère que l'ACIA nous fournira de plus amples renseignements sur l'état des négociations et sur sa position pour les mener à terme.

Le président: Monsieur Bevan, vous nous ferez rapport de la réponse du ministère sur la question d'infrastructure, des ports pour petits bateaux, et cetera.

Si les membres du comité sont d'accord, j'adresserai une lettre à l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour demander des renseignements sur l'état actuel de l'inspection des palourdes afin que les pêcheurs et les plongeurs puissent exploiter cette ressource dans les meilleurs délais. Je ne peux pas laisser cela traîner si on peut faire quelque chose. Je m'engage à écrire une lettre à l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour demander ce qui se passe; si rien ne se passe, on la convoquera pour tenter d'accélérer les choses.

Le sénateur Hubley: Ma question, monsieur Bevan, se rapportait à l'infrastructure car les pêcheurs en ont parlé plusieurs fois. Je sais que nous aurons une réponse et nous vous en saurons gré.

Quand la pêche est attribuée à plusieurs intérêts, est-ce que les demandes proviennent d'associations de pêche reconnues et est-ce que l'on tient compte des gens qui vivent à proximité de ces lieux de pêche?

M. Bevan: Les demandes proviennent de partout. Nous les recevons d'associations de pêcheurs reconnues ou de groupes qui ont déjà accès et qui veulent augmenter leurs affectations. Des gens qui ont participé au développement d'une pêche nous demandent de changer leur permis temporaire en permis permanent, et cetera.

Évidemment, si des pêcheurs nous avaient proposé de nouvelles pêches et de la pêche expérimentale dans des zones qui leur sont contiguës, l'accès et l'affectation leur auraient été accordés en

because they have both done the developmental work and demonstrated that they are adjacent to the resource. Those two factors weigh in their favour in making the decisions.

Difficulties often arise when people develop a fishery to the point where an experimental licence becomes a permanent licence and it is quite lucrative. Then a lot of other people want in on it, including some who may be adjacent to the fishery but never had an attachment to it during the developmental stages.

That kind of situation arises often, and creates a challenge for us in being fair to those who made the investment to get the fishery up and running, got the markets going and started to get a return in terms of good margins and viable enterprises. How do you protect their interests and at the same time allow adjacent fishers in?

We have had that challenge in the past with respect to shrimp in waters adjacent to Newfoundland, as well as crab, where those who developed the shrimp fishery were provided with some guarantees that their share will never drop below a certain level. If it does go down, they will be considered a priority in making the allocation decisions, but the people adjacent did receive a significant opportunity to fish those stocks.

As a result of a huge increase, that fishery, which used to be 37,000 metric tons, is almost 150,000 metric tons right now, and showing no apparent signs of weakness.

Senator Hubley: The requests on behalf of the fishers from Nunavut that were made to the committee seemed modest. You brought up the sense of fairness, and it seems to be an issue of what comes first, trying to get into the fishery without the facilities or trying to utilize what they felt was their resource — in a fair way; I do not think they made the argument that they wanted it all. It would be nice to think that there is some sensitivity to the people in the adjacent areas, but I think it will also take some support.

They will need the infrastructure in order to utilize that, to develop their communities and create jobs. We will get an answer on the infrastructure, but that is where my question was coming from. It seemed to be very important to them; they did need some resources before they could fully utilize their fishery.

Mr. Bevan: I think it is clear that the more access you have, the more able you are to attract the investment for infrastructure, and vice versa, but in this case, it is a matter of balance. We are trying to seek a balance between stability and recognition of those who developed the fisheries, and the desire of coastal communities adjacent to the resource to play a greater part. That is the challenge we have.

We think we have demonstrated, through the evidence of the increased share in Nunavut waters for Nunavut interests, that we are sensitive and moving as fast as we can, given the circumstances and the need to be fair. We have been asked to eliminate a certain player, for example, from the turbot fisheries,

priorité du fait de leur travail préparatoire et de leur résidence proche de la ressource. Ces deux facteurs penchent en leur faveur dans la prise de décision.

Souvent, les problèmes surviennent lorsque les gens développent une pêche au point où leur permis temporaire devient permanent, ce qui est très rentable. Par la suite, beaucoup d'autres gens veulent faire de même, y compris ceux qui vivent à proximité de la pêche mais qui ne s'y étaient pas impliqués durant les stades de développement.

Ce genre de situation se produit souvent et nous pose un problème car nous voulons être justes envers ceux qui ont investi dans le développement de la pêche, démarré les marchés et commencé à recevoir un revenu en termes de bonnes marges bénéficiaires et d'entreprises viables. Comment protéger leurs intérêts et en même temps autoriser l'accès des pêcheurs qui vivent à proximité?

Nous avons eu le même problème dans le passé avec la crevette dans les eaux contiguës à Terre-Neuve, et aussi avec le crabe, ceux qui avaient développé la pêche de la crevette avaient reçu des assurances que leur part ne serait jamais inférieure à un certain niveau. Si leur part devait diminuer, ils auraient la priorité dans les décisions d'affectation mais les gens qui vivent à proximité ont eu une belle occasion de pêcher ces stocks.

Suite à une augmentation considérable, cette pêche qui s'élevait normalement à 37 000 tonnes métriques approche presque 150 000 tonnes métriques aujourd'hui et ne montre aucun signe de faiblesse.

Le sénateur Hubley: Les demandes faites au nom des pêcheurs du Nunavut et présentées au comité semblaient modestes. Vous avez parlé du sens de l'équité et il semble que c'est un problème de priorité, essayer d'avoir accès à la pêche sans les installations ou essayer de pêcher ce qui, en ce qui les concerne, est leur ressource — d'une manière équitable: je ne pense pas qu'ils aient dit qu'ils voulaient tout. Il serait bon de savoir qu'une certaine considération existe envers ceux qui vivent à proximité, mais je crois que cela nécessitera aussi quelques efforts.

Ils auront besoin de l'infrastructure pour exploiter les ressources, pour développer leurs collectivités et créer des emplois. Nous obtiendrons une réponse sur l'infrastructure, mais c'est de là que ma question émanait. Cela paraissait très important pour eux: ils ont besoin de ressources avant de pouvoir exploiter complètement leur pêche.

M. Bevan: Je crois qu'il est évident que plus l'accès est grand, plus la capacité d'attirer l'investissement pour l'infrastructure est grande et vice versa, mais dans ce cas, c'est une question d'équilibre. Nous essayons de trouver un équilibre entre la stabilité et la reconnaissance pour ceux qui ont développé la pêche et la volonté des collectivités côtières vivant à proximité des ressources de jouer un plus grand rôle. C'est tout le problème.

Nous avons montré, en présentant la preuve que la part des pêcheurs du Nunavut a augmenté dans les eaux du Nunavut, que nous sommes sensibles à la situation et que nous procédons aussi rapidement que nous le pouvons, étant donné les circonstances et la nécessité de faire preuve d'équité. On nous a demandé

just remove that individual and give the fish to Nunavut interests. It is difficult for us to contemplate that kind of activity, because it undermines the desire to create a stable resource and a stable situation that allows the industry to play a greater role in shared stewardship and become economically viable by restructuring themselves.

We understand and we are sensitive to the desire of Nunavut interests and people in Nunavut to have access to those adjacent resources, and we want to facilitate that, but in a way that respects others and past activities. That has perhaps caused the process to be slower than people in Nunavut would otherwise want. Having said that, I think you can see we are making progress, although not as quickly as desired by the coastal communities in the area.

Senator Hubley: I just wanted to say that we certainly see that the shrimp quota is increasing. What do you think the potential there is for the Nunavut fishers? It is now at 26.4 per cent, and it has been going up each year except, as I think you mentioned, in 2001. That is very good. Do you see it continuing to increase year by year?

Mr. Bevan: I think we will have to be cautious on this. I know there is a desire to continue to look at opportunities to respond to the people of Nunavut in this area, but we have a serious problem with respect to shrimp markets.

The quotas have gone up, not just in Canada but also around the North Atlantic, to the point where it is difficult for people to make money. The quota goes up, you can get access to more, but if you cannot make money from what you are fishing, it is hardly a great benefit. We will have to be careful.

In addition, the shrimp fishery is quite complex in terms of how we have broken up the quota among all the areas, so providing a little more access in one area means that we might have to make adjustments throughout the whole management plan.

I can say we are sympathetic. We have tried to maximize the opportunities in Nunavut. To do so further is going to require quite a lot of creative thinking in terms of how the overall plan comes together. Even if there is an opportunity for increasing the total allowable catch based on scientific advice in the coming year, I am sure we will hear from the Northern Shrimp Advisory Committee, of which Nunavut is a member, on whether we should consider that or not, based on the economic performance of the fishery. It is up to them to provide us with advice on whether they want to move farther down that road or not.

We will have to consider that, the conservation dimension and all of those issues in trying to come up with a response that helps Nunavut move in the right direction. I cannot say right now whether it will go from 25.5 per cent to X per cent. That would be trying to peer into the mists, because this will happen next March or April, which is well beyond what is foreseeable right now and certainly would require a lot of debate and discussion. We have not had that with other stakeholders and with the

d'éliminer un certain participant, par exemple, de la pêche du flétan noir, de tout simplement éliminer cet individu et de donner le poisson aux pêcheurs du Nunavut. Il nous est difficile d'envisager ce genre de comportement parce qu'il nuit à la volonté de créer une ressource stable et une situation stable qui permet à l'industrie de jouer un plus grand rôle dans une administration conjointe et à devenir économiquement viable en se restructurant.

Nous comprenons le souhait des pêcheurs du Nunavut d'avoir accès à ces ressources contiguës, et nous voulons les aider dans cette entreprise, tout en respectant les autres et les activités existantes. En conséquence, le processus peut paraître plus long que ne le voudraient les citoyens du Nunavut. Cela dit, je crois que vous voyez que nous faisons des progrès même s'ils ne sont pas aussi rapides que le souhaitent les communautés côtières de la région.

Le sénateur Hubley: Je voulais juste dire que nous voyons que le quota de la crevette augmente. À votre avis, quelles perspectives s'offrent aux pêcheurs du Nunavut? Il se situe actuellement à 26,4 p. 100 et a augmenté tous les ans sauf, comme je pense l'avoir dit, en 2001. Ce qui est excellent. Pensez-vous qu'il continuera à croître tous les ans?

M. Bevan: Je crois que nous devons faire attention à cela. Je sais qu'il y a une volonté de continuer à chercher des perspectives économiques qui répondraient aux besoins des gens du Nunavut vivant dans cette région, mais nous avons un sérieux problème au sujet des marchés de la crevette.

Les quotas ont augmenté non seulement au Canada, mais aussi dans les pays de l'Atlantique Nord, au point où les gens ont du mal à gagner leur vie. Le quota augmente, vous pouvez avoir accès à une zone plus grande, mais si la pêche n'est pas rentable, c'est loin d'être un grand avantage. Nous devons y veiller.

De plus, la pêche de la crevette est assez complexe avec la répartition des quotas entre toutes les zones; donc donner un peu plus d'accès dans une zone signifie qu'il faudra faire des ajustements dans tout le plan de gestion.

Je peux dire que nous sommes très compréhensifs. Nous avons essayé de maximiser les perspectives économiques au Nunavut. Pour continuer dans cette voie, il faudra beaucoup d'imagination créatrice dans l'élaboration du plan global. Même s'il y a une possibilité d'augmenter le total autorisé des captures en se fondant sur un avis scientifique dans l'année qui vient, je suis sûr que le Comité consultatif sur la crevette nordique, qui compte le Nunavut parmi ses membres, nous dira s'il faut en tenir compte selon la performance économique de la pêche. Il leur incombe de nous informer s'ils veulent ou non continuer dans cette voie.

Nous devons considérer l'importance de la préservation et toutes ces questions pour trouver une réponse qui aidera le Nunavut à prendre la bonne voie. Je ne peux pas dire aujourd'hui si on passera de 25,5 à X p. 100. Ce serait essayer de prédire l'avenir car cela doit se passer au mois de mars ou d'avril prochain, ce qui est bien au-delà de ce que l'on peut prévoir aujourd'hui et certainement que cela nécessitera beaucoup de débats et de discussions. Nous ne l'avons pas fait avec les autres

scientists, et cetera, so I cannot tell you right now what might happen, but I can say we are trying to provide increased opportunities in Nunavut.

Senator Cook: I am looking at my map here and at the concentration of areas. Now, this is a NAFO-regulated fishing area, is it not?

Mr. Bevan: Those areas on the map that you are looking at were defined by the NAFO Convention.

Senator Cook: Who sets the quota, NAFO or Canada?

Mr. Bevan: It depends on where you are fishing and what you are fishing for.

Senator Cook: Let's talk about 0A and 0B.

Mr. Bevan: For 0A and 0B turbot, we get advice from the NAFO Scientific Council on the total allowable catch. Then we sit down with Greenland and discuss how we should share that.

To date, those discussions have not resulted in any agreement, and therefore we have said we will take 50 per cent as an initial quota in 0A, for example, and that we will determine what happens as the fishing season progresses. Generally, we do not wish to see any fishing activity that might exceed the total allowable catch suggested or recommended by the NAFO Scientific Council, but we also do not feel that in the event that the TAC will not be exceeded, that we should be curtailed by sticking rigidly to the 50 per cent. We are not as obligated to do so there as we would be in other situations.

Senator Cook: Do we fish the 50 per cent?

Mr. Bevan: The starting quota is 50 per cent. In the event that is taken, we will consider going beyond it, depending on the Greenland catch, et cetera.

Senator Cook: Do you have a running account of the Greenland catch?

Mr. Bevan: We have an estimate only. We do not have very good information on that.

Senator Cook: You do not have a collaborative program out there.

Mr. Bevan: No, we do not.

Senator Cook: Help me to understand the map. When you talk about certain areas where there is the 200-mile limit, there are places here that look very close. I am looking for the area of the 200-mile limit, which would be in the far north, and in the south, near the Labrador Sea? Would that be the area?

Mr. Bevan: It is generally the equidistant line between Nunavut and Greenland. You can see that is joined together all the way up. That means there is one line that is equidistant, and only down toward the northern Cape Chidley, or southern portion of Baffin Island; do you see that line split? It is the one with the little fish along on it on my map that splits out and that point is your

parties concernées, avec les scientifiques, et cetera, alors je ne peux pas vous dire ce qui va se passer, mais je peux dire que nous essayons d'élargir les perspectives économiques au Nunavut.

Le sénateur Cook: Je suis en train d'examiner ma carte et la concentration des zones, il s'agit bien d'une zone de pêche réglementée par l'OPANO, n'est-ce pas?

M. Bevan: Les zones que vous voyez sur la carte ont été délimitées par la convention OPANO.

Le sénateur Cook: Qui établit le quota, l'OPANO ou le Canada?

M. Bevan: Cela dépend du lieu où vous pêchez et de ce que vous pêchez.

Le sénateur Cook: Parlons de 0A et de 0B.

M. Bevan: Pour le flétan noir de 0A et de 0B, nous demandons au conseil scientifique de l'OPANO de nous donner un avis sur le total autorisé des captures, puis nous rencontrons les représentants du Groenland pour négocier la répartition.

À ce jour, ces discussions n'ont abouti à aucun accord, et nous avons donc annoncé que nous pêcherons 50 p. 100 à titre de quota initial dans 0A, par exemple, et nous verrons ce qui se passera au fur et à mesure que la saison des pêches progressera. En règle générale, nous ne désirons pas qu'une activité de pêche dépasse le total autorisé des captures suggéré ou recommandé par le Conseil scientifique de l'OPANO, mais nous ne croyons pas que nous devrions nous limiter à 50 p. 100 si le TAC n'est pas dépassé. Nous ne sommes pas obligés de le faire dans cette situation particulière.

Le sénateur Cook: Est-ce que nous pêchons les 50 p. 100?

M. Bevan: Le quota de départ est de 50 p. 100. Au cas où nous l'atteindrions, nous envisagerons de le dépasser selon les captures du Groenland, et cetera.

Le sénateur Cook: Est-ce que vous vous tenez au courant des captures du Groenland?

M. Bevan: Nous n'avons que des estimations. Nous ne disposons pas d'informations très complètes à ce sujet.

Le sénateur Cook: Il n'y a donc aucun programme de collaboration.

M. Bevan: Non, pas du tout.

Le sénateur Cook: Aidez-moi à comprendre la carte. Quand vous parlez de certaines zones où s'applique la limite des 200 milles marins, il semble y avoir des endroits très rapprochés. Je cherche la limite des 200 milles marins dans l'extrême nord et au sud, près de la mer du Labrador? Est-ce bien cette zone?

M. Bevan: Cela correspond généralement à la ligne située à égale distance entre le Nunavut et le Groenland. Vous pouvez suivre son tracé tout le long jusqu'en haut. Il y a donc une ligne au milieu, qui va jusqu'au nord de Cap Chidley ou dans la partie sud de l'Île de Baffin; voyez-vous la séparation? C'est celle où est dessiné un poisson; elle se partage en deux et indique la limite des

200-mile limit. I do not know if you are looking at the same map. The distances farther north are expanded, so it is not exactly to scale.

Senator Cook: I have established my area. Now if I look at my map further, I see dots where the turbot and shrimp fishing take place. I see we fish a fair amount of turbot compared to shrimp. If I look further, within the Nunavut Settlement Area, I see in Cumberland Sound one area where turbot is fished, and in Frobisher Bay here, I see a shrimp dot, and those are the only two dots I see within the Nunavut Settlement Area.

My question is, here we have a people who want to be self-sufficient and masters of their own destiny attempting to extract a resource that was allocated, in a fair way, to others; how do we help those people toward that end?

There are 13 communities or more, and I see one dot of turbot and one of shrimp. What can we do to help those people? They say they want to be “independent.” I say the word is complex, but also compelling for us in helping them realize that. How do we go about it?

Mr. Bevan: We are trying to move more fish over time to the people of Nunavut, recognize their adjacency, et cetera, and with every increase we look at that very carefully in our desire to respond to that need. However, no minister has yet contemplated taking away the quotas from those who started the fisheries in the first place and giving them to someone else, in this case, to Nunavut.

We are looking at development, expansion, if possible — if the resources can sustain it — experimental fisheries, et cetera. That is the kind of thing that has happened in the past and these are the areas where people are fishing, so this only reflects today’s pattern. There may be other opportunities out there that we have not yet found or have yet to be dealt with. This reflects where fishermen go to get the fish today and there may be something else there that we have not yet been able to work up. I understand the desire to respond to that.

The big question is how do we do it. Do we do it by saying to others, “You have had your shot, you have had your chance, it is time to take from you and give it to somewhere else”? That sends a very negative message throughout Atlantic Canada in terms of people’s need to invest in conservation and to play a role in the fishing activities that will share the stewardship and the management of the resource, et cetera.

Senator Cook: I am not suggesting that we set a firewall around a resource. I am just trying to understand how we can help the people to be self-sufficient and to access the resource. Before we can share or take — and I understand this is not your area of expertise — we have to build an infrastructure, small craft harbours, and I suspect that is a big challenge for the North. Nunavut and DFO have a different interpretation of the Nunavut

200 milles marins. Je ne sais pas si vous regardez la même carte que moi. Les distances, plus au nord, sont plus grandes; la carte n’est donc pas exactement à l’échelle.

Le sénateur Cook: J’ai cerné ma zone. Si je regarde plus attentivement ma carte, je vois les secteurs de pêche du flétan et de la crevette. J’observe que nous pêchons beaucoup plus de flétans que de crevettes. Puis, en examinant de plus près la région du Nunavut, je m’aperçois qu’on pratique également la pêche au flétan dans un secteur de la baie Cumberland, et à Baie Frobisher, je distingue un point désignant la pêche à la crevette; ce sont les deux seuls points que je puisse voir dans la région du Nunavut.

Il y a des gens, là-bas, qui veulent devenir autosuffisants et maîtres de leur destinée en tentant de puiser dans une ressource qui a été allouée, de manière juste, à d’autres; comment pouvons-nous aider ces personnes à atteindre leur objectif?

Il y a 13 collectivités ou plus, et je ne vois qu’un point pour la pêche au flétan et un point pour la pêche à la crevette. Que pouvons-nous faire pour aider ces gens? Ils affirment vouloir être «indépendants». Je reconnais que c’est complexe, mais il nous incombe également de les appuyer. Que pouvons-nous faire?

M. Bevan: Avec le temps, nous essayons de donner davantage aux habitants du Nunavut, compte tenu de la contiguïté de leur territoire, et cetera, et à chaque fois, nous faisons de notre mieux pour satisfaire ce besoin. Toutefois, aucun ministre n’a encore envisagé la possibilité de retirer les quotas à ceux qui étaient les premiers à pêcher pour les donner à d’autres, dans ce cas, à des intérêts du Nunavut.

Nous nous intéressons au développement, à l’expansion, autant que possible — si les ressources le permettent — à la pêche expérimentale, et cetera. Voilà donc ce qui s’est produit par le passé, et ces zones sont celles où pêchent les gens; c’est ce qui explique la situation actuelle. Il se peut qu’il y ait d’autres possibilités que nous n’ayons pas encore envisagées ou explorées. Cela montre où se rendent les pêcheurs aujourd’hui, et il se peut qu’il y ait quelque chose d’autre que nous n’ayons pas encore été capables de mettre au point. Je comprends le désir de répondre à ces attentes.

La grande question est de savoir comment s’y prendre. Devons-nous dire aux autres: «Vous avez eu votre part, vous avez saisi votre chance, il est temps de céder votre place»? Cela reviendrait à envoyer un message très négatif, partout dans le Canada atlantique, à l’égard de la nécessité d’investir dans la conservation des espèces et de jouer un rôle dans les activités de pêche pour partager l’intendance et la gestion des ressources, et cetera.

Le sénateur Cook: Je ne dis pas qu’il faille ériger des remparts autour d’une espèce. J’essaie simplement de comprendre comment nous pouvons aider les gens à devenir autosuffisants et à accéder à la ressource. Avant de pouvoir partager ou prendre — et je comprends que ce ne soit pas votre domaine d’expertise —, nous devons créer des infrastructures, construire des ports pour de petites embarcations, et j’imagine que c’est un défi de taille pour le

land claim settlement with respect to the allocation. How do we bridge that gap?

Mr. Bevan: Unfortunately that will not necessarily be through dialogue at this point because we are involved in litigation on that issue. That is not a very pleasant way to try to resolve anything but that is the path we are on at this point. We will explain our point of view and Nunavut will explain theirs and we will see what happens at the end of that.

We think we have it right and have provided documentation to that effect, but different views exist regarding what that section says, and we maintain that we are in fact trying to move as rapidly as we can within the confines of being fair to the existing participants as well as to the adjacent communities.

We are standing on our record in terms of shrimp and increasing turbot as demonstrating that it is moving that way. It is a matter of doing it in a way that will not disrupt the orderly conduct of fisheries throughout Atlantic Canada.

Senator Cook: I am a Newfoundlander. The last thing I want to see is this sustainable fishery that is presently in this area of my country go the way that the inshore fishery went. I can understand those people wanting to build capacity, to live where they want to live and to fish. They need harbours, markets. They need a lot of things, and I just hope that somehow or another we can build some consensus with all the stakeholders.

When I look at Greenland, a jurisdiction of a foreign country, Denmark, it is pretty close up there. We heard witnesses say there was nowhere to land their fish on Baffin Island, so they landed in Nuuk. That puts a whole new connotation on how we manage the fishery. I just wonder how sustainable that fishery is. Do we have monitoring signs to make sure that it stays sustainable?

Mr. Bevan: Clearly it is more complicated when you have two jurisdictions sharing a resource, even more so when we do not yet have a collaborative management regime and agreements on how we should share the TACs. That has been a risky process in the past.

We have seen that in a number of areas where we have had to share resources with some of our neighbours. Happily, in most cases, we have now reached consensus. We have arrangements for a lot of the stocks we share with the United States, we have a Canada-France arrangement with respect to St. Pierre and Miquelon, but it is something we are still working on in this area.

We meet with Greenland on a regular basis to try to work it out. It is a complicating factor. It increases risk and it means we have to be even more cautious with the resources up there. In any

Nord. Le Nunavut et le MPO ont chacun une interprétation différente de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut en ce qui concerne la répartition des ressources. Comment faire pour rapprocher les points de vue?

M. Bevan: Malheureusement, ce ne sera probablement pas grâce au dialogue, à ce stade-ci, puisque cette affaire est devant les tribunaux. Ce n'est certes pas une façon très agréable de chercher à résoudre un différend, mais c'est la voie dans laquelle nous sommes engagés actuellement. Nous exprimerons notre point de vue, les représentants du Nunavut en feront autant, et nous verrons bien ce qu'il adviendra au bout du compte.

Nous estimons avoir raison et nous avons documenté les arguments à l'appui de notre thèse, mais différents avis s'affrontent au sujet du sens de cet article. Toutefois, nous soutenons que nous nous efforçons d'arriver le plus rapidement possible à une situation juste, à la fois pour les participants actuels et pour les collectivités contiguës.

Nous maintenons ce que nous avons dit au sujet de la crevette et de l'accroissement du nombre de flétans, comme preuve que la situation évolue dans ce sens. Le but est d'agir de façon à ne pas entraver le bon déroulement des activités de pêche dans le Canada atlantique.

Le sénateur Cook: Je suis Terre-neuvien. La dernière chose dont je voudrais être témoin, c'est que la pêche durable, qui est actuellement pratiquée dans cette région de mon pays, finisse comme la pêche côtière. Je peux comprendre ces gens qui veulent renforcer leur capacité, vivre où ils veulent et pouvoir pêcher. Mais ils ont besoin de ports, de marchés. Il leur faut beaucoup de choses, et tout ce que je souhaite, c'est que, d'une façon ou d'une autre, nous puissions parvenir à un certain consensus avec l'ensemble des intervenants.

Regardez le Groenland, qui est sous juridiction étrangère, en l'occurrence danoise: il est très proche. Des témoins ont dit ne pas pouvoir débarquer leur poisson sur l'île de Baffin et se rendre jusqu'à Nuuk pour le faire. Cela donne un tout autre éclairage sur notre mode de gestion des pêches. Je me demande simplement jusqu'à quel point cette pêche est durable. A-t-on pu relever des signes démontrant qu'elle demeure viable?

M. Bevan: Évidemment, c'est plus compliqué quand deux territoires doivent se partager la ressource, à plus forte raison lorsqu'il n'y a ni régime de gestion ni entente de collaboration sur la manière de partager les TAC. Cette façon de faire a présenté des risques par le passé.

C'est ce que nous avons observé dans plusieurs régions où nous devons partager les ressources avec quelques-uns de nos voisins. Heureusement, dans la plupart des cas, nous sommes parvenus à un consensus. Nous avons établi des ententes pour beaucoup des stocks que nous partageons avec les États-Unis, nous avons signé une entente canado-française à propos de Saint-Pierre-et-Miquelon, mais c'est un dossier sur lequel nous continuons de travailler.

Nous rencontrons régulièrement les représentants du Groenland pour tenter de déboucher sur un accord. C'est un facteur qui vient compliquer les choses. Il augmente le risque et

northern area, resources tend to grow slowly and are therefore susceptible to overfishing. We have to be careful with respect to our harvesting, the management regimes we put in place, the size of the total allowable catches, et cetera, to avoid damaging the resources.

Should we do so, it could take considerable time to rebuild them, and it would be a great tragedy to rush to open something up too quickly, only to find it is not sustainable and have the same situation occur in Nunavut as has occurred in other parts of the country.

Senator Trenholme Counsell: I am very interested in the report on the allocations to the Nunavut fishermen and the page devoted to halibut. At a time when nearly all resources, the quotas, et cetera, are going down, this is one that has gone up drastically. It should be good news, but when I asked the Nunavut fisher people, it did not seem to represent a very significant part of their livelihood at present or, perhaps, in the future. Yet there has been a very sizable increase. Actually, the tonnage at this point is half of the tonnage for turbot.

I would like an explanation of how this increase, from 300 metric tons to 4,000, has come about. Second, is this really on the Greenland side of the strait? Third, are the people of Nunavut able to access these quotas and what is the significance to them in terms of their total fishery, especially the economic aspects?

Mr. Bevan: The predominant increase took place in 0A. It was a result of the NAFO Scientific Council recommending an increase in TAC, first to 4,000, and then to 8,000. It is a stock that straddles the waters of both Canada and Greenland.

Our view is that the biomass is predominantly on the Canadian side — 60 per cent-plus — and we should have a larger share of the TAC than the 50 per cent, contrary to the position taken by Greenland.

This is a pretty hostile area that people are fishing in, so it is not something that can be done cheaply. It does require a large investment in equipment, large vessels, et cetera. That means that the wealth generated is not distributed amongst a large number of inshore fishermen with small vessels, et cetera.

Nunavut did attempt that in the initial development of the turbot fishery, using the gear through the ice, but in this case it is something that has to be fished by large vessels. What vessels are being used and how this access can provide opportunities and benefits for the people of Nunavut is still under development. Other vessels have been brought in from the south, or even, in the initial stages, from other countries, to fish it. It has not provided the jobs as of yet — we hope that will come to pass — or any significant onshore opportunities.

nous oblige à être encore plus prudents à l'égard des ressources de ce secteur. Partout dans le Nord, les stocks ont tendance à grossir lentement et sont donc susceptibles d'être frappés par la surpêche. Pour éviter de nuire aux ressources, nous devons veiller à une exploitation adéquate, faire attention aux régimes de gestion que nous mettons en oeuvre, à la taille des TAC, et cetera.

Si nous n'y parvenions pas, il faudrait attendre longtemps avant de pouvoir reconstituer les stocks, et ce serait une grande tragédie que de se précipiter pour ouvrir quelque chose, constater que ce ne serait pas viable et voir le Nunavut se retrouver dans la même situation qu'ont connue d'autres régions du pays.

Le sénateur Trenholme Counsell: J'ai trouvé très intéressant le rapport sur l'allocation des quotas aux pêcheurs du Nunavut, particulièrement la page consacrée au flétan. À une époque où pratiquement toutes les ressources, les quotas, et cetera, sont en baisse, on constate que cette espèce a connu un développement fulgurant. Cela devrait être une bonne nouvelle, mais lorsque j'ai posé la question aux pêcheurs du Nunavut, cela ne semblait pas représenter une part très importante de leur gagne-pain actuel ni même futur. Il n'en demeure pas moins que l'augmentation a été très sensible. D'ailleurs, le tonnage actuel représente la moitié du tonnage du flétan.

J'aimerais que vous m'expliquiez comment on est passé de 300 à 4 000 tonnes. Deuxièmement, est-ce vraiment dans la partie du détroit qui appartient au Groenland? Troisièmement, les habitants du Nunavut ont-ils accès à ces ressources, et qu'est-ce que cela représente par rapport à l'ensemble de leurs activités de pêche, particulièrement du point de vue économique?

M. Bevan: La plus forte augmentation a été recensée dans le secteur 0A. C'est la conséquence de la recommandation faite par le Conseil scientifique de l'OPANO d'augmenter les TAC, d'abord à 4 000, puis à 8 000 tonnes. C'est une espèce qui chevauche les eaux du Canada et du Groenland.

D'après nous, la biomasse se trouve essentiellement du côté canadien — où on l'évalue à au moins 60 p. 100. En conséquence, notre part des TAC devrait dépasser les 50 p. 100, contrairement à la position défendue par le Groenland.

C'est une zone de pêche assez hostile dans laquelle on ne peut s'aventurer à la légère. Et cela coûte cher. Il faut faire d'importants investissements en équipement, avoir de grands navires, et cetera. Cela veut dire que peu de pêcheurs côtiers équipés de petits bateaux profitent de la richesse générée par cette ressource.

Le Nunavut s'y est essayé au début du développement de la pêche au flétan, utilisant des engins permettant de pêcher dans des eaux glacées, mais pour cette espèce, il faut de grands navires. On est encore en train de se demander quels bateaux utiliser et comment les habitants du Nunavut peuvent tirer profit de cette ressource. On a fait venir d'autres navires du sud, et même, au commencement, de l'étranger, pour pêcher ce poisson. Jusqu'à présent, cela n'a pas permis de générer beaucoup de travail — espérons que cela changera — ni de créer un nombre important d'emplois à terre.

It is a valuable potential resource. It does take a lot of capital investment to fish it because of the hostile environment that people have to work in, and therefore it is not currently generating as much benefit as it could if the organizations moved to use Canadian vessels with crews from Nunavut. That will change.

Senator Trenholme Counsell: Approximately what percentage of the 4,000 metric tons is actually being harvested at this time?

Mr. Bevan: This year, for example, of the 4,000 metric tons available to Nunavut interests, over 3,000 tons has been taken. The last count was 3,800, a little more than the last number I had, which was only 3,025 metric tons. That was a few days ago.

There are four vessels fishing quite a number of metric tons per day. There has been a request for further quota, so it is not a paper fishery. It is a real fishery generating real opportunities, but at this point, some of those vessels are from the south, and earlier in the year, some were from other countries.

Senator Trenholme Counsell: Are there any requirements that these vessels hire people from Nunavut or a certain percentage of people, or they just lucky if they get a job on the vessels?

Mr. Bevan: We do not deal with that particular aspect. We give the allocation to the Nunavut Wildlife Management Board. It is up to them if they wish to set those kinds of criteria. That is their business, and how they go about fishing it we would leave to them.

Senator Trenholme Counsell: What do you mean by “hostile waters”?

Mr. Bevan: It is cold, dangerous and dark a lot of the time. It is not the kind of place one goes in a small wooden vessel. It is a tough environment to operate in and it means you have to have a large, capable, seaworthy vessel that can handle the conditions and the gear necessary to fish in those conditions and handle the catch appropriately after it is landed.

Senator Trenholme Counsell: If 4,000 metric tons is being given to Nunavut, then most of that is being leased, or whatever is the proper term, to vessels from outside?

Mr. Bevan: That is the current arrangement. It is a new fishery. We have seen this in many other fisheries that were developed. When the northern shrimp fishery, for example, started off, there were requirements then to use foreign vessels for a short period of time until we could have what we call “Canadianization.” We went from foreign vessels to Canadian vessels with Canadian crews.

Il s’agit d’une ressource potentielle non négligeable. Il faut faire d’importants investissements en capitaux pour pêcher cette espèce car les gens doivent travailler dans un environnement hostile. Par conséquent, cela ne permet pas pour l’instant de générer autant de bénéfices qu’on le pourrait si les organisations décidaient d’utiliser des navires canadiens ayant à bord des équipages du Nunavut. Cela finira par changer.

Le sénateur Trenholme Counsell: Dites-nous approximativement quel pourcentage de ces 4 000 tonnes est effectivement pêché actuellement?

M. Bevan: Cette année, par exemple, plus de 3 000 des 4 000 tonnes disponibles pour le Nunavut ont été pêchées. Au dernier comptage, c’était 3 800, soit un peu plus que les derniers chiffres que j’avais, indiquant seulement 3 025 tonnes. C’était il y a quelques jours.

Il y a quatre navires qui pêchent plusieurs tonnes de poissons par jour. Une demande a été déposée pour augmenter les quotas, ce n’est donc pas de la pêche sur papier. Il s’agit d’une véritable activité qui crée de vraies opportunités, mais, à ce stade-ci, certains de ces navires viennent du sud et, plus tôt cette année, plusieurs étaient étrangers.

Le sénateur Trenholme Counsell: A-t-on exigé qu’un pourcentage de l’équipage de ces navires soit composé de gens originaires du Nunavut ou bien est-ce une question laissée au hasard?

M. Bevan: Nous ne nous occupons pas de cet aspect particulier. Ceci est entre les mains du Conseil consultatif de gestion de la faune du Nunavut. C’est à lui de voir s’il souhaite imposer de tels critères. C’est son affaire, et c’est à lui de décider comment intervenir.

Le sénateur Trenholme Counsell: Que voulez-vous dire par «eaux hostiles»?

M. Bevan: C’est une région froide, dangereuse et sombre une bonne partie de la journée. Ce n’est pas le genre d’endroit praticable avec une petite embarcation de bois. C’est un environnement difficile où l’on ne peut s’aventurer qu’avec un gros navire puissant, bien équipé pour pêcher dans ces régions et prendre bien soin des prises après le débarquement, et qui soit aussi en bon état de navigabilité pour faire face aux conditions propres à ce secteur.

Le sénateur Trenholme Counsell: On a accordé 4 000 tonnes au Nunavut, mais dans la plupart des cas, ces quotas sont loués — je ne sais pas si j’emploie le bon terme — à des intérêts extérieurs, n’est-ce pas?

M. Bevan: C’est ce qui se fait actuellement. C’est une pêche nouvelle. La même chose s’est produite au début pour plusieurs autres types de pêche. Par exemple, lorsque la pêche à la crevette nordique a commencé, on devait utiliser des navires étrangers pendant une courte période, le temps de «canadianiser» le système. Puis on a progressivement délaissé les navires étrangers au profit de bateaux canadiens employant des équipages canadiens.

It takes some time, because expertise has to be developed, equipment has to be found, purchased and put in place, expertise in terms of crew has to be developed and it takes several years for that to happen.

Senator Trenholme Counsell: How did the Canadian government arrange this agreement with Greenland, because it seems to me we are talking about Greenland halibut?

Mr. Bevan: That is not theirs. That is just the title we use. That is the kind of fish. They definitely do not own it.

Senator Trenholme Counsell: There is Greenland halibut and some other kinds of halibut?

Mr. Bevan: That is right. Some people call yellowtail flounder “Canadian flounder,” but it does not mean we own it all.

Senator Trenholme Counsell: It is still turbot, is it?

Mr. Bevan: Yes.

Senator Mahovlich: I was wondering if the government ever gave loans to some of these Nunavut fishermen? It seemed to me that they were in dire need of a good-sized boat up there to do some of this fishing. As you say, they are fairly dangerous waters. Have they ever tried loaning funds to the Nunavut fishermen?

Mr. Bevan: Governments used to be more fully involved in that kind of activity. There used to be arrangements with provincial loan boards, for example, that would provide fishermen with funds to develop their vessels and to capitalize the fleets, et cetera.

There has been a marked tendency for governments to move away from that. We have spent hundreds of millions of dollars trying to reduce capacity. That is where we have been investing public funds in the last number of years, trying to get a balance between the fishing fleets and their requirement for the resource.

The resources have been overstressed since the early 1990s. We spent lots of money — I do not have the amount off the top of my head, but it was hundreds of millions of dollars — reducing capacity by retiring vessels. We just cannot think now about flipping that around and putting public funds into creating capacity. We have left that to the industry.

Generally, when we have provided access and allocation, people, companies, have been pretty innovative in forming partnerships, et cetera, and finding ways to get the equipment they need to prosecute the fishery, and then, over time, turning that into something that is more closely managed by the communities.

We have seen that in other fisheries, the northern shrimp, for example, as I mentioned earlier, where once you have access and allocation, you can look at partnerships with other companies that provide the fleet. Then you can work out the arrangements

Cela exige du temps car il faut acquérir l'expérience nécessaire, chercher l'équipement, l'acheter, l'installer et former l'équipage; tout cela prend plusieurs années.

Le sénateur Trenholme Counsell: Quelle est l'entente entre le gouvernement canadien et le Groenland, car il me semble que nous parlons du flétan du Groenland?

M. Bevan: Il ne lui appartient pas. C'est simplement le nom que nous utilisons. C'est une espèce de poisson, et elle n'appartient certainement pas au Groenland.

Le sénateur Trenholme Counsell: Le flétan du Groenland n'est donc qu'une espèce de flétan parmi d'autres.

M. Bevan: C'est exact. Certains l'appellent la limande à queue jaune ou «limande canadienne»; ce n'est pas pour autant que toute cette ressource nous appartient.

Le sénateur Trenholme Counsell: Cela reste quand même du flétan, n'est-ce pas?

M. Bevan: Oui.

Le sénateur Mahovlich: J'aimerais savoir si le gouvernement a déjà octroyé des prêts à des pêcheurs du Nunavut? Je crois qu'ils avaient désespérément besoin d'un bateau assez grand pour pratiquer ce type de pêche. Comme vous l'avez dit, ce sont des eaux plutôt dangereuses. A-t-on déjà prêté de l'argent aux pêcheurs du Nunavut?

M. Bevan: Avant, les gouvernements étaient davantage engagés dans ce type d'activités. Il y avait des ententes avec des bureaux de prêt provinciaux, par exemple, qui finançaient les pêcheurs pour leur permettre de moderniser leur navire et de rentabiliser leur flotte, et cetera.

Avec le temps, les gouvernements se sont massivement retirés de ce type d'activités. Nous avons dépensé des centaines de millions de dollars pour tenter de réduire la capacité. C'est là qu'ont été investis les fonds publics au cours des dernières années, pour essayer de trouver un équilibre entre les flottes de navires de pêche et les besoins relatifs aux ressources.

Depuis le début des années 1990, les stocks sont surexploités. Nous avons dépensé beaucoup d'argent — je ne connais pas le montant par cœur, mais cela représente des centaines de millions de dollars — pour réduire le nombre de bateaux de pêche. Il est maintenant inimaginable de faire volte-face et d'injecter des fonds publics dans la création de nouvelles capacités. Nous laissons cela à l'industrie.

De manière générale, lorsque nous avons fourni l'accès et effectué l'allocation de quotas, les gens et les sociétés font preuve d'innovation dans la création de partenariats, et cetera, et dans la recherche de l'équipement nécessaire pour pêcher. Au bout du compte, les collectivités finissent par s'engager plus à fond dans la gestion de ces activités.

C'est ce que nous avons vu pour d'autres espèces, comme la crevette nordique, par exemple, dont j'ai parlé précédemment. Une fois que vous avez accès à la ressource et qu'on vous a alloué des quotas, vous pouvez chercher à établir des partenariats avec

for crewing and where the catch is landed, et cetera. We have not wanted to intervene in that market since we last did so almost 15 or 20 years ago. The result was tremendous overcapacity, overinvestment, and an imbalance between investment in the fleet and the ability of the resource to sustain it. We have been working on the other side of that ledger for quite some time.

Senator Mahovlich: Just out of curiosity, is there a demand for skate? I cannot recall ever walking into a restaurant and seeing it on the menu.

Mr. Bevan: There is a demand for skate. It is the skate wings, the fleshy wings, that are marketed, and I think you can see it in local fish markets. It is a white and fairly tasty fish that provides good flesh for consumption.

The Chairman: Makivik Corporation indicated in testimony a couple of weeks ago that they believe that OA is a nursery area for turbot that fed the little fish into the OB area, in order to mature; that possibly, OA might actually be the source area for all the turbot on the east coast. Do you have any ideas on this?

Mr. Bevan: I think it is fair to say that the intricacies of the biology of turbot populations are not fully understood. It is a difficult fish to understand in all its intricacies, as are most deep-sea fish, which is another reason we need to be cautious.

The NAFO Scientific Council is indicating to us that turbot is one stock. How it interacts north to south and whether or not that is the case is not clear, but they do not seem to indicate that there would be one small concentration of spawning turbot feeding an entire area.

In fact, we find that the dragging fisheries are generally targeted on smaller fish, as opposed to the large ones that are not caught in the drag, the trolling fisheries. There are juvenile fish throughout the zone.

The Chairman: Throughout the East Coast?

Mr. Bevan: Throughout the East Coast.

The Chairman: The jury is still out on it. We need to do more science.

Mr. Bevan: There is a lot of science being done on turbot throughout the Atlantic coast, and certainly in the south, because of the interest of NAFO parties. We have contributions from Portugal, Spain, Russia, Canada, et cetera.

The Chairman: You refer to the turbot allocations as fleet shares. Would that be more or less the equivalent of EAs, enterprise allocations?

Mr. Bevan: No, you might have fixed gear fleet, mobile gear fleet, that kind of thing.

The Chairman: However, they are both quotas assigned to a company or to a vessel.

d'autres sociétés qui vous fourniront la flotte nécessaire. Vous pouvez ensuite conclure des ententes pour l'équipage et le débarquement des prises, et cetera. Nous ne sommes pas intervenus sur ce marché depuis près de 15 ou 20 ans. Résultat: une surcapacité et un surinvestissement incroyables, ainsi qu'un déséquilibre entre les investissements dans la flotte et la capacité de la ressource à soutenir le rythme. Nous nous occupons d'autres dossiers depuis longtemps déjà.

Le sénateur Mahovlich: Je suis curieux de savoir s'il y a une demande pour la raie. Je ne me souviens pas être entré dans un restaurant où il y en avait au menu.

M. Bevan: Il y a effectivement une demande pour la raie. Ce sont ses ailes, la partie la plus charnue, qui se vendent; je crois qu'on peut en trouver dans n'importe quelle poissonnerie. C'est un poisson blanc assez savoureux et plutôt charnu.

Le président: Lorsqu'ils ont comparu, il y a environ deux semaines, les représentants de Makivik Corporation ont dit croire que le secteur OA était une aire de croissance pour le flétan qui alimentait en petits poissons le secteur OB, pour leur permettre d'arriver à maturité... C'est possible, il se peut que tout le flétan de la côte Est vienne du secteur OA. Qu'en pensez-vous?

M. Bevan: Je crois qu'on ne saisit pas encore pleinement les subtilités de la biologie des populations de flétans. C'est une espèce difficile à comprendre dans tous ses aspects car la plupart des poissons vivent en eau profonde; une autre raison pour laquelle nous devons être prudents.

Le Conseil scientifique de l'OPANO nous dit que le flétan représente un stock. On n'a pas établi clairement s'il y avait une interaction entre le nord et le sud, mais rien ne semble indiquer qu'il y ait une faible concentration de flétans qui viennent frayer pour peupler une région au complet.

En réalité, nous constatons que la pêche à la drague vise généralement les petits poissons, contrairement aux gros, qui ne sont pas pris dans les filets des embarcations qui pratiquent ce type de pêche. Toute la zone regorge de jeunes poissons.

Le président: Toute la côte Est?

M. Bevan: Oui.

Le président: On n'en sait trop rien. Il faut recueillir davantage de données scientifiques.

M. Bevan: On fait beaucoup de recherches sur le flétan partout sur la côte atlantique et dans le sud, bien sûr, en raison des intérêts des différents membres de l'OPANO. Nous recevons des contributions du Portugal, de l'Espagne, de la Russie, du Canada, et cetera.

Le président: Vous parlez des quotas de flétans en termes de parts de flotte. Est-ce que cela représente plus ou moins l'équivalent des contingents d'entreprise?

M. Bevan: Non, vous pouvez avoir des navires à engin fixe ou mobile.

Le président: Toutefois, dans les deux cas, ce sont des quotas alloués à une société ou à un exploitant de navire.

Mr. Bevan: In some cases they can be. We break up the total allowable catch into the Canadian quotas and then reassign it. Different kinds of gear are used to prosecute the fishery and each type would get a quota share.

The Chairman: I know you do not like the word "privatized," because there is no such thing, but it is either ITQs or IQs or EAs.

Mr. Bevan: There is 1,500 metric tons out of 5,500; 4,000 metric tons is allocated to individual vessels and the other 1,500 is competitive.

The Chairman: Out of the 1,500, a great deal of it would be Nunavut stock probably, because that is not allocated to fleets or anything. I am just trying to get a handle on the amount of stock held in private hands.

Mr. Bevan: It would be 4,000 of the 5,500. My colleague is also indicating that the quota increases have gone 100 per cent to Nunavut because the information I am provided with indicates that in Division 0B, the Canadian quota has been set at 5,500 metric tons since 1994.

The Chairman: We want to go through that very carefully.

Mr. Bevan: In 0B, 5,500 metric tons has been the quota since 1994. There have been no quota increases in that division. In Division 0A, in 2001 the Canadian quota was increased to 3,500 metric tons from 300. In 2002, a second increase occurred in Division 0A whereby the Canadian quota went to 4,000 metric tons.

The Chairman: Virtually everything has gone to Nunavut.

Mr. Bevan: That is right. If there is any change to that, I will get back to the committee. That is the information I have before me right now.

The Chairman: What you are saying is extremely significant, that all increases in turbot quotas since 1994 have gone to Nunavut. That is crucial to what we are looking at, because obviously, that would beg the question of why the Nunavut government would be unhappy, and be taking some rather drastic actions on the quota allocations last year that they thought went to other interests, when in fact all that quota increase went to Nunavut.

Mr. Bevan: Essentially, we are saying there was an attempt in 1996 to move the quota in 0B to 6,600 metric tons, but Nunavut interests challenged that, and the quota was returned to 5,500 metric tons. Therefore, there has been no increase in quota in 0B and all of 0A has gone to Nunavut.

The Chairman: We will certainly be digesting this. It is very significant for us; I will put it that way.

Mr. Bevan: I do not know how confident my colleague is in his memory, but if there is any difference, we will get back to you.

M. Bevan: C'est parfois le cas. Nous divisons le total autorisé des captures en fonction des quotas canadiens puis nous le redistribuons. On utilise différents types d'engins pour pêcher et dans chaque cas, on alloue un quota.

Le président: Je sais que vous n'aimez pas le terme «privatisé», parce qu'il n'y a rien de tel, mais ce sont soit des contingents individuels transférables, soit des contingents individuels, soit des contingents d'entreprise.

M. Bevan: Cela représente 1 500 tonnes sur 5 500; 4 000 tonnes sont allouées à des exploitants de navires et les 1 500 qui restent sont réparties entre les concurrents.

Le président: Une part importante de ces 1 500 tonnes fait partie du stock du Nunavut, probablement parce qu'elle n'a pas été allouée à des flottes de pêche. J'essaie de déterminer la quantité de poissons entre les mains d'intérêts privés.

M. Bevan: Cela représente 4 000 des 5 500 tonnes. Mon collègue dit aussi que les augmentations de quotas ont été de l'ordre 100 p. 100 pour le Nunavut car l'information qu'on m'a fournie indique que dans la division 0B, les quotas canadiens sont établis à 5 500 tonnes depuis 1994.

Le président: Nous examinerons cela très attentivement.

M. Bevan: Dans la zone 0B, le quota est de 5 500 tonnes depuis 1994. Il n'y a pas eu d'augmentation de quotas dans cette division. Dans la division 0A, en revanche, le quota canadien est passé de 300 à 3 500 tonnes en 2001. En 2002, il y a eu une deuxième augmentation dans la division 0A, ce qui a porté le quota canadien à 4 000 tonnes.

Le président: C'est le Nunavut qui a pratiquement tout reçu.

M. Bevan: C'est exact. S'il y a un quelconque changement, je le communiquerai au comité. Mais c'est toute l'information dont je dispose actuellement.

Le président: Ce que vous dites est extrêmement intéressant. C'est le Nunavut qui a bénéficié de toutes les augmentations de quotas de flétans depuis 1994. Voilà une donnée essentielle pour l'étude que nous menons actuellement car, évidemment, on pourrait se demander pourquoi le gouvernement du Nunavut serait insatisfait et aurait pris des mesures aussi drastiques au sujet de la répartition des quotas l'année dernière pensant qu'ils profiteraient à d'autres intérêts, alors qu'en fait, c'est le Nunavut qui a reçu toutes les augmentations de quotas.

M. Bevan: Essentiellement, nous disons qu'on a tenté de porter le quota à 6 600 tonnes dans la division 0B, en 1996, mais le Nunavut s'y est opposé et ce quota est demeuré à 5 500 tonnes. Par conséquent, il n'y a pas eu d'accroissement des quotas dans la division 0B, et toutes les augmentations enregistrées dans la zone 0A ont profité au Nunavut.

Le président: Nous allons digérer toute cette information qui s'avère être déterminante pour nous.

M. Bevan: Je ne sais pas jusqu'à quel point mon collègue se fie à sa mémoire, mais s'il y a une différence, je vous en ferai part.

The Chairman: What you are saying will certainly cause us to readjust a lot of our thinking about what has been happening. At least in my case, it changes a lot of the context in which I have been looking at this issue.

Given that individuals, fleets or boats hold a large portion of the quotas, 4,000 metric tons, there is a possibility for these quotas to be purchased or bought out. Should Nunavut have access to some kind of sudden windfall, they could buy some of these stocks from these southern interests.

Mr. Bevan: They are essentially in control of that entire stock in 0A.

The Chairman: Correct. We are talking about 0B.

Mr. Bevan: If they had earned enough money from other fisheries, then they would be able to seek to obtain further quota in 0B through purchase, and that has been part of our response to their requests in the past.

That is sometimes easier said than done, in that the purchase price can be quite high. It is not based on landed value for any given year. It could be significantly greater than that.

The Chairman: If you have a quota in your back pocket and are sitting at home watching Bell ExpressVu, it is kind of fun not to have to go out into cold, dark waters in wintertime, so who would want to sell anyway.

Mr. Bevan: Sometimes they do not sell, they lease.

The Chairman: Exactly, they are sitting at home in a warm house and letting others do the fishing for them because they have the quota in their back pocket. I am being a little facetious there, but there is not much of an incentive to sell.

Mr. Bevan: People sell, but the net present value of the amount you are offering to buy the quota has to exceed the amount they will get on an annual basis.

The Chairman: Exactly. Maybe we should have looked some years ago at the future of stocks, at people living near those communities who were seeing the southern interests and absentee owners reaping the benefits of the adjacent stocks.

Mr. Bevan: I think these issues are always at the forefront of discussions regarding policy; should there be owner/operators, should there be those kinds of requirements.

The Chairman: What is annoying to me is that all these decisions were made without consulting the communities themselves at the time. I am not holding you personally responsible.

These decisions were made without proper consultations with local communities, and now these communities are asking for access to resources closer to their shores. We are saying no, they belong to the southern interests, people hundreds of thousands of miles away who are not even doing the fishing themselves. They

Le président: Ce que vous venez de dire nous amènera certainement à modifier notre façon d'appréhender la situation. En ce qui me concerne, cela change beaucoup l'angle sous lequel je voyais le problème.

Étant donné qu'une large part des quotas, soit 4 000 tonnes, est entre les mains de personnes, de flottes de pêche ou d'exploitants de navires, il est possible que ces quotas soient rachetés ou vendus. Si le Nunavut avait soudainement accès à cette manne, il pourrait acheter une partie des stocks à des intérêts établis dans le sud.

M. Bevan: Il contrôle la totalité des stocks de la zone 0A.

Le président: D'accord. Nous parlons de 0B.

M. Bevan: S'il avait retiré suffisamment de revenus d'autres types de pêche, il pourrait chercher à acheter des quotas supplémentaires dans la division 0B; cela a fait partie de notre réponse à ses demandes par le passé.

C'est parfois plus facile à dire qu'à faire car le prix d'achat peut être très élevé. Il ne se fonde pas sur la valeur au débarquement une année donnée. Il est nettement supérieur à cela.

Le président: Imaginez que vous disposez d'un quota inutilisé et que vous êtes chez vous en train de regarder une émission sur Bell Express Vu. Vous allez trouver agréable de ne pas avoir à sortir par temps froid dans des eaux sombres, en plein hiver. Dans ces conditions, cela ne vous fera rien de vendre vos quotas.

M. Bevan: Parfois, ils ne les vendent pas, ils les louent.

Le président: Exactement, ils restent assis chez eux bien au chaud et envoient d'autres pêcher à leur place grâce aux quotas qu'ils ont en réserve. Vous allez peut-être me trouver un peu ironique, mais au fond, ils n'ont pas beaucoup de raisons de vendre.

M. Bevan: Ils vendent, mais la valeur nette courante du montant que vous offrez pour acheter le quota doit dépasser le rendement annuel.

Le président: Exactement. Nous aurions dû probablement nous pencher sur l'avenir des stocks il y a quelques années, surveiller les gens vivant près de ces communautés qui voyaient les intérêts du sud et des propriétaires non gérants rafler les profits générés par les stocks des eaux contiguës.

M. Bevan: Je crois que ces questions sont toujours au cœur des discussions de politique, qu'il y ait des propriétaires/exploitants ou qu'il y ait ce type d'exigences.

Le président: Ce qui m'ennuie, c'est que toutes ces décisions ont été prises sans même consulter les communautés concernées. Je ne vous en tiens pas personnellement responsable.

Ces décisions ont été prises sans consultation adéquate auprès des collectivités locales, et maintenant ces collectivités nous demandent d'accéder aux ressources se trouvant près de leurs côtes. Nous leur répondons que non car celles-ci appartiennent à des intérêts basés au sud, c'est-à-dire à des gens se trouvant à des

do have the right to ask tough questions about what happened. I suppose you are not the one to answer the questions, but I like to raise the issue once in a while.

Mr. Bevan: That is a question that is often raised, not only in this context but also in many other situations

The Chairman: I think it should be raised more often.

Senator Cochrane: I am just wondering, Mr. Bevan, are their regulations in place to determine the types of equipment used in catching these fish? On the Greenland side, of course, we do not have any control over what Denmark does, but are they following the same guidelines on the types of equipment they use to catch their fish?

Mr. Bevan: We do have regulations, and I confess that I do not know what happens in Greenland. We have regulations laying out mesh size, configuration of gear, who can use what where, et cetera. I am not directly involved in the Greenland negotiations that take place annually, so I cannot respond to the second part of your question.

Other fisheries definitely have a lot of controls. We work with them through discussions on how they control shrimp fisheries, et cetera, in their waters, but I cannot speak to this one. I would have to get back to you with an answer on what happens in their waters, if we know. If we do not know, we will let you know that as well

Senator Cochrane: Do we have someone looking out for the fish?

Mr. Bevan: Well, we all hope to do that by following scientific advice, trying to ensure the fisheries are managed in a reasonable way and working with the management boards to put sustainable practices into place.

I understand that question to be in the context of the sharing of the stock with Greenland. As noted earlier, it always creates a more risky situation when you have two groups, in this case, Canada and Greenland, sharing a resource that straddles the border, but not having an understanding on how to share it, let alone how to set up one management regime to fish it.

We are being more cautious in how we approach the fishery, the TAC. We said that we do not want to be constrained by the 50 per cent of the TAC, but we also do not want to go out and fish hard to make the point that we should have 75 per cent by fishing 6,000 metric tons instead of 4,000, and then have the TAC overrun by several thousand tons. We are trying to provide the maximum opportunity to Nunavut fishers and make the point that we do not agree with the 50 per cent as a final sharing arrangement, but also make sure we do not go over the total allowable catch set by science.

centaines de milliers de milles de là et qui ne pêchent pas eux-mêmes. Elles ont tout à fait le droit de nous questionner sérieusement sur ce qui s'est passé. Je suppose que vous n'êtes pas habileté à répondre aux questions, mais j'aime soulever ce point de temps en temps.

M. Bevan: C'est une question qui revient souvent, pas seulement dans ce contexte, mais aussi dans beaucoup d'autres situations.

Le président: Je crois qu'on devrait la poser plus fréquemment.

Le sénateur Cochrane: Monsieur Bevan, appliquent-ils leurs propres règlements pour déterminer le type d'équipement à utiliser dans cette pêche? Bien sûr, nous n'avons aucun contrôle sur ce que fait le Danemark au Groenland, mais suit-il les mêmes lignes directrices concernant le type d'équipement requis?

M. Bevan: Nous appliquons effectivement des règles, mais je dois avouer que je ne sais pas ce qui se passe au Groenland. Nous avons établi des dispositions concernant le maillage, les caractéristiques des engins, qui peut les utiliser, où quand et comment, et cetera. Je ne participe pas directement aux négociations avec le Groenland qui se tiennent annuellement; je ne peux donc pas répondre à la deuxième partie de votre question.

D'autres pays ont assurément de nombreux moyens de contrôle. Nous discutons avec eux pour savoir comment ils surveillent la pêche à la crevette, et cetera, dans leurs eaux, mais je ne peux vous donner de détails sur ce point précis. Je devrai m'informer. Si nous n'avons pas trouvé de réponse satisfaisante, nous vous le dirons aussi.

Le sénateur Cochrane: Y a-t-il quelqu'un qui surveille les stocks de poissons?

M. Bevan: Eh bien, c'est ce que nous pensons tous faire en suivant les conseils des scientifiques, en nous efforçant de gérer les pêches de manière raisonnable et en travaillant avec les conseils de gestion pour mettre en oeuvre des pratiques viables.

Je crois comprendre que cette question s'inscrit dans le contexte du partage de la ressource avec le Groenland. Comme je l'ai indiqué plus tôt, la situation est plus risquée quand deux groupes, en l'occurrence, le Canada et le Groenland, partagent des stocks chevauchants, mais ne savent pas comment s'y prendre et encore moins comment mettre au point un régime de gestion des pêches.

Nous sommes beaucoup plus prudents dans notre approche des TAC. Nous avons dit que nous ne voulions pas être astreints à 50 p. 100 du TAC, mais nous ne voulons pas non plus aller pêcher sans relâche pour pouvoir dire que nous devrions avoir 75 p. 100, prélever 6 000 tonnes au lieu de 4 000 et voir ensuite le TAC abaissé de plusieurs milliers de tonnes. Nous essayons de donner le maximum de chances aux pêcheurs du Nunavut, en faisant valoir que nous ne sommes pas d'accord pour accepter 50 p. 100 comme entente finale de partage, mais nous ne voulons pas non plus dépasser le total autorisé des captures fixé par les scientifiques.

Clearly, it is a riskier situation than if we had an understanding on how to share and manage it jointly.

Senator Cochrane: My worry is the smaller fish and fish being taken in the spawning areas. Do we have people on the waters, making sure that this is not done?

Mr. Bevan: We do not have patrol vessels in that area dedicated to that fishery. We have to rely on observers and other means. We do not have a police presence, so to speak. We do not have fishery officers in there. We do not have our patrol vessels up there. There are four vessels prosecuting the OA fishery on our side, if I recall correctly. That is not a large number. We hope we should be able to have some confidence in what is being reported. Given the isolation and the expense of getting the platforms, et cetera, it does mean that we have to rely on working with fishing interests to monitor it.

Senator Watt: Getting back to the point that I was raising on behalf of Leezee Papatsie, I know you have been busy answering the questions, and I am not sure you have had a chance to read the letter that we received and that Minister Reid also received.

The Chairman: I am going to intervene. Generally, we do not put officials on the spot like this for a specific, individual request. I do not want to interfere in Senator Watt's question, but I can understand you might feel uncomfortable talking about one specific individual. I know we are off a little off the beaten track on this one.

Senator Watt: I think you have already indicated that it is already taken, that NAFO has already made the allotment for Canada and therefore there is nothing that DFO can do. I think that is what you said in your response. My question is do you see any alternative? The only one, I assume, is to buy out an existing fleet, or pursue a joint-venture concept.

Mr. Bevan: Generally, joint ventures require access and allocation on one side and a vessel on the other. That decides what part individuals will play; obviously, if there is no vessel, they need to have access and allocation.

They have the 45 days, as I understand from the summary, from the Nunavut Wildlife Management Board and are seeking to expand their opportunities outside the 200-mile limit, and if that is correct, I do not see a lot of opportunity to do that.

They would have to fish way too far south, in one sense, and also there would be a problem with access to areas that are already fully subscribed. As I mentioned earlier, I do not see a possibility to augment the fishing days allocation they have from the Nunavut Wildlife Management Board with something else.

Il est clair que c'est une situation plus risquée que si nous comprenions bien comment partager et gérer la ressource conjointement.

Le sénateur Cochrane: Je m'inquiète pour les petits poissons et ceux qui sont pêchés dans les sites de fraie. Y a-t-il des gens qui assurent la protection de ces eaux?

M. Bevan: Nous n'avons pas de patrouilleurs dans cette zone. Nous devons faire confiance aux observateurs et à d'autres moyens de surveillance. Il n'y a pas de présence policière à proprement parler. Il n'y a pas non plus d'agents des pêches. Nos patrouilleurs ne se rendent pas jusque là. En outre, si je me souviens bien, il y a quatre bateaux qui pêchent dans la zone OA. Ce n'est pas beaucoup. Nous espérons pouvoir nous fier aux rapports que nous recevons. Étant donné l'éloignement et le coût d'installation de plates-formes, et cetera, nous devons nous fier au travail que nous accomplissons avec les pêcheurs pour contrôler la situation.

Le sénateur Watt: J'aimerais revenir sur le point que j'ai soulevé plus tôt au nom de Leezee Papatsie. Je sais que vous avez été très occupé à répondre aux questions, et je ne suis pas sûr que vous ayez eu le temps de lire la lettre que nous avons reçue et qui a aussi été envoyée au ministre Reid.

Le président: Permettez-moi d'intervenir. De manière générale, nous évitons de mettre des fonctionnaires dans l'embarras en leur demandant de s'exprimer sur des demandes particulières comme celle-ci. Je ne veux pas me mêler de la question du sénateur Watt, mais je comprends que vous vous sentiez mal à l'aise de parler d'une personne en particulier. Je sais que nous sortons un peu des sentiers battus.

Le sénateur Watt: Je crois que vous avez déjà indiqué que la décision était prise, que l'OPANO avait déjà prévu quels seraient les quotas pour le Canada. Par conséquent, il n'y a rien que le MPO puisse faire. Je crois que c'est ce que vous avez dit dans votre réponse. Voyez-vous une alternative? La seule possible, selon moi, serait d'acheter une flotte ou de chercher à conclure une entente de coentreprise.

M. Bevan: Habituellement, les coentreprises exigent l'accès et les quotas d'un côté et les navires de l'autre. Elles décident le rôle que joueront les différentes parties; évidemment, s'il n'y a pas de bateau, il leur faut pouvoir accéder à la ressource et obtenir des quotas.

Ils disposent de 45 jours, si j'ai bien compris le sommaire du Conseil consultatif de gestion de la faune du Nunavut, et ils voudraient étendre leurs activités au-delà de la limite des 200 milles marins. Si c'est bien cela, je ne vois pas beaucoup de possibilités de le faire.

Ils devraient se rendre trop loin au sud pour pêcher, et ils auraient également du mal à accéder à des zones déjà attribuées. Comme je l'ai dit plus tôt, je ne vois aucune possibilité de compléter le nombre de jours de pêche qui leur est alloué par le Conseil consultatif de gestion de la faune du Nunavut par quelque chose d'autre.

Therefore, that leaves either getting a more positive response from the board or finding some other means of purchasing the allocation, but the people who hold the allocation and have a vessel will not be highly motivated to sell.

Senator Watt: They would not be motivated to enter into joint ventures. If they can have it all to themselves, why share it with somebody else.

Mr. Bevan: That is right, there has to be something in it for them. In this case, there would not be. The key would be to get a greater share from the board, but the board has already indicated they are in the same situation we are, in that they want to create stability, et cetera. It is difficult to respond to these kinds of requests in a stable situation where you do not have a lot of increase in TAC, and all of the TAC is allocated to other groups.

Senator Watt: I suppose the only leverage she has is to keep pressuring the DFO, and hopefully the DFO will acknowledge that and go to NAFO to try to get an additional quota allotment.

Mr. Bevan: Turbot is in a multi-year recovery plan. I do not foresee any possibility there. In flounder, I do not know what species it was or where it would be located. The area identified as the little triangle there, outside of the 200 nautical miles, I do not know that that is on the continental shelf and can provide an opportunity.

On skate, we will be working very hard to try to move ahead with conservation measures in NAFO, which would again restrict the opportunity. That leaves crab. Crab is not available except in waters off of Newfoundland, and they are already fully allocated. I do not see any real opportunity there.

In some other fisheries that are available out there, such as oceanic redbfish, it is a very expensive, risky business proposition, and Canadian companies have access to it, but have yet to find a way to prosecute it. I do not think that kind of allocation is attractive enough to attract partnerships, et cetera. It is very tough outside of turbot and shrimp, which are handled by the Nunavut Wildlife Management Board, and I do not think there is an opportunity for me to find a way to help with this particular request.

Senator Watt: Therefore, you are saying that what she is asking for clearly involves giving some leeway to a new company, and there is no possibility of doing that at this time?

Mr. Bevan: That is what I am saying, unless there is some exploratory fishery that can be developed in local waters in which they can play a part. That is how a lot of companies have got involved in fisheries in the past.

Senator Watt: Mr. Chairman, she is also asking for a letter of support from the committee. I suppose we will have to come to grips with that, how to deal with that and transmit the information to her.

Par conséquent, il faut chercher à obtenir une réponse plus satisfaisante du Conseil ou trouver d'autres moyens d'acheter l'allocation de quotas, mais les gens qui ont reçu ces quotas et possèdent un navire ne seront pas très disposés à vendre.

Le sénateur Watt: Ils ne seront pas prêts à s'engager dans des entreprises communes. Pourquoi partager s'ils peuvent tout garder pour eux.

M. Bevan: Exactement, il faut qu'ils puissent y trouver un avantage. Dans ce cas, il n'y en aurait pas. La clé serait d'obtenir une plus grande quote-part du Conseil, mais celui-ci a déjà indiqué qu'il était dans la même situation que nous et qu'il voulait maintenir une certaine stabilité, et cetera. Il est difficile de répondre à ce type de demande quand la situation demeure stable: les TAC n'augmentent pas beaucoup et ils sont tous alloués à d'autres groupes.

Le sénateur Watt: J'imagine que tout ce qu'il lui reste à faire, c'est de continuer d'exercer des pressions sur le ministère des Pêches et des Océans, en espérant que celui-ci reconnaîtra le problème et qu'il s'adressera à l'OPANO pour obtenir une allocation de quota supplémentaire.

M. Bevan: Le flétan fait partie d'un plan de reconstitution des stocks sur plusieurs années. Je ne vois aucune possibilité à ce chapitre. Quant à la limande, je ne sais pas de quelle espèce il s'agit ni où on peut la trouver. J'ignore même si la zone identifiée comme étant le petit triangle, qui se trouve à l'extérieur des 200 milles marins, est située sur la plate-forme continentale et peut offrir des possibilités.

En ce qui concerne la raie, nous allons travailler très fort pour tenter de faire progresser les mesures de conservation avec l'OPANO, ce qui aura aussi pour effet de limiter les possibilités. Il reste le crabe. Mais celui-ci n'est pas disponible, sauf dans les eaux au large de Terre-Neuve, et les quotas ont déjà tous été distribués. Je ne vois vraiment aucune possibilité viable.

Quant aux autres espèces disponibles, comme la sébaste, cela coûte très cher de les pêcher et c'est une entreprise risquée; qui plus est, les sociétés canadiennes ont accès à ces ressources, mais elles n'ont pas encore trouvé le moyen de les exploiter. Je ne crois pas que ce type d'allocation soit suffisamment intéressant pour attirer des partenaires, et cetera. À part le flétan et la crevette, qui sont gérés par le Conseil consultatif de gestion de la faune du Nunavut, je ne vois rien permettant de répondre de manière satisfaisante à cette demande.

Le sénateur Watt: Par conséquent, vous dites que ce qu'elle demande suppose clairement d'accorder une certaine marge de manœuvre à une nouvelle société, mais qu'il n'y a aucune possibilité de le faire pour le moment, n'est-ce pas?

M. Bevan: C'est bien ce que je dis, à moins qu'on puisse développer une pêche exploratoire à laquelle ils pourraient participer dans des eaux locales. C'est ainsi que beaucoup de sociétés ont commencé à pêcher par le passé.

Le sénateur Watt: Monsieur le président, elle demande également une lettre de soutien du comité. Je crois que nous devons trouver le moyen de résoudre cette affaire et lui transmettre l'information.

The Chairman: We will deal with whether we get involved in helping individuals to get quota allocations. It would be kind of a departure for us to do that. We will obviously consider it. I do not think we have ever had the request before.

We also have to consider how the Nunavut Wildlife Management Board would like our intervention in what is obviously their Nunavut land claims mandate, if I understand correctly. It is under their mandate that allocations to individuals are made. I am not sure. It is something that we obviously have to consider.

Senator Adams: I just want to get back to 0A and 1A. I think the total allowable catch of around 8,000 metric tons has been allocated in 2003. I think you said the total there was 100 per cent to Nunavut, 8,000 metric tons.

Mr. Bevan: Well, not quite. The 8,000 metric tons in 0A and 1A is the total for Canada and Greenland. The initial allocation to Nunavut was 50 per cent of it, or 4,000 metric tons, with an understanding that should the Nunavut interests catch that quota or be on track to catch it, they could request additional quota that we would consider providing after having ascertained what the total catch was in Greenland and whether or not there was a risk of going over the total allowable catch. All the Canadian fishing in 0A is done by Nunavut interests.

Senator Adams: In the meantime, Nunavut is a part of NAFO?

Mr. Bevan: They are at the NAFO consultations, et cetera; they are represented in the Canadian delegation to NAFO.

Senator Adams: They have voting rights?

Mr. Bevan: Not quite, no. We get a quota from NAFO. This is on advice from the NAFO Scientific Council. There is no NAFO deliberation on how to share the quota between Canada and Greenland, so NAFO does not regulate that particular element of the fishing for turbot. They look farther south, at 2J, 3K, L, M, N, O areas and allocate that, but not this particular area.

The NAFO Scientific Council evaluates the information, the data, and provides a recommended TAC. We meet bilaterally with Greenland. We do not agree on the sharing arrangement. That is the history to date.

We then allocate half of the TAC to Nunavut, so that is a Canadian government decision. There is no property right or anything of that nature involved, but we try to provide a great deal of stability in those things. We will not take it from Nunavut and give it to someone else. It is a Nunavut quota, and they manage the allocation and the means by which that will be fished.

Le président: Nous déterminerons si nous voulons aider des individus à obtenir des allocations de quotas. Si nous le faisons, ce serait une première. Il faudrait évidemment y réfléchir. Je pense que c'est la première fois que nous recevons ce type de demande.

Nous devons également déterminer comment le Conseil consultatif de gestion de la faune du Nunavut voudrait que nous intervenions dans ce qui est évidemment leur mandat en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, si j'ai bien compris. C'est lui qui détermine les allocations de quotas aux différents pêcheurs. Je ne suis pas sûr. C'est évidemment quelque chose que nous devons considérer.

Le sénateur Adams: J'aimerais revenir aux zones 0A et 1A. Je pense qu'en 2003, le total autorisé des captures alloué était d'environ 8 000 tonnes. Je crois que vous avez dit que ce total représentait 100 p. 100 pour le Nunavut, soit 8 000 tonnes.

M. Bevan: Eh bien, pas tout à fait. Les 8 000 tonnes réparties entre les zones 0A et 1A constituent le total pour le Canada et le Groenland. L'allocation de départ destinée au Nunavut représentait 50 p. 100 de ce total, soit 4 000 tonnes, étant entendu que si les intérêts du Nunavut devaient effectuer des prises équivalentes à ce quota ou être sur le point d'y parvenir, ils pourraient demander des quotas additionnels que nous pourrions envisager de leur accorder après avoir évalué avec certitude la qualité et le total des prises au Groenland et si oui ou non il y avait un risque à dépasser le TAC. Toute la pêche canadienne effectuée dans la zone 0A appartient à des intérêts du Nunavut.

Le sénateur Adams: En attendant, le Nunavut fait-il partie de l'OPANO?

M. Bevan: Il participe aux consultations de l'OPANO, et cetera. Il est représenté dans la délégation canadienne auprès de l'OPANO.

Le sénateur Adams: A-t-il un droit de vote?

M. Bevan: Non, pas vraiment. Nous obtenons un quota de l'OPANO. Celui-ci est déterminé à partir de recommandations formulées par le Conseil scientifique de l'OPANO. L'OPANO ne délibère pas sur la façon de partager les quotas entre le Canada et le Groenland. Par conséquent, il ne règle pas cet aspect particulier de la pêche au flétan. Il s'intéresse aux régions plus au sud, soit la zone 2J, 3K, L, M, N, et O pour lesquelles il détermine les allocations de quotas, mais pas à cette zone en particulier.

Le Conseil scientifique de l'OPANO évalue l'information et les données avant de recommander le total autorisé des captures. Nous nous réunissons bilatéralement avec les représentants du Groenland. Nous ne nous entendons pas sur le partage. Voilà donc la situation jusqu'à présent.

Suite à cela, nous allouons la moitié des TAC au Nunavut; c'est donc une décision du gouvernement canadien. Il n'y a pas de droit de propriété en jeu ni quelque chose du genre, mais nous nous efforçons de maintenir la stabilité. Nous n'allons pas retirer les quotas au Nunavut pour les donner à quelqu'un d'autre. Ces quotas appartiennent au Nunavut, et c'est à lui de les gérer et de trouver le moyen de pêcher les quantités auxquelles il a droit.

Senator Adams: Maybe you are familiar with the BFC, the Baffin Fisheries Coalition, and right now, 100 per cent of the quotas are not controlled from Nunavut. We are talking about foreigners.

What is happening now, the 4,000 metric tons is allocated to Nunavut. BFC is not optimizing the quotas of Nunavut, and they have 27 per cent royalties in 0A.

Mr. Bevan: Those are business arrangements that we do not control. The board gets the quotas, and then what they do with them is their business. We do not intervene in the business arrangements that are undertaken to fish the quota, et cetera.

Senator Adams: The DFO does not have to give any licence to go up there to fish those quotas, the 4,000 metric tons?

Mr. Bevan: We give the quota, and if a vessel is to be used, it either has to have a licence to fish, or, if it is a foreign vessel, we have to give permission. The foreign vessels will be used on a temporary basis only, and we are looking at moving away from that and into using Canadian vessels.

Most of the decisions on how this is to be done are taken by the board. They ask us if they can do this, that and the other thing, if they can have this vessel licensed or use this foreign vessel. They have to ask us and we have to provide permission. We do so on condition that this will be a temporary arrangement and they will be moving from foreign vessels to Canadian vessels over time.

Senator Adams: The only thing that I can figure out is that other companies that have quotas pay royalties to some of the communities. That quota is 4,000 metric tons. It belonged in the beginning to Nunavut, and now is at DFO. We do not administer any of the royalties.

Mr. Bevan: Again, we dealt with it through the board. We provide the quota to the board and they have autonomy to decide how to proceed from there, providing they meet the rules governing the use of the vessels, licensing, et cetera. They make a lot of the decisions regarding this fishery.

The Chairman: Next Tuesday, November 4, at 7:00 p.m. we will have witnesses from the Baffin Fisheries Coalition in this room, so you will have a chance to ask some of those questions there.

The committee adjourned.

Le sénateur Adams: Peut-être connaissez-vous la BFC, la Baffin Fisheries Coalition; présentement, la totalité des quotas n'est pas contrôlée par des intérêts du Nunavut. Il y a aussi des étrangers.

Actuellement, 4 000 tonnes sont allouées au Nunavut. La BFC n'optimise pas les quotas du Nunavut et elle possède 27 p. 100 des redevances dans la zone 0A.

M. Bevan: Ce sont des ententes commerciales que nous ne contrôlons pas. Le Conseil obtient des quotas et ce qu'il en fait ne regarde que lui. Nous n'intervenons pas dans les ententes commerciales prises pour pêcher le quota de poissons autorisé, et cetera.

Le sénateur Adams: Le ministère des Pêches et des Océans ne doit-il pas délivrer des permis pour aller pêcher ces 4 000 tonnes de poissons?

M. Bevan: Nous allouons un quota, et le navire de pêche doit posséder un permis. Les navires étrangers ne peuvent travailler sans notre permission et ils ne sont utilisés que temporairement. Nous essayons de trouver le moyen de pêcher avec des bateaux canadiens.

C'est le Conseil qui prend la plupart des décisions concernant ces questions. Il nous demande s'il peut faire ceci ou cela et s'il peut obtenir une licence pour tel navire ou utiliser tel autre bateau étranger. Il doit donc s'adresser à nous, et c'est à nous de délivrer les autorisations nécessaires. Nous le faisons à condition que ce soit temporaire et qu'il fasse ce qu'il faut pour délaissier progressivement les navires étrangers au profit de bateaux canadiens.

Le sénateur Adams: La seule chose que je vois, c'est que d'autres sociétés ayant obtenu des quotas payent des redevances à certaines de ces collectivités. Ce quota s'élève à 4 000 tonnes. Au départ, il appartenait au Nunavut, mais maintenant, il relève du MPO. Nous n'administrons pas de redevances.

M. Bevan: C'est une question qui a également été traitée au sein du Conseil. Nous allouons le quota au Conseil. Celui-ci peut procéder comme bon lui semble, à condition de respecter les règles d'utilisation des navires, les permis, et cetera. Il prend beaucoup de décisions concernant ce type de pêche.

Le président: Mardi prochain, le 4 novembre, à 19 heures, nous recevrons des témoins de la Baffin Fisheries Coalition. Vous pourrez donc leur poser quelques questions.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

APPEARING:

The Honourable Olayuk Akesuk, Minister of Sustainable
Development, Government of Nunavut

WITNESSES

Wednesday, October 22, 2003:

From the Nunavut Department of Sustainable Development:

Mr. Alex Campbell, Deputy Minister;
Carey Bonnell, Manager, Fisheries and Sealing.

From the Nunavut Wildlife Management Board:

Mr. Ben Kovic, Chairman;
Ms. Michelle Wheatley, Director, Wildlife Management;
Mr. Michael d'Eca, Legal Advisor.

Tuesday, October 28, 2003:

From the Department of Fisheries and Oceans:

Mr. David Bevan, Director General, Resource Management
Directorate, Fisheries Management.

COMPARAÎT:

L'honorable Olayuk Akesuk, ministre du Développement durable,
gouvernement de Nunavut

TÉMOINS

Le mercredi 22 octobre 2003:

Du ministère du Développement durable du Nunavut:

M. Alex Campbell, sous-ministre;
M. Carey Bonnell, directeur, Pêches et chasse au phoque.

Du Conseil de gestion des ressources fauniques de Nunavut:

M. Ben Kovic, président;
Mme Michelle Wheatley, directrice, gestion de la faune;
M. Michael d'Eca, conseiller juridique.

Le mardi 28 octobre 2003:

Du ministère des Pêches et Océans:

M. David Bevan, directeur général, Direction générale de la gestion
des ressources, Gestion des pêches.